

RAPPORTS ET BILAN

166^e exercice

2021



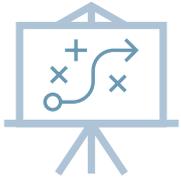
CHIFFRES CLES (en milliers d'euros)

	31/12/2020	31/12/2021	Variation en % 2021/2020
SOMME DU BILAN	50.435.753	53.764.031	+6,6%
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	5.976.848	6.934.712	+16,0%
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle	34.694.833	36.993.032	+6,6%
Emissions de titres	3.131.419	2.958.472	-5,5%
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	1.833.196	1.346.632	-26,5%
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	24.098.938	25.246.709	+4,8%
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	14.020.981	13.811.877	-1,5%
FONDS PROPRES DE BASE CET1 (1)	4.353.396	4.991.224	+14,7%
PRODUIT BANCAIRE (2)	595.481	647.068	+8,7%
Frais généraux totaux (3)	366.043	388.301	+6,1%
BENEFICE NET	135.420	236.791	+74,9%
RATIO DE FONDS PROPRES DE BASE CET1 (1)	21,2%	22,1%	
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (en nombre de contrats)	1.853,0	1.858,5	+0,3%
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (en unités de travail)	1.661,0	1.665,0	+0,2%

(1) Les fonds propres de base CET1 ainsi que les ratios de fonds propres réglementaires ont été établis suivant le règlement UE 575/2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit.

(2) Résultats sur intérêts, dividendes et commissions, résultats sur instruments financiers, autres produits et charges d'exploitation.

(3) Frais généraux administratifs et corrections de valeur sur actifs incorporels et corporels.



PRINCIPAUX DEVELOPPEMENTS EN 2021

- › Bénéfice net de EUR 236,8 millions.
- › Progression de l'encours des prêts au logement (+9,9%).
- › Hausse continue du volume des dépôts de la clientèle (+6,6%).
- › Maintien du ratio de fonds propres de base CET1 à un niveau très élevé : 22,1%.
- › Engagement de 61 nouveaux collaborateurs.
- › Lancement du paiement instantané gratuit en tant que nouveau standard pour la clientèle privée utilisant les applications sur ordinateur, tablette ou téléphone mobile.
- › Nouvelle version de S-Net Mobile : Intégration de la fonctionnalité de prêt d'études garanti par l'Etat (anciennement prêt CEDIES) permettant de liquider les tranches du prêt étudiant de façon digitale.
- › Enrichissement continu des différentes applications S-Net avec entre autres l'intégration des fonctionnalités S-Pension permettant d'ouvrir, de consulter et de gérer les contrats.
- › Mise en place d'un questionnaire prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le cadre du prêt au logement pour accompagner nos clients dans leurs projets d'amélioration de l'efficacité énergétique de leur logement.
- › Soutien de la transition vers une économie durable dans le secteur de la finance avec la promotion du « Conseil Aides & Financement » sous forme de guichet unique pour accompagner les clients sur les différentes mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique et les aides étatiques disponibles dans le domaine de l'immobilier.
- › Renforcement de l'offre d'investissement dans le domaine de la responsabilité environnementale par le lancement d'Activmandate Green, dont la stratégie de gestion de patrimoine contribue aux objectifs de développement durable et de croissance à long terme des avoirs.
- › Nomination en tant que « Bank of the Year 2021 - Luxembourg » par le magazine The Banker.
- › Obtention du « Global Finance Sustainable Finance Awards ».
- › Renouvellement du label « Entreprise socialement responsable - ESR » décerné par l'Institut National du Développement Durable.
- › Première banque luxembourgeoise à intégrer la « Net-Zero Banking Alliance » de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement qui a pour objectif d'atteindre la neutralité carbone des portefeuilles en 2050 et un réchauffement climatique limité à 1,5°C.
- › Confirmation des excellentes notations AA+, perspective stable, par l'agence de notation « Standard and Poor's » et « Long Term Deposit Rating » Aa2, perspective stable, par l'agence de notation « Moody's ».



Créée en 1856 en tant que Caisse d'Épargne, Spuerkeess est la doyenne des institutions financières du pays. La loi organique du 24 mars 1989 apporte un changement de statuts, établit la désormais Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, Luxembourg comme établissement public autonome et définit ses missions, à savoir contribuer en particulier par ses activités de financement, au développement économique et social du pays dans tous les domaines et promouvoir l'épargne sous toutes ses formes. D'autres missions peuvent être confiées à Spuerkeess par des lois ou des règlements, voire par décision du Gouvernement en conseil.

L'approche retenue pour remplir ces missions est centrée sur le client et vise à accompagner celui-ci, sur base d'une relation de confiance mutuelle, tout au long des étapes de sa vie. La volonté de la Banque de se positionner en tant que facilitateur, entre le client et ses projets, et d'offrir le plus haut niveau de satisfaction possible à la clientèle, se reflète régulièrement dans d'excellents résultats dans des études telles que le « KPMG Luxembourg Customer Experience Excellence Report ».

Cette philosophie se retrouve aussi dans la signature publicitaire « Your bridge to life » qui repose sur la personnalité de la marque Spuerkeess qui est plaisante, ouverte, fiable, « leading » et durable. Elle découle des attributs de la marque qui la rendent unique : son histoire de plus de 165 ans, le fait d'être la banque préférée depuis des générations, sa solidité qui repose sur son propriétaire unique l'Etat luxembourgeois, sa position de leader dans le domaine des prêts hypothécaires, le fait d'offrir la meilleure expérience « digital banking » du pays ainsi que ses employés loyaux et bien formés.

La promesse de marque est celle d'une relation de confiance à long terme qui apporte satisfaction à ses clients et qui les stimule à réaliser leurs projets et à développer tout leur potentiel.

19

Liberté



SPUERKEESS



1	MESSAGE DU PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION ET DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	7
2	RAPPORT DE GESTION DE SPUERKEESS	11
3	ORGANES DE LA BANQUE	41
4	COMPTES ANNUELS	45
5	COMPTES CONSOLIDES	179
6	ORGANIGRAMME DE LA BANQUE	197
7	RESEAU DES AGENCES	199



La pandémie Covid-19 à laquelle nous sommes confrontés depuis 2020 a déclenché ou accéléré en 2021 des changements structurels profonds dans l'économie, avec des impacts variables selon les secteurs.

Certains secteurs ont bien maîtrisé les défis de la pandémie tandis que d'autres continuent à se battre pour assurer la soutenabilité de leurs modèles d'entreprises. Les impacts indirects de la crise sanitaire au niveau du comportement des consommateurs sont également importants, avec notamment un essor de l'e-commerce et avec des changements dans nos modes de travail par le recours accru au télétravail. Encore est-il que les conséquences structurelles, à moyen et long terme, ne se feront ressentir que progressivement dans les années à venir, dépendant, dans un environnement économique encore incertain, entre autres des scénarii de reprise et de la profondeur des changements structurels engagés.

Les banques doivent en tenir compte et s'y adapter pour assurer leur rôle primaire – être au service de leurs clients et du développement économique du pays.

Pour Spuerkeess, ces adaptations requièrent de bien aligner les progrès dans la transformation numérique, tant dans les services offerts à la clientèle que dans le mode opérationnel de la Banque. Spuerkeess est désormais disponible pour les clients en accès digital 24/7, concomitant à la continuité dans la personnalisation de la relation avec le client, orientée long terme et appuyant le client dans ses démarches digitales ou en mode traditionnel. Ce positionnement est aujourd'hui déterminant pour notre Banque dans la satisfaction des attentes de nos clients et nous distingue d'un modèle exclusivement digital dans les services bancaires. Une place décisive pour relever ce défi réside dans la formation continue de notre personnel, tant au niveau commercial qu'au niveau opérationnel ou de support, de même que dans les investissements continus à réaliser permettant d'encadrer ces évolutions rapides avec la sécurité opérationnelle qui est de mise, notamment avec des dispositifs contre les risques cyber.

Face aux défis climatiques et environnementaux qui sont aujourd'hui des plus décisifs pour notre planète, Spuerkeess a placé les orientations ESG (environnement, social et gouvernance) au cœur de sa stratégie 2025, guidant les développements de la

Banque pour les années à venir pour être un « transition enabler » au service de ses clients privés, professionnels et institutionnels. A relever qu'en 2021, Spuerkeess a été la première banque luxembourgeoise à rejoindre la Net-Zero Banking Alliance mise en place par l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI). Ainsi, Spuerkeess s'est engagée à aligner progressivement ses portefeuilles de prêts et d'investissement pour atteindre une neutralité en émissions CO2.

Par ailleurs, nous avons souligné dans les années précédentes le contexte exigeant d'un environnement de taux d'intérêt bas, voire à niveau zéro ou négatif, tant pour les banques que pour les épargnants et déposants. L'année 2021 n'en a pas fait exception et a requis un contact étroit de la Banque avec ses clients concernés par ces circonstances.

Au niveau de l'économie mondiale, l'année 2021 a fait ressortir une certaine capacité d'adaptation des différents pays aux défis posés par la pandémie, toutefois avec des vitesses encore bien différenciées mais ayant néanmoins permis d'entamer la voie d'une reprise économique modérée. Même si cette reprise s'est quelque peu affaiblie vers la fin de l'année, les projections économiques de la Banque centrale européenne indiquaient que la croissance du PIB réel en zone euro devrait se situer proche de 5% pour l'année 2021. Au cours des derniers trimestres de l'année, cette reprise s'est accompagnée toutefois d'une progression soutenue des prix des matières premières et des prix à la consommation, induite en grande partie par une forte hausse des prix de l'énergie et des tensions au niveau des circuits d'approvisionnement.

Depuis le 24 février 2022, le monde entier est choqué par l'invasion militaire et brutale de la Russie en Ukraine. Avec comme conséquence en premier lieu une grande tragédie sur le plan humanitaire. Nos pensées vont au peuple ukrainien, aux victimes innocentes de ce conflit. Nous voulons exprimer également notre compassion envers leurs proches qui vivent au Luxembourg. Nous espérons que la paix s'installe au plus vite et met fin à ce conflit meurtrier. L'invasion russe en Ukraine a troublé également le commerce international, perturbant directement ou indirectement à travers les sanctions économiques, des chaînes d'approvisionnement et entraînant une forte volatilité dans les prix énergétiques et dans le coût de beaucoup de matières premières. Il s'ensuit que la confiance des



consommateurs et des entreprises s'est affaiblie, et que les estimations prévalant en matière de croissance économique sont remises en question. Spuerkeess n'a pas d'expositions directes sur des contreparties en Russie ou en Ukraine. La Banque applique les sanctions économiques et financières imposées par les autorités. Si l'effet négatif de toutes ces conséquences directes et indirectes liées au conflit sur l'économie mondiale ou nationale, et partant sur les activités bancaires de Spuerkeess, n'est pas encore chiffrable à l'heure actuelle, Spuerkeess estime toutefois que son impact sera maîtrisable pour la Banque.

Au Luxembourg, le Statec estime pour 2021 que la croissance économique atteint 6,9% en volume, démontrant une bonne résistance du tissu économique luxembourgeois face aux conséquences économiques de la pandémie Covid-19 et prouvant également l'efficacité des mesures d'appui engagées en période de pandémie par les autorités publiques. En revanche, l'inflation des prix à la consommation devrait atteindre un rythme annualisé de 2,5% déjà en 2021 selon les dernières prévisions du Statec, et son évolution deviendra ainsi un point d'attention pour 2022. Sur cette toile de fond, Spuerkeess a clôturé ses comptes annuels de l'exercice 2021 avec un produit bancaire de EUR 647,1 mio par rapport à EUR 595,5 mio en 2020, soit une hausse de 8,7%.

L'activité avec les clients individuels s'est bien développée, appuyée par de nouveaux produits et services à valeur ajoutée tant pour les clients de la banque de détail que pour des clients recourant aux services de banque privée. Fin 2021, Spuerkeess compte quelque 350.000 clients individuels résidant au Luxembourg, la typologie de cette clientèle étant un reflet de la démographie et des caractéristiques socio-professionnelles de notre pays.

Les encours des prêts immobiliers au logement ont connu une progression de 9,9%, résultant d'une augmentation en nombre des dossiers traités et également d'une augmentation en montant moyen par crédit octroyé. Notre activité en crédits immobiliers a permis en 2021 à plus de 5.000 de nos clients à accéder à la propriété d'une habitation principale.

Le volume des financements professionnels est resté stable, à haut niveau, par rapport à 2020. Nous avons continué à accorder notre appui financier et de conseils aux entreprises et aux

professionnels touchés en particulier par les impacts et perturbations dus à Covid-19. Dans la ligne de sa mission organique d'appuyer le développement économique et social du pays, Spuerkeess a lancé avec succès le financement « Transmission d'Entreprises » permettant d'appuyer de petites et moyennes entreprises faisant face à des changements de générations.

L'évolution positive des marchés financiers en 2021 a contribué à la forte progression des activités de notre clientèle institutionnelle. La chaîne de valeur en services rendus a pu être approfondie et le total des avoirs, dépôts bancaires et valeurs mobilières que les clients institutionnels nous ont confiés, a augmenté de 14,1% pour atteindre EUR 87 milliards.

Les frais généraux se sont élevés à EUR 388,3 mio, en progression de 6,1%, notamment suite aux importants efforts d'investissement dans la numérisation de notre offre commerciale et de nos outils opérationnels ainsi que dans les mises à niveau continues du dispositif de contrôle et de suivi réglementaire.

Une reprise des provisions brutes pour risques de crédit de EUR 31,6 mio a été actée en 2021 par rapport à une dotation en provisions de EUR 66,8 mio effectuée en 2020, influencée l'année dernière par les incertitudes quant aux conséquences économiques de la pandémie Covid-19 au niveau de notre clientèle. Spuerkeess maintient une approche prudente, mais optimiste en la matière. Il en découle pour 2021 un résultat net de EUR 236,8 mio, soit une augmentation de 74,9% par rapport à 2020.

La somme de bilan de Spuerkeess fin 2021 s'élève à EUR 53,8 mio, en progression de 6,6%, suite au développement de nos activités.

La base solide de Spuerkeess reste caractérisée par un très haut niveau de son ratio de fonds propres de base CET1, s'élevant à 22,1% fin 2021 par rapport à 21,2% pour fin 2020. Les résultats positifs générés par Spuerkeess permettent ainsi de verser, à l'instar des années précédentes, à notre propriétaire, l'Etat luxembourgeois, un dividende à hauteur de EUR 40 mio.

Au niveau de la gouvernance, nous annonçons le départ à la retraite de Monsieur Guy Rosseljong, Directeur Général adjoint et Chief Risk Officer de la Banque. Nous le remercions bien vivement pour son engagement exemplaire au service de notre

Banque et des clients, pendant 40 années dont 18 années comme membre du Comité de direction de la Banque. Afin de combler la vacance du poste de Directeur Général adjoint, le Comité de direction a le plaisir d'annoncer la nomination de Monsieur Aly Kohll en tant que Directeur Général adjoint de Spuerkeess. Le Comité de direction a également le plaisir d'annoncer que le Gouvernement a décidé de proposer au Grand-Duc la nomination de Monsieur Olivier Wantz à la fonction de Directeur, membre du Comité de direction de Spuerkeess, avec effet au 15 avril 2022. Monsieur Wantz a également été désigné par le Conseil d'administration en tant que Chief Risk Officer de Spuerkeess à la même date d'effet.

Madame Elisabeth Mannes-Kieffer, membre du Conseil d'administration de la Banque depuis novembre 2009, dont depuis 2018 comme Vice-Président du Conseil d'administration, a exprimé le souhait d'être déchargée de ses responsabilités avec effet au 1er janvier 2022.

Nous tenons à exprimer nos remerciements les plus vifs à Madame Elisabeth Mannes-Kieffer pour son engagement au sein du Conseil d'administration depuis plus de 12 années et pour ses contributions précieuses comme fin connaisseur du tissu économique luxembourgeois.

Nous souhaitons la bienvenue à Madame Bettina Blinn, nommée nouveau membre du Conseil d'administration par le Conseil de Gouvernement en date du 26 novembre 2021. Mme Blinn assume ses responsabilités à partir du 1er janvier 2022 en reprenant le mandat de Mme Mannes-Kieffer.

Nous félicitons Madame Simone Delcourt, membre du Conseil d'administration depuis le 6 septembre 2019, pour sa nomination en tant que nouvelle Vice-Président du Conseil d'administration de Spuerkeess à partir du 1er janvier 2022.

Nous souhaitons la bienvenue à Madame Marilène Marques en sa qualité de Représentant du Personnel, nommée avec effet au 23 juillet 2021 membre du Conseil d'administration en remplacement de Monsieur Georges Dennewald. Nous tenons à remercier vivement Monsieur Dennewald pour sa contribution rendue avec engagement et dévouement au sein du Conseil d'administration tout au long de la durée de son mandat.

Nous sommes fiers que nos efforts ont été récompensés par le magazine Global Finance qui nous a décerné le « Financial Leader in Sustaining Communities in Western Europe 2021 ». De plus, Spuerkeess a été élue en 2021 « Bank of the Year » par le magazine The Banker. Pour conclure, le prix du « Customer Experience Excellence Award » pour le Luxembourg nous a été décerné par KPMG.

Nous tenons ici à souligner que les développements entrepris ne seraient pas possibles sans le soutien de nos nombreuses parties prenantes. Nous tenons à remercier en premier lieu nos clients pour leur fidélité et leur intérêt pour les services et les produits de la Banque. Nous remercions l'ensemble des membres de notre personnel pour leur travail au service du client ainsi que pour leur engagement dans l'accompagnement du changement intervenant dans la Banque et dans nos métiers. Nous avons l'ambition de rester un employeur de choix en assurant le respect mutuel, en fournissant tout appui de mise à niveau de la formation professionnelle en vue de pouvoir faire face aux nouveaux défis et en veillant à un bon équilibre travail-vie privée.

Nous remercions vivement les membres des trois conseils consultatifs - conseil consultatif « clientèle des particuliers », conseil consultatif « clientèle des entreprises » et conseil consultatif « clientèle institutionnelle » - pour leurs contributions pragmatiques ayant permis d'assurer que les propositions de valeurs intégrées dans le plan Spuerkeess 2025 répondent au mieux et en concret aux besoins des acteurs privés et professionnels au Luxembourg.

Nos remerciements s'adressent aussi au propriétaire de notre Banque, l'Etat luxembourgeois, pour sa confiance dans nos actions en vue d'appuyer le développement économique et social du Luxembourg.

Avec le soutien de nos clients, de nos employés et de notre propriétaire, nous allons contribuer à relever les défis économiques, technologiques, sociaux, écologiques et environnementaux de notre pays.

Françoise THOMA
Directeur Général
Président du Comité de direction

Camille Nicolas FOHL
Président du
Conseil d'administration





Après une année 2020 marquée par des phases de confinement stricte et une récession profonde, l'horizon économique a commencé à s'éclaircir au courant de l'année 2021. Même si l'économie mondiale a continué de subir les secousses de la pandémie, une meilleure capacité d'adaptation des différents acteurs économiques, l'intervention des Etats et des banques centrales, mais aussi les avancées au niveau des vaccins et des traitements ont conduit à une baisse des incertitudes et donc à une amélioration des perspectives économiques. Ainsi, sur l'ensemble de l'année 2021 et selon les récentes projections du Fonds monétaire international, l'économie mondiale a enregistré une progression de son PIB proche des 6%. Pour la zone euro, la Banque centrale européenne table sur une croissance du PIB réel de l'ordre de 5%. Au Luxembourg, l'activité économique est restée dynamique et ce, malgré un léger recul enregistré au second trimestre. Ainsi, le PIB en volume tel que calculé par le Statec devrait se situer proche des 7% pour 2021. Ce dynamisme profite également au marché du travail où la progression de l'emploi est de près de 3%. Ceci permet au taux de chômage de se rapprocher du seuil de 5%.

Tout comme l'économie mondiale, les marchés financiers ont connu une belle progression avec des performances à deux chiffres. En dépit d'un contexte toujours tributaire de l'évolution de la pandémie, la reprise de l'activité économique observée en 2021 a permis aux entreprises cotées d'afficher d'excellents résultats dans la plupart des secteurs. Toutefois, au cours de la seconde moitié de l'année, le retour de l'inflation a quelque peu joué les trouble-fête sur les marchés financiers en focalisant l'attention sur les banques centrales et l'orientation de leur politique monétaire.

En fin d'année 2021, la principale ombre au tableau de cette embellie économique reste effectivement l'inflation. Depuis la fin de l'été dernier, l'inflation surprend à la hausse et risque de peser sur la consommation des ménages et l'investissement des entreprises. Même si les problèmes au niveau des chaînes d'approvisionnement, conduisant à un déséquilibre entre offre et demande, ne sont pas un facteur à négliger dans cette évolution des indices de prix, c'est surtout l'envolée des prix de l'énergie qui entretient cette inflation élevée. Cette progression de l'inflation touche également l'économie locale. Au cours des derniers mois de l'année, l'inflation du pays s'est accentuée en dépassant les 5%. Selon le Statec, l'inflation, qui a déclenché une indexation des salaires au mois d'octobre dernier, aurait dû s'établir à 2,5% pour l'ensemble de l'année 2021.

Bien que l'apparition du nouveau variant Omicron, l'inflation élevée et les tensions géopolitiques des derniers mois aient quelque peu freiné cet élan économique, se traduisant par une croissance plus modérée en ce début d'année, nous estimons avant la guerre en Ukraine que la résilience de l'activité économique devait perdurer en 2022 avec des taux de croissance un peu plus proches de la normale, mais permettant à la plupart des économies de retrouver leur niveau d'activité pré-Covid-19, voire de le dépasser.

L'invasion de l'Ukraine par les forces russes a sévèrement remis en question la validité de ces prévisions. Au-delà des aspects humanitaires, les conséquences économiques n'étaient pas encore chiffrables de manière fiable au moment de la clôture de rédaction du présent document. L'envolée des prix de l'énergie et des matières premières et les effets induits sur d'autres prix fera monter les niveaux d'inflation à la consommation à des niveaux largement supérieurs aux objectifs des banques centrales. La perte de pouvoir d'achat des consommateurs et la baisse de rentabilité dans certains secteurs, subséquentes à cette hausse, les effets des sanctions et l'impact sur la confiance des consommateurs et des industriels pèseront sur la croissance économique en 2022.

William Telkes
Chief Economist



« PREPARER LA **BANQUE DE DEMAIN** IMPLIQUE DE CONSIDERER LES GRANDES TENDANCES ACTUELLES POUR MIEUX APPREHENDER L'AVENIR. COVID-19 A FAVORISE L'USAGE INTENSIF DES SERVICES BANCAIRES A DISTANCE ET A MODIFIE LA MANIERE DE TRAVAILLER ENTRE LES COLLABORATEURS DE SPUERKEESS. L'« OPEN-BANKING » FAIT APPARAITRE DE **NOUVEAUX CONCURRENTS** POUR LES BANQUES. »

Fred GIULIANI

Senior Vice President & Head of Department - Information Technologies

NOS OBJECTIFS

- Offrir la meilleure expérience digitale à nos clients et collaborateurs
- Fluidifier les processus internes
- Instaurer de nouveaux modèles de collaboration grâce à l'outil informatique

NOS RESULTATS

- Plus de 130 projets informatiques réalisés en 2021
- 29 processus internes analysés en vue d'être simplifiés
- Augmentation de 20% de nos investissements en matière de cybersécurité

NOS DEFIS

- Cybersécurité
- Exigences réglementaires
- Nouveaux concurrents

NOS SOLUTIONS

- Enrichissement continu des fonctionnalités dans S-Net
- Collaboration et partenariat avec des acteurs externes
- Adoption de nouvelles solutions de collaboration

Le monde bancaire est en pleine mutation. La « Payment Services Directive 2 » (PSD2) a lancé les bases de la libéralisation du marché bancaire européen et même si son impact est encore réduit pour le moment, les effets à moyen terme s’annoncent avec l’apparition de nouveaux concurrents tels que les néo-banques et les géants de l’informatique. Coïncée entre, d’une part, une pression réglementaire accrue et, d’autre part, l’apparition d’une nouvelle concurrence, Spuerkeess est en train de construire son propre modèle digital en passant par une transformation digitale interne et la mise à disposition de produits adaptés aux besoins des clients professionnels et privés qui exigent tous les deux de plus en plus une expérience utilisateur complètement digitale.

Dans un tel environnement, le département informatique ne peut pas se contenter d’être un simple fournisseur de solutions techniques mais doit être un partenaire des services métiers et, parfois même, le moteur dans le processus de transformation digitale. Cette transformation s’accompagne nécessairement aussi d’un renforcement des moyens pour garantir la cyber-sécurité, indispensables pour assurer la sécurité de Spuerkeess et des avoirs de la clientèle et le maintien de la confiance de ses partenaires.

A l’intérieur de la Banque, la mise en place de nouveaux outils de collaboration se traduit par une expérience de travail améliorée pour les collaborateurs, ce qui contribue de manière indirecte à mieux servir les clients.

L’offre digitale disponible dans notre solution S-Net a été étoffée. Les étudiants peuvent demander directement leur prêt étudiant dans S-Net et les fonds sont mis à disposition instantanément, le tout se basant sur la technologie de la « blockchain ». De même, les paiements instantanés ont été introduits et permettent aux clients de transférer des fonds vers d’autres banques en quelques secondes. La signature électronique a été étendue pour de nombreux nouveaux documents, ce qui permet de communiquer avec les clients de manière digitale et sécurisée. En matière d’analyse de données, Spuerkeess a élaboré de nouveaux modèles permettant de mieux comprendre les besoins du client et, en conséquence, de lui fournir des produits plus adaptés à sa situation particulière.

Le passage vers le digital nécessite de créer des produits et services bancaires adaptés pour pouvoir ensuite être distribués et consommés directement à travers les canaux numériques. Cela implique une simplification de l’offre et une standardisation poussée. Les produits et services doivent en outre être accessibles 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Il faut pour cela atteindre un haut niveau d’automatisation et de disponibilité des processus au sein de la Banque en s’appuyant sur des solutions « Cloud ». La transformation digitale nous a également amenés à mettre en place de nouveaux partenariats avec des tierces parties et des « fintechs ».



« L'ANNEE 2021 A REPRESENTE UN DOUBLE DEFI POUR LA BUSINESS UNIT ORGANISATION. D'UNE PART, L'EVOLUTION DE LA CRISE SANITAIRE A NECESSITE UNE POURSUITE DE LA COORDINATION DU **PLAN DE CONTINUITE**, D'AUTRE PART, LE LANCEMENT DU PLAN STRATEGIQUE SPUERKEESS 2025 A MOBILISE UNE PARTIE DE NOS EQUIPES POUR ASSISTER LES BUSINESS UNITS DANS LE DEMARRAGE DE LEURS PROJETS. CHALLENGES RELEVES GRACE A LA **FLEXIBILITE** DE NOS EQUIPES ! »

Cécile GUILLAUME

Deputy Head of Business Unit - Organisation

NOS OBJECTIFS

- Contribuer à l'atteinte des objectifs stratégiques de Spuerkeess
- Coordonner des travaux impactant plusieurs « Business Units »
- Assurer la continuité des activités de Spuerkeess
- Améliorer la gestion de la qualité des données et du reporting risque

NOS RESULTATS

- Gestion de 15 projets dont Spuerkeess Direct
- Coordination de 6 programmes ou portefeuilles de projets dont ESG
- Coordination du plan de continuité de Spuerkeess face à la pandémie Covid-19
- Publication du référentiel des processus commun à Spuerkeess

NOS DEFIS

- Nous adapter à la diversité des sujets
- Maintenir un mode de travail collaboratif en dépit du travail à distance

NOS SOLUTIONS

- Facilitation de workshops collaboratifs
- Structuration de démarches de travail
- Expertise en gestion de projet

La vocation de la « Business Unit Organisation » est de mettre au service des « Business Units » de Spuerkeess son expertise en matière de coordination et de facilitation ainsi que de structuration et de gestion de projet. Nous intervenons en particulier sur des sujets transverses à toute la Banque.

L'année 2021 a été marquée par le lancement du nouveau plan stratégique Spuerkeess 2025. Notre rôle dans ce cadre est de supporter les différentes « Business Units » dans l'exécution et le suivi de leurs projets stratégiques. Dans le domaine commercial, la pandémie a changé la manière dont nos clients souhaitent travailler avec leur banque. La mise en place de Spuerkeess Direct fin 2019 a, en 2020, principalement permis à nos clients de réaliser à distance les opérations qu'ils avaient l'habitude de venir faire au guichet. Nous avons en 2021 poursuivi cette démarche en facilitant également le conseil à distance, grâce à la mise en place de nouveaux moyens technologiques permettant le partage d'écran entre le conseiller et son client.

Dans l'optique d'améliorer notre service et notre réactivité face aux demandes de nos clients, la modernisation et l'optimisation de nos processus de travail est un enjeu stratégique. Nous avons contribué à cet objectif en 2021, d'une part en centralisant dans un référentiel unique et à jour tous les processus de la Banque, facilitant ainsi la compréhension, l'analyse et l'identification d'optimisations possibles. D'autre part, des projets d'optimisation ont débuté qui auront un impact positif visible dès 2022.

De par son statut de Banque de l'État et de banque systémique, la conformité réglementaire est pour Spuerkeess un objectif prioritaire. Nous accompagnons la fonction Compliance depuis plusieurs années dans la mise en place et le suivi de plans d'actions destinés à garantir la conformité de Spuerkeess aux nouvelles réglementations. En 2021, nous avons combiné nos expertises sur la conformité réglementaire et l'optimisation de processus pour lancer un programme ambitieux de modernisation dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Par ailleurs, nous réalisons des travaux récurrents permettant la mise en conformité avec les exigences réglementaires en lien avec la gestion de la qualité des données, le risque de continuité et la mise à jour du dispositif de sécurité physique de Spuerkeess.

Il ne s'agit ici que de quelques exemples, auxquels nous pouvons ajouter notre contribution à la mise en place d'une nouvelle gouvernance des produits de la Banque, au programme ESG, aux travaux de mise en conformité avec les exigences du « Single Resolution Board », à la modernisation de la détection incendie du siège et de la surveillance vidéo de la Banque.

Tout ceci a été possible grâce à la flexibilité de nos équipes, qui ont su transformer les contraintes de la situation sanitaire en opportunité pour travailler autrement et tout aussi efficacement, en collaboration avec l'ensemble des « Business Units » de Spuerkeess.



« EN 2021, JE SUIS DEVENUE LA PREMIERE « CHEFFE » FEMININE DE L'EQUIPE DU CENTRE FINANCIER WALFERDANGE CE QUI SOULIGNE L'EFFORT DU COMITE DE DIRECTION DE SPUERKEESS EN FAVEUR DU « FEMALE LEADERSHIP ». L'OBJECTIF DE NOS EQUIPES ETAIT DE TRAVAILLER D'UNE MANIERE SOUDEE ET EFFICACE, MALGRE LES DEFIS POSES PAR LA PANDEMIE. »

Jeanne FABER

Head of Finance Center - Walferdange

NOS OBJECTIFS

- Rassurer les collaborateurs et renforcer l'esprit d'équipe
- Développer l'approche commerciale logement

NOS RESULTATS

- 150 conférences vidéo organisées avec nos clients
- +250% de nouveaux mandats de gestion discrétionnaire « Activmandate »

NOS DEFIS

- Garder la vue globale de l'équipe pendant le télétravail
- La communication digitale avec les clients non digitalisés

NOS SOLUTIONS

- Rester proche de l'équipe et des clients via les nouvelles plateformes numériques

Tout comme 2020, l'année écoulée fut pleine de changements dans un monde impacté par une crise sanitaire inédite. Il est donc d'autant plus important pour nous d'être proches de nos clients, afin de les rassurer, de les soutenir et de les garder au centre de nos préoccupations. Comme le réseau d'agences représente souvent le 1^{er} contact avec le client, il est devenu indispensable d'offrir différents moyens de communication à notre clientèle afin de maintenir une gestion de relation à distance et de l'orienter vers des solutions digitales telles que le conseil à distance, la conférence vidéo avec partage d'écran, S-Net et Spuerkeess Direct. Certains de nos clients ont eu besoin de notre aide dans le cadre de la transition vers nos services bancaires en ligne.

Dans un environnement bancaire où la digitalisation a pris de l'ampleur et où la présence et l'impact des néo-banques augmentent, nous devons nous démarquer par un service personnalisé et de qualité soit en présentiel, soit à travers les canaux digitaux. Aussi, pendant la crise sanitaire, notre objectif est de fidéliser notre clientèle en lui offrant des conseils de qualité, différentes alternatives de placement et des conseils de financement sur mesure.

Grâce à la numérisation, nos clients ont accès à une information quasi illimitée. Pour mieux répondre à leurs besoins et pour former des spécialistes dans ce métier, nous avons mis en place en janvier 2021 l'approche commerciale logement.

Gérer, coacher et accompagner une équipe à distance, tout en maintenant une qualité de service irréprochable sans perdre la vue globale, est devenu un vrai défi. Le lancement du télétravail était un processus d'apprentissage pour tout le monde, impactant nos collaborateurs et nos clients. En tant que cheffe d'équipe, je souhaitais soutenir mes équipes dans leur développement professionnel et la recherche de solutions dans ce nouvel environnement de travail.



« EN 2021, NOUS AVONS POURSUIVI NOS EFFORTS POUR CONTINUER DE DEVELOPPER AVEC NOS CLIENTS DE **NOUVEAUX MOYENS D'INTERAGIR** EN PRESENTIEL OU A DISTANCE, QUE CE SOIT AU NIVEAU DU CONSEIL OU DES OPERATIONS COURANTES. »

Claude HIRTZIG

Senior Vice President & Head of Department - Retail & Private Banking

NOS OBJECTIFS

- Assurer notre proximité sur tous les canaux
- Mettre l'innovation au service de la satisfaction-client

NOS RESULTATS

- Croissance de 10% des utilisateurs S-Net
- Plans d'investissement en fonds en croissance de +200%

NOS DEFIS

- Accompagner tous les clients sur les canaux digitaux
- Soutenir les clients dans le cadre de leurs efforts de transition énergétique

NOS SOLUTIONS

- Des demandes pour prêts étudiants réalisables à distance
- Le développement de nos solutions d'investissement

Après une année 2020 marquée par les défis organisationnels et opérationnels liés à la crise sanitaire, 2021 nous a permis d'adapter et d'ancrer définitivement notre nouvelle interaction avec nos clients.

En tant que banque de proximité, nous avons développé avec nos clients de nouveaux moyens de communiquer, que ce soit au niveau du conseil ou des opérations courantes. Pour ce dernier volet, le développement accéléré de nouvelles fonctionnalités sur nos différentes applications S-Net a permis d'accroître de plus de 10% le nombre de clients utilisant ces canaux en 2021. Entre l'entrée en relation à distance et l'ouverture digitale des produits bancaires courants, le client peut désormais gérer l'essentiel de ses activités bancaires de la vie quotidienne de manière autonome et flexible, en intégrant même dans S-Net des comptes bancaires dont il dispose auprès d'autres banques de la place.

Néanmoins, la disponibilité et la proximité restent les points forts de notre engagement, ceci particulièrement au niveau du conseil spécialisé. Spuerkeess réaffirme ainsi sa position de leader du marché du financement immobilier, domaine dans lequel l'intégration de l'information et de conseils énergétiques permet au client de mieux orienter ses choix d'acquisition et de rénovation immobiliers et d'avoir un accès plus aisé aux aides étatiques. Dans d'autres domaines de financement, l'innovation continue également : l'adaptation de nos processus permet entretemps de finaliser la majorité des dossiers de crédit à la consommation de manière instantanée, en agence et sur S-Net. Dans le domaine des prêts étudiants, nous avons signé avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur un accord permettant de dématérialiser complètement les démarches de demande et de versement des prêts rendant ainsi par exemple les passages à la Banque des étudiants de l'étranger non nécessaire.

Au cours des dernières années et dans un contexte de taux particulièrement bas, les « personal bankers » de Spuerkeess ont mis l'accent sur le volet de l'éducation financière en relation avec les marchés financiers. En ligne avec les aspirations des clients en matière de gestion des risques, les ouvertures de plans d'investissement en fonds d'investissement ont ainsi plus que triplé en l'espace d'un an.

Pour l'activité « Private Banking », la dynamique s'est encore amplifiée. Au niveau de la gamme des produits, l'offre s'est enrichie en fin d'année avec un nouveau type de gestion discrétionnaire, Activmandate Green, investissant exclusivement dans des titres financiers respectant les critères environnementaux les plus aboutis et traduisant là encore la volonté de la Banque d'agir en tant que « Transition Enabler ».



« LA MISE EN PLACE D'UNE EQUIPE ET D'UN PRODUIT DEDIES A LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE REpond A UN BESOIN IMPORTANT DU MARCHE. »

Norbert Brausch

Senior Vice President & Head of Department - Corporate Banking & Public Sector

NOS OBJECTIFS

- Implémenter les axes de notre plan stratégique Spuerkeess 2025 dans le domaine corporate

NOS RESULTATS

- Mise en œuvre du nouveau service « Transmission d'entreprise »
- Mise en œuvre du projet « Grande Région »

NOS DEFIS

- Trouver les ressources pour travailler de façon efficace et efficiente sur les services et projets mentionnés ci-avant tout en continuant à être disponible pour nos clients et à assurer la qualité de service qu'ils sont en droit d'attendre de notre part

NOS SOLUTIONS

- Une offre permettant de solutionner un des défis majeurs souvent rencontré dans les dossiers de transmission d'entreprise
- Une offre permettant aux entreprises résidentes de se développer en Grande Région

La stratégie Spuerkeess 2025 s'articule autour du cycle de vie de ses clients « corporates ». Deux moments forts de la vie d'une entreprise sont l'expansion géographique et la transmission.

La croissance au-delà des frontières peut être une source de nouveaux débouchés, voire une diversification des affaires. Cette croissance peut revêtir plusieurs formes : organique ou externe.

En tant que premier acteur incontournable au Luxembourg, Spuerkeess accompagne ses clients professionnels dans toutes leurs démarches telles que la mise en relation avec des chambres professionnelles ou avec un notaire et peut offrir un support financier répondant à leurs besoins spécifiques.

Ainsi, Spuerkeess peut intervenir aussi bien dans le financement de reprises de structures existantes en Grande Région que dans le financement de plans d'investissement pour la création de filiales à l'étranger. Spuerkeess continue d'accompagner ses clients à l'étranger, via le financement de leur cycle d'exploitation et la gestion de leur trésorerie.

La transmission d'entreprise est un autre moment clé qui nécessite un accompagnement personnalisé et pour lequel il est judicieux de vouloir s'entourer de spécialistes pour en faire une réussite. Nous intervenons en fournissant des services de conseil et d'accompagnement, soit pour les cédants soit pour les repreneurs.

Spuerkeess finance aussi bien des reprises totales que des reprises partielles. Lors d'une transmission d'entreprise, le repreneur manque souvent de fonds propres. Le prêt subordonné de Spuerkeess est la réponse à cette problématique.

La clientèle visée est celle des entreprises luxembourgeoises de taille moyenne, constituées sous forme de sociétés de capitaux et ayant de solides antécédents.

Les opérations éligibles sont aussi bien des reprises intégrales que des reprises partielles (même minoritaires).



« LES EXIGENCES REGLEMENTAIRES ET LES TAUX D'INTERET NEGATIFS RESTENT UN CHALLENGE. LA **DIGITALISATION** DE NOTRE PROCESSUS DE TRAVAIL AINSI QUE LES **PARTENARIATS STRATEGIQUES** NOUS AIDENT A RELEVER CES DEFIS. »

Alain UHRES

Vice President & Head of Business Unit - Institutional Relationship Management

NOS OBJECTIFS

- › Assurer la satisfaction de nos clients
- › Personnaliser la relation client par l'intermédiaire d'un chargé commercial expérimenté et à l'écoute du client
- › Offrir un service sur mesure permettant de répondre aux demandes de la clientèle institutionnelle

NOS RESULTATS

- › EUR 87 milliards d'actifs en dépôt
- › +14,1% de croissance des actifs en dépôt
- › Hausse significative des actifs des fonds « Private Assets » en banque dépositaire

NOS DEFIS

- › Exigences réglementaires
- › Taux d'intérêt négatifs
- › Restructuration de l'équipe et des outils afin d'optimiser les flux opérationnels et administratifs

NOS SOLUTIONS

- › Partenariats stratégiques
- › Accélération de la digitalisation
- › Revue régulière des services et produits offerts à la clientèle et extension de la gamme pour répondre aux besoins de la clientèle
- › Coopération avec BCEE Asset Management

Notre « Business Unit Institutional Relationship Management » s'occupe de la clientèle institutionnelle qui est majoritairement composée de fonds d'investissement, de banques, d'assurances, de sociétés de gestion, de « family offices », d'« external asset managers » ainsi que d'entités étatiques.

L'objectif principal en 2021 était de fournir un service client de qualité personnalisé et d'augmenter notre chiffre d'affaires malgré les circonstances persistantes de la crise sanitaire. Les exigences réglementaires ne cessent d'augmenter, entraînant une charge administrative considérable.

Sur le plan financier, le but était d'augmenter le chiffre d'affaires malgré les taux d'intérêt négatifs fixés par la Banque centrale européenne. Ces derniers pèsent sur la rentabilité de notre Banque, ce qui nous a obligés de revoir les conditions offertes sur les comptes cash de nos clients.

Dans une optique d'agrandir davantage notre gamme de produits et de services pour notre clientèle institutionnelle, notamment au niveau des placements durables, nous avons lancé, de concert avec BCEE Asset Management, un nouveau compartiment de fond « Global Diversified Sicav - Defensive GREEN » qui respecte des critères de durabilité, environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Notre service poursuit des projets ayant pour objectif de digitaliser et d'optimiser le processus de travail, dont notamment l'entrée en relation, le « on-going due diligence » de la clientèle existante et le reporting aux clients. Grâce à nos partenariats stratégiques avec des sociétés spécialisées dans le domaine des fonds « Private Assets », nous avons connu une forte croissance en volume d'actifs.

Au 31 décembre 2021, la clientèle institutionnelle détenait des avoirs totaux à hauteur de 87 milliards d'euros, dont des avoirs sous forme de titres en dépôt, de liquidités et de fonds « Private Assets ». Les actifs de la clientèle institutionnelle ont ainsi connu une croissance de +14,1%.



« LE METIER DE JURISTE EVOLUE CONSTAMMENT. LE ROLE DES JURISTES EVOLUE DAVANTAGE VERS L'ACCOMPAGNEMENT DES SERVICES METIER, DES LA CONCEPTION, DANS LES PROJETS INNOVATEURS. L'ADAPTATION DES PROCEDURES KYC DANS L'OPTIQUE D'UNE INTERACTION FLUIDE ET DIGITALE AVEC LES CLIENTS EST UNE PRIORITE ABSOLUE. »

Martine KAYSER

Deputy Head of Business Unit - Legal, Client Acceptance & Litigation

NOS OBJECTIFS

- Adapter des outils requis pour l'exercice de la fonction juridique
- Implémenter des processus KYC dans une optique de conformité constante, d'efficacité et de transparence

NOS RESULTATS

- Optimisation des processus contractuels par la mise en place d'une base des contrats interne
- Transformation des flux d'échange internes et externes en matière d'obligations KYC

NOS DEFIS

- Faire face à la multiplication des exigences réglementaires
- Besoins générés par la crise et l'instauration de relations-clients entièrement à distance

NOS SOLUTIONS

- Maîtrise du risque légal par une approche préventive
- Optimisation des processus de documentation par une approche davantage digitale

L'activité de notre « Business Unit » couvre plusieurs volets, qui peuvent se résumer comme suit :

- l'analyse et la vérification de la documentation client sous l'angle « Know your customer » (KYC) lors de l'entrée en relation d'affaires ;
- le suivi des dossiers de la clientèle par rapport aux exigences réglementaires en matière fiscale et AML/CFT tout au long du cycle de vie de la relation ;
- l'accompagnement juridique de projets réglementaires et commerciaux de la Banque, l'établissement d'avis, la revue de contrats, la gestion de dossiers judiciaires et successoraux ;
- le suivi des clients en défaut de paiement.

Depuis la crise de 2008, les textes réglementaires en matière bancaire et financière ont foisonné et la maîtrise de cet arsenal juridique constitue certainement le principal défi de la fonction juridique « in-house ».

De même, l'exercice de notre métier, au vu du changement des attentes des régulateurs, des collègues des différents services métier et des clients est en voie de transformation, comme en témoignent plusieurs évolutions en 2021.

On peut notamment citer la mise en place d'un outil indispensable à la gestion efficiente de la documentation contractuelle. Nous nous sommes dotés d'une base interne de gestion électronique des contrats, conforme aux prescriptions des autorités de surveillance et qui permet la coordination entre services métier et juristes en matière de suivi des contrats.

Au niveau de la maîtrise des risques légaux qui incombe en première ligne à la fonction juridique, l'on observe le passage de plus en plus prononcé d'une approche basée sur la remédiation vers une approche d'anticipation et de prévention du risque. Le rôle des juristes s'oriente ainsi davantage vers l'accompagnement des services métier, dès la conception, dans les projets d'innovation et la création de nouveaux produits et services tels que, en 2021, l'ouverture aux nouveaux canaux de communication digitaux avec la clientèle, devenue indispensable dans le contexte de la crise sanitaire, le développement de nos activités dans un contexte transfrontalier et les nouveaux dossiers de sous-traitance informatique.

En matière de gestion de la documentation client, la transformation, depuis plusieurs années, des modes de communication avec la clientèle, qui s'est concrétisée par la multiplication des canaux et supports digitaux utilisés et un recours systématique aux échanges de données électroniques, a posé des défis majeurs en termes d'adaptation des processus. S'y ajoutent les exigences accrues du régulateur en termes de vérification et de traitement des données, ainsi que notre volonté affirmée de proposer aux clients des moyens modernes, efficaces et transparents.

Ces développements, ainsi que la nécessité de répondre aux besoins immédiats et prioritaires nés pendant la crise sanitaire du fait de la réduction considérable des contacts physiques avec la clientèle, nous ont amenés à adapter les procédures « KYC » dans l'optique d'une interaction fluide et davantage digitale avec les clients et de l'optimisation des flux de traitement internes. Les efforts seront poursuivis à l'avenir par l'enrichissement des outils digitaux et interfaces que nous serons en mesure de mettre à disposition du client.



« LA CULTURE DU RISQUE AU SEIN DE SPUERKEESS SE DEVELOPPE PAR LES VALEURS, LES CONVICTIONS, LES CONNAISSANCES ET LA COMPREHENSION DU RISQUE, PARTAGEES PAR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL. »

Catherine THOMAS
Staff Member - Risk Management

NOS OBJECTIFS

- Maîtriser les risques opérationnels
- Améliorer les processus pour accroître les performances
- Assurer une solide culture du risque

NOS RESULTATS

- Meilleure compréhension des risques et amélioration des reportings
- Renforcement du cadre de la gestion des risques
- Meilleure résilience face aux incidents opérationnels

NOS DEFIS

- Exigences réglementaires croissantes
- Efficacité des processus de gestion des risques
- Maintien du « risk mindset »
- Emergence de nouveaux risques

NOS SOLUTIONS

- Sensibilisation et formation du personnel
- Collaboration et communication horizontale
- Logiciel intégré de gestion des risques

2021 a été une année pleine de défis pour la « Business Unit Risk Management » et pour l'ensemble des services métiers et de support, également très sollicités. Ces derniers, en tant que 1ères lignes de défense, sont chargés d'anticiper, d'identifier, d'évaluer, de déclarer, de suivre et de gérer l'ensemble des risques auxquels ils sont exposés au sein de leurs activités. La supervision de cette gestion des risques relève de la « Business Unit Risk Management » (RIM), en tant que 2ème ligne de défense. La « Business Unit » RIM est également responsable d'assister la Direction dans la maîtrise des risques, en assurant un contrôle indépendant sur les risques auxquels la Banque est exposée, dont notamment le risque opérationnel.

L'analyse des cas médiatisés de pertes considérables dues à des défaillances de processus, de système, ou encore dues à des erreurs humaines ou des événements extérieurs à une organisation montre qu'une gestion adéquate du risque opérationnel aurait permis de diminuer l'impact, voire d'éviter de tels incidents dans la majorité des cas. Il n'est donc pas surprenant que les régulateurs à travers le monde exigent que les banques renforcent leurs vigilances et le traitement adapté en matière holistique du risque opérationnel.

En 2021, Spuerkeess a dès lors mis en œuvre de nouvelles pratiques de gestion du risque opérationnel. A titre d'exemples, nous pouvons citer :

- L'évolution et le développement continu du processus de collecte des incidents opérationnels et d'un outil central supportant leur gestion ce qui a permis d'améliorer la qualité des données, le suivi des incidents et le reporting au Comité de direction.
- La mise en place des processus de traitement des risques, de suivi et d'analyse des plans d'action et des recommandations adressant les faiblesses identifiées. Ces processus visent la mitigation des risques et l'amélioration de la résilience face aux incidents, dans le but de diminuer le niveau de risque de la Banque.
- L'amélioration de la méthodologie d'identification et d'évaluation des risques opérationnels, notamment par :
 - Le renforcement de la méthodologie « Risk Control Self Assessment » (RCSA), ayant pour but d'identifier et d'évaluer les risques potentiels auxquels la Banque est ou pourrait être exposée.
 - La mise en place de l'approche « Control Testing », qui vise à tester l'efficacité des contrôles clés mitigeant les principaux risques, soit plus de 400 contrôles identifiés lors des RCSA.
 - Le développement et la mise en place de la pratique d'analyse de scénario, consistant en l'analyse et la documentation d'événements, rares, mais plausibles, pouvant générer des impacts conséquents pour la Banque. Cette approche « forward looking » vise à identifier ces événements et à en évaluer la vraisemblance et l'impact potentiel.

La « Business Unit Risk Management », via la mise en place de ces différentes pratiques, a renforcé à la fois le cadre et les processus qui supportent la gestion du risque opérationnel.

Pour les années à venir, chaque collaborateur de Spuerkeess sera encouragé à vivre au quotidien les principes de gestion et de maîtrise du risque en vue de diminuer à court, moyen et long terme le risque opérationnel en mettant l'accent sur l'amélioration continue des processus, des systèmes d'exploitation et des structures organisationnelles de Spuerkeess.

La gestion du risque opérationnel nous concerne tous !



NOTRE POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

Afin de garantir une gestion efficace du risque à tous les niveaux, nous avons mis en œuvre une gouvernance qui repose sur le concept des trois lignes de défense. Spuerkeess dispose d'une fonction indépendante Risk Management, qui est directement rattachée au Comité de direction, à l'instar de la fonction Compliance. Ces deux fonctions assurent la deuxième ligne de défense dans le modèle de gouvernance de la Banque tandis que la fonction Audit Interne représente la troisième ligne de défense. La Banque a opté pour un profil de risque « défensif » qui est défini dans son « Risk Appetite Framework » (RAF). Le RAF inclut les indicateurs des grandes catégories de risques de la Banque et permet au Comité de direction et au Conseil d'administration d'opérer un suivi régulier et détaillé de la situation globale des risques de Spuerkeess. Les niveaux des risques auxquels la Banque est exposée sont mesurés à l'aide d'un ensemble d'indicateurs stratégiques, de métriques opérationnelles et d'indicateurs macroéconomiques.

L'appétit au risque est défini par le biais de niveaux de surveillance fixés pour les différents indicateurs et transposés dans un ensemble de limites qui sont destinées à gérer et à contrôler les différents risques de Spuerkeess.

Les processus ICAAP et ILAAP permettent de s'assurer que la Banque dispose de la capitalisation et de la liquidité nécessaire pour assurer la poursuite et le développement de ses activités.

La gestion des risques est encadrée par différents groupes de travail et comités, ceci aussi bien au niveau du Comité de direction qu'au niveau du Conseil d'administration. La gestion des risques est décrite en détail dans la note 6 aux comptes annuels au 31 décembre 2021. Plusieurs catégories de risques sont à considérer :

RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit est le risque de perte de valeur économique des créances de la Banque suite à la détérioration de la qualité des débiteurs pouvant aller jusqu'au défaut d'un débiteur ou la non-restitution des avoirs déposés auprès de tiers. Chaque

engagement matériel de la Banque donnant lieu à un risque de crédit fait l'objet d'une analyse préalable de la qualité du débiteur par le département Analyse et Gestion Crédits. La qualité du débiteur est reflétée par une notation interne qui entre directement dans le dispositif de gestion du risque de crédit. Elle constitue l'un des paramètres clés pour la mise en place des limites ou l'accord de nouveaux financements.

La fonction Risk Management assure la responsabilité de la validation initiale et récurrente de l'ensemble des modèles de notation internes, sans cependant intervenir dans la gestion courante des dossiers de crédit, assurant ainsi une indépendance par rapport aux services métiers qui constituent la première ligne de défense. Dans le domaine des crédits à l'économie du pays, les décisions sont prises par différents comités de crédit en fonction de l'encours global du client.

Les prêts hypothécaires au logement représentent plus de la moitié du portefeuille des prêts et crédits de Spuerkeess. Le risque de crédit est apprécié en fonction de la solvabilité générale et de la capacité de remboursement du client ainsi que de par l'existence de garanties réelles.

En ce qui concerne les engagements internationaux, l'investissement initial n'a lieu qu'auprès de contreparties classées « Investment grade » hors notation BBB-. Au niveau des entités non financières, la priorité est accordée aux contreparties des pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE), essentiellement en Europe et en Amérique du Nord. Les encours de crédit font l'objet d'un suivi du risque de contrepartie, d'un suivi du risque sectoriel et systémique et d'un contrôle régulier, sur base d'analyses financières actualisées et de propositions d'ajustement des limites par contrepartie. Nous appliquons également un système de limite-pays pour tous les pays hors Luxembourg où la Banque est active. Ces limites font l'objet d'une révision annuelle.

Suite à l'obligation d'effectuer des transactions sur instruments financiers dérivés via une contrepartie centrale « Central Counterparty Clearing » (CCP) d'après la réglementation « European Markets Infrastructure Regulation » (EMIR) qui vise à diminuer le risque de contrepartie bilatéral, nous avons choisi de travailler pour ce volet via des membres directs, appelés « clearing brokers ».

L'analyse des impacts potentiels de la pandémie Covid-19 sur les chaînes d'approvisionnement et par conséquent sur les portefeuilles de la Banque a marqué l'année 2021. Bien que la Banque n'ait pas d'expositions directes sur la Russie, la Biélorussie ou l'Ukraine, la guerre déclenchée le 24 février 2022 risque d'avoir un impact sur la stabilité des prix, la croissance économique en Europe et la qualité de certains actifs de la Banque. L'analyse et la gestion des risques liés à cette crise sera un des défis de l'année 2022.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque de perte découlant d'une variation défavorable de différents paramètres financiers, dont principalement les taux d'intérêt, les prix des actions et les cours de change. Dans la politique de gestion du risque de marché de Spuerkeess, nous distinguons le risque de transformation, résultant de la différence structurelle entre les maturités des ressources et celles de leurs réinvestissements au bilan de la Banque, du risque lié à la gestion de la trésorerie et aux opérations de négociation.

INTEREST RATE RISK IN THE BANKING BOOK (IRRBB)

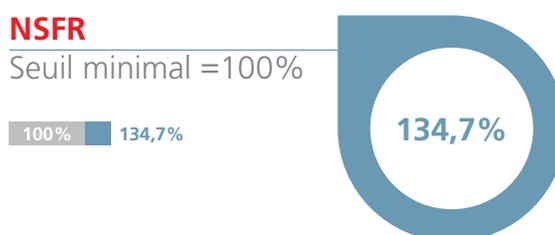
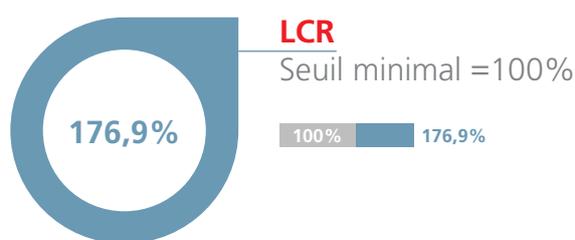
Le risque de taux IRRBB désigne le risque actuel ou futur auquel les fonds propres de la Banque sont exposés en raison de mouvements défavorables des taux d'intérêt. Ces dernières années, nous avons développé des modèles internes pour évaluer le risque de taux d'intérêt lié à l'activité de la Banque. Ces modèles sont aujourd'hui implémentés dans un outil qui permet de gérer le risque de taux d'intérêt sur la base de métriques dédiées et en respectant un cadre de limites définies. Le respect de ces limites est contrôlé par la première et la deuxième ligne de défense. Le niveau de taux d'intérêt très bas et les impacts de cette situation sur la gestion du risque de taux et la rentabilité restent un défi majeur pour la Banque.

RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité résulte d'un éventuel problème de réconciliation des flux financiers entrants et sortants à une date précise. Le risque pour un établissement de crédit est celui de ne

plus pouvoir, à un moment donné, assurer ses obligations de paiement pour cause de manque d'actifs liquides par rapport aux passifs devenus exigibles. De par sa structure financière, la Banque se trouve dans une situation d'excédents de liquidités.

La Banque opère un suivi permanent du risque de liquidité en fonction des échéances. Ce suivi inclut à la fois un rapprochement très détaillé des flux entrants et sortants sur une échéance de six mois au niveau de la trésorerie et une vue à moyen et long terme des besoins structurels de financement suivie par le Comité ALM.

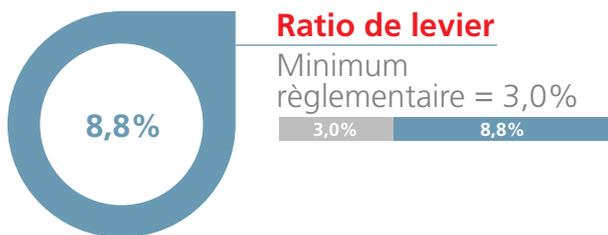


Conformément au règlement « Capital Requirements Regulation » (CRR) et au règlement délégué de la Commission européenne du 10 octobre 2014, Spuerkeess publie depuis 2015 le ratio de liquidité « Liquidity coverage ratio » (LCR), visant à assurer une liquidité suffisante à 30 jours. Au 31 décembre 2021, le **LCR** s'élève à **176,9%** et se situe ainsi très largement au-dessus du seuil minimal de 100%. Spuerkeess vise d'ailleurs le maintien du LCR à un niveau nettement supérieur au minimum réglementaire. Le « Net Stable Funding Ratio » (NSFR), visant à assurer une liquidité suffisante à 1 an, fait également partie des indicateurs suivis dans le « Risk Appetite Framework ». Le **NSFR** au 31 décembre 2021 affiche **134,7%** et se situe donc largement au-dessus du seuil minimum réglementaire de 100%.



RATIO DE LEVIER

Le ratio de levier mesure la proportion des fonds propres de base par rapport aux expositions de la Banque sans prise en compte des collatéraux et en additionnant les engagements figurant au bilan et au hors bilan. En termes exacts, il s'agit du ratio « CET 1 capital / Somme bilantaire et engagements hors-bilan pondérés ». Ce ratio n'est pas basé sur le risque que représentent les différentes expositions mais constitue un outil supplémentaire visant à limiter l'utilisation d'un levier excessif dans le secteur bancaire. Le **ratio de levier** de Spuerkeess s'élève à **8,8%** au 31 décembre 2021, soit largement au-dessus du minimum réglementaire de 3,0%.



RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel est défini comme étant le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique. Les rôles et responsabilités de la première ligne de défense ainsi que celles de la deuxième ligne de défense sont mises en évidence dans la Politique de gestion du risque opérationnel. Nous visons à diminuer le risque opérationnel par une amélioration constante des processus et des structures organisationnelles. Les principaux défis de l'année 2021 étaient la mise en œuvre au niveau de la Banque de nouveaux processus de contrôle et de monitoring.

RISQUE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (IT) ET RISQUE « CYBER »

La supervision de la gestion des risques IT et « cyber » est assurée par une entité indépendante au sein de la fonction Risk Management. Un « Information Security Officer » est en charge du pilotage de la sécurité informatique et rattaché hiérarchiquement au chef de la fonction Risk Management et dispose d'une ligne de reporting direct au « Chief Risk Officer ». Cette organisation de la gestion des risques IT et « cyber » permet à la Banque d'opérer dans les limites définies dans le Risk Appetite Framework (RAF). Les principaux défis de l'année 2021 étaient l'accompagnement et l'encadrement d'un point de vue risque des différents projets informatiques. La mise en œuvre du plan de protection « cyber » était également une priorité stratégique.

RISQUE AML/FT

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (AML/FT), la « Business Unit » Compliance effectue des analyses de clients ou de groupes de clients en cas de survenance de doutes ou de soupçons quant à la légalité ou la légitimité de transactions. En fonction des résultats de ces analyses et de la gravité des faits relevés, la « Business Unit » Compliance prend les mesures qui s'imposent et qui peuvent aboutir soit au classement du dossier, à la surveillance accrue des transactions, à une déclaration de soupçon à la Cellule de Renseignement Financier, et/ou à la rupture des relations d'affaires. Les changements de comportement induits par la pandémie ont également entraîné une augmentation de certains types de fraudes, qui ont amené Spuerkeess à renforcer davantage ses systèmes et sa vigilance dans un souci constant de protection de ses clients.

REPORTING ET GESTION DES RISQUES COMPLIANCE

Comme chaque année, la cartographie des risques a été révisée par la « Business Unit Compliance », pour mesurer l'exposition de Spuerkeess aux risques de conformité en relation avec ses activités bancaires et financières. Sur base de cette cartographie et de l'évolution du paysage réglementaire, la « Business Unit

Compliance » établit un plan pluriannuel de contrôles permanents pour assurer le respect des obligations légales et réglementaires auxquelles Spuerkeess doit se soumettre au titre de ses activités.

GESTION DU RISQUE DE FRAUDE INTERNE

La gestion du risque de fraude interne passe tant par la prévention que par le contrôle. Ainsi, notre personnel est activement sensibilisé à l'importance du respect du Code de conduite, de la politique des conflits d'intérêts et de la procédure de « whistleblowing » en place. La « Business Unit Compliance » est ainsi chargée de la surveillance des transactions du personnel et des enquêtes en cas de réclamation touchant un agent Spuerkeess.

DATA PROTECTION

La protection des données à caractère personnel de nos clients, de notre personnel et de nos fournisseurs est au cœur de nos préoccupations. Le Data Protection Office s'emploie à régulièrement sensibiliser l'ensemble du personnel à cette thématique incontournable et participe dès lors à chaque projet, à tout nouveau produit ou service, de sorte à garantir le « data protection by design » en vertu duquel tout est pensé et développé dans le respect de la confidentialité et de la sécurité des données. Des suivis et contrôles réguliers en la matière et des procédures détaillées et largement communiquées permettent d'assurer la détection de tout risque dans le domaine et la proposition de mesures correctrices rapides, le cas échéant. La « data protection policy » est fréquemment mise à jour et publiée sur notre site Internet.

RISQUE FINANCIER ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Les comptes annuels sont préparés en conformité avec les obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg pour les établissements de crédit. A l'exception des principes comptables luxembourgeois relatifs à la comptabilisation de la provision pour la garantie des dépôts et la protection des investisseurs, système de garantie ex post mis en œuvre historiquement par l'Association pour la Garantie des

Dépôts Luxembourg (AGDL), de la provision forfaitaire et des postes spéciaux avec une quote-part de réserves, les comptes annuels sont basés sur les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

La Banque a recours aux instruments financiers dérivés afin de couvrir les risques de taux d'intérêt, de change et de prix fixe (indices boursiers, prix d'actions). Les instruments financiers dérivés couramment utilisés sont les IRS et les CIRS dans le cadre d'opérations de couverture standard « plain vanilla ». Parallèlement à ces contrats standardisés, la Banque couvre spécifiquement les émissions structurées et les acquisitions d'obligations contenant des dérivés incorporés par des swaps à composantes structurées, pour autant qu'ils soient étroitement liés.

Un instrument financier dérivé est considéré comme détenu à des fins de transaction sauf s'il est désigné en tant qu'instrument de couverture. Lors de la conclusion d'un contrat, la Banque peut désigner certains instruments financiers en tant qu'instruments de couverture lorsque ces opérations respectent les critères définis par la norme IAS 39. La Banque a principalement recours à la couverture de juste valeur et accessoirement à la couverture de flux de trésorerie. Au-delà de ces couvertures contrat par contrat, la Banque applique la macro-couverture de juste valeur sur des prêts à taux fixe en se conformant aux principes de la norme IAS 39 dans sa version « carve-out » de l'Union européenne. Cette couverture se fait exclusivement par le biais d'instruments financiers du type IRS. La Banque continue d'appliquer, en conformité avec la norme IFRS 9, les principes de couverture selon l'ancienne norme IAS 39.

GESTION ET SUIVI DES RISQUES INHERENTS A L'ETABLISSEMENT DE L'INFORMATION FINANCIERE

La Banque s'est dotée des procédures et des systèmes de contrôle nécessaires à l'établissement et au suivi de l'information financière. Afin d'assurer la qualité et l'exhaustivité de l'information financière, la Banque procède quotidiennement au suivi des mouvements sur comptes internes, surveille les principales composantes du compte de résultat incluant la marge d'intérêt, les commissions et les frais généraux et vérifie l'exhaustivité des informations reçues des différentes applications



informatiques qui se trouvent en amont du système d'information comptable. La Banque procède mensuellement à des réconciliations de soldes sur comptes d'attente, sur comptes de proratisation des intérêts et autres comptes internes.

Parmi les systèmes de contrôle figure le bilan journalier qui est établi afin de permettre à diverses entités de la Banque, notamment à la salle des marchés, de procéder à un suivi de l'impact des opérations initiées.

En ce qui concerne les exercices d'évaluation des positions détenues en portefeuille ou de détermination des corrections de valeur sur actifs présentant des indications de dépréciation, une collaboration étroite entre les équipes comptables et les services de gestion des risques a été définie. Depuis l'entrée en application de la norme IFRS 9, le modèle de dépréciation des actifs financiers est basé sur la reconnaissance des pertes attendues. Le calcul est réalisé sur base mensuelle.

Au-delà des contrôles purement comptables, la Banque assure un suivi régulier de la rentabilité commerciale par client, par produit et par métier et procède à une analyse mensuelle du budget des dépenses. Le Comité de direction prend connaissance des performances des différents métiers de la Banque via un « Management Information System » (MIS). De même, il analyse et valide sur base mensuelle la situation financière ainsi que le suivi du budget des dépenses.

CONFORMITE AVEC LA CRR2

Spuerkeess répond aux exigences de marché en se conformant au règlement (UE) no 575/2013 visant entre autres à informer le marché sur l'exposition de la Banque aux différentes catégories de risques précités. En 2021, la Banque s'est mise en conformité avec le règlement (UE) no 2019/876 qui est entré en vigueur le 28 juin 2021.

Les informations relatives à la composition des fonds propres, la stratégie en matière de gestion des risques et la politique de rémunération peuvent être consultées dans la publication Pilier 3 de la Banque. Les informations publiées par la voie du rapport Pilier 3 sont complémentaires aux informations publiées dans les présents comptes annuels.

Le rapport Pilier 3 pour l'exercice 2021 qui décrit en détail l'organisation de la Banque pour assurer l'anticipation, la détection, la mesure, le contrôle et la déclaration de l'ensemble des risques auxquels l'établissement est ou pourrait être exposé, est disponible sur le site Internet de la Banque.

AUTRES ACTIVITES

ACTIVITES OPERATIONNELLES ET DE SUPPORT

Les activités opérationnelles et de support jouent un rôle essentiel dans le soutien des objectifs stratégiques et de développement de la Banque. Les activités de « back office » permettent de traiter les volumes croissants d'opérations de paiement, d'opérations de crédit et d'opérations sur titres en provenance des services commerciaux, et assurent le contrôle ainsi que la sécurité du traitement de ces opérations, conformément aux législations en vigueur. Nous poursuivons nos efforts d'amélioration des systèmes et de digitalisation des processus pour nous adapter à l'évolution des marchés et augmenter notre efficacité. Les activités de support couvrent des domaines très variés tels que les finances de la Banque, le domaine juridique et réglementaire, l'organisation, le marketing, la logistique et l'informatique.

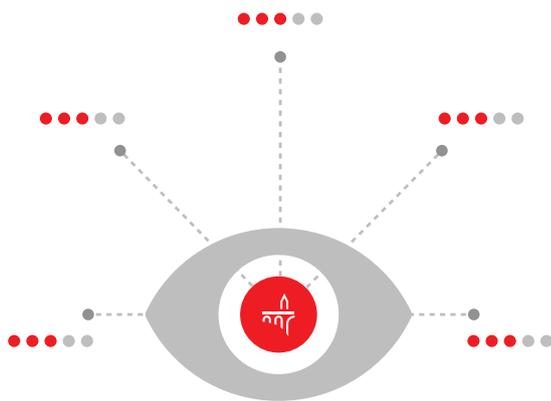
ACTIVITES REGLEMENTAIRES

Les principaux sujets réglementaires qui ont fait l'objet d'un support actif de la part de l'équipe de veille réglementaire au cours de l'année 2021 sont les suivants :

- Réforme de l'IBOR : Le règlement en matière d'indices de référence défini par l'Union européenne impose de nouvelles exigences aux entreprises qui sont administrateurs, contributeurs ou utilisateurs d'un large éventail d'indices de taux d'intérêt, de devises, de titres et/ou de matières premières et/ou d'indices de référence. Spuerkeess, n'exerçant pas d'activité d'administrateur d'indices de référence, a dû se conformer uniquement aux exigences incombant aux contributeurs et utilisateurs d'indices de référence.

- Télétravail : La circulaire CSSF 21/769 reprise dans le cadre de cette thématique vise à définir les exigences de gouvernance et de sécurité relatives à la mise en œuvre et à l'utilisation du télétravail dans un contexte post Covid-19. Le cadre de gouvernance télétravail ayant été préparé au sein de Spuerkeess, celui-ci pourra être rapidement mis en œuvre une fois que la pandémie liée au Covid-19 sera terminée.
- RFT : Cette thématique reprend la loi du 10 juillet 2020 instituant un registre des fiducies et des trusts (RFT) en droit luxembourgeois. Cette loi impacte Spuerkeess :
 - en sa qualité de fiduciaire, qui se doit de protéger, voire d'accroître la valeur du patrimoine transféré conformément aux stipulations de l'acte de fiducie ;
 - dans sa fonction de professionnel soumis à la réglementation anti-blanchiment qui doit être en mesure d'honorer son obligation d'identification des trusts et fiducies sur base des informations accessibles.

Les équipes restent actuellement dans l'attente de la publication du Règlement grand-ducal correspondant avant de poursuivre les travaux de mise en conformité.



LES PARTICIPATIONS

Répondant à l'une de ses missions légales qui consiste, outre la promotion de l'épargne, à contribuer par ses activités de financement au développement économique et social du pays dans tous les domaines, Spuerkeess détient, directement ou

indirectement, des participations dans des secteurs clés de l'économie luxembourgeoise. Elle appuie par ailleurs la création et le développement d'entreprises ayant un intérêt national.

Depuis 1989, Spuerkeess est actionnaire à hauteur de **40%** du groupe **Lalux S.A.**

Après le rachat en 2021 d'une partie des actions détenues par une autre banque de la place, Spuerkeess détient désormais **25,35%** du capital de la **Société de la Bourse de Luxembourg S.A.**, dont elle est membre fondateur et le plus important actionnaire.

En collaboration avec trois autres acteurs de la place financière luxembourgeoise, Spuerkeess a participé à la création de **LuxHub S.A.** en 2018 dont elle détient **32,50%** du capital.

Les médias et les télécommunications représentent des secteurs importants pour l'économie luxembourgeoise. La Banque est actionnaire fondateur de la société SES S.A. qui est le leader mondial dans le domaine de la communication globale par satellite. La Banque détient une participation à hauteur de **10,88%** du capital social de **SES S.A.** sous forme d'actions de la catégorie B. Ces actions de catégorie B attribuent un droit de vote correspondant à cette participation, selon le principe « une action, un vote ». De plus, Spuerkeess détient des actions de catégorie A à hauteur de **0,82%** du capital social de SES S.A. Les actions de catégorie A attribuent également un droit de vote correspondant à cette participation, selon le principe « une action, un vote ». En termes de droit économique, il convient de noter que les statuts de SES S.A. prévoient qu'une action de la catégorie B accorde un droit à un dividende à hauteur de 40% du dividende versé au titre d'une action de la catégorie A de SES S.A..

Dans le secteur des transports aériens, Spuerkeess détient une participation de **21,81%** dans le capital de **Luxair**, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A., qui est active dans les domaines de la navigation aérienne, tour opérateur, manutention de cargo et catering, et une participation de **10,91%** dans le capital de **Cargolux Airlines International S.A.**, qui est l'une des plus grandes compagnies aériennes tout-cargo du monde.

La Banque détient également une participation de **12%** dans le capital d'**Encevo S.A.**, holding du groupe énergétique luxembourgeois qui est le leader sur le marché de l'énergie au Luxembourg.

Dans le cadre de la reprise en 2021 de l'intégralité des activités industrielles de Paul Wurth S.A. par SMS Group au travers l'acquisition par SMS des participations respectives détenues par l'État luxembourgeois, la SNCI et Spuerkeess dans le capital de Paul Wurth S.A., les activités immobilières de Paul Wurth S.A. ont été transférées à **Paul Wurth Real Estate S.A.**. Spuerkeess continue de détenir une participation à hauteur de **10,98%** dans Paul Wurth Real Estate S.A. et contribuera ainsi au développement et à la viabilisation des biens immobiliers détenus par cette société sur le territoire de la Ville de Luxembourg.

De par sa participation de **11%** dans le capital de la **Société Nationale des Habitations à Bon Marché S.A.** (S.N.H.B.M.), acteur national spécialisé dans la conception et la construction de maisons unifamiliales et d'immeubles à appartements à prix abordable et par bail emphytéotique, Spuerkeess remplit pleinement sa mission sociale de facilitateur de l'accès à la propriété immobilière d'un logement pour besoin personnel.

Outre ces participations d'envergure, Spuerkeess contribue au développement économique non seulement du pays, mais également de la Grande Région par la prise de participations mineures dans des sociétés luxembourgeoises et transfrontalières qui apportent leur soutien aux PME de toute la région. Il s'agit notamment de **CD-PME S.A.** pour les entreprises luxembourgeoises, où Spuerkeess est représentée avec **10%** du capital, et **EUREFI S.A.** pour les entreprises de la région limitrophe avec **8,76%** de son capital investi par la Banque. Au niveau européen, Spuerkeess est l'unique institution financière du Luxembourg détenant une participation dans le Fonds Européen d'Investissement (FEI), établissement faisant partie du groupe de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et soutenant des PME à travers toute l'Europe via l'émission de garanties bancaires. Par ailleurs, le FEI, respectivement le Groupe BEI, s'est fixé des objectifs ambitieux

pour contribuer à la lutte contre le changement climatique, qui représente également un des deux piliers majeurs de la stratégie de développement durable de Spuerkeess. Le détail des parts détenues dans les entreprises associées et dans les filiales sont présentées au point 4.9 des annexes aux comptes annuels 2021.

LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Depuis l'exercice 2017, Spuerkeess publie un rapport non financier en conformité avec les normes GRI (« Global Reporting Initiative ») qui détaille la stratégie et les activités de Spuerkeess en matière de développement durable.

LES RESULTATS FINANCIERS DE LA BANQUE AU 31 DECEMBRE 2021

Le **produit bancaire** de la Banque atteint EUR **647,1** millions au 31 décembre 2021, en hausse de EUR 51,6 millions, ou de **8,7%** par rapport à celui de l'exercice 2020.



La **marge nette d'intérêt** de la Banque augmente de **2,4%**, toujours impactée par la hausse des dépôts dans un contexte de taux bas ou d'intérêts négatifs. Les opérations de refinancement à plus long terme de la Banque centrale européenne « targeted longer-term refinancing operations » (TLTRO), ont contribué à soutenir l'activité des prêts bancaires aux entreprises et aux consommateurs. En ce qui concerne les activités de marché, le contexte de taux d'intérêt toujours bas, voire négatifs, a continué à peser sur les opportunités de placement et de transformation d'échéances de la Banque en 2021.

Le **résultat sur commissions** est en hausse de **15,1%** en raison principalement de la progression des commissions sur activités de titres de la clientèle, de l'évolution favorable des revenus sur comptes courants et cartes de crédit, de la gestion d'actifs ainsi que des commissions d'administration et de conservation titres.

Les **revenus des participations** de la Banque s'élevèrent à **EUR 48,9 millions** fin 2021, soit une hausse de EUR 14,3 millions ou de 41,4% par rapport à l'exercice précédent, en raison de dividendes plus élevés que par le passé perçus de la part de certaines participations stratégiques de la Banque.

Le **résultat sur instruments financiers** passe de EUR 19,7 millions fin 2020 à **EUR 31,8 millions** au 31 décembre 2021. L'augmentation de cette catégorie s'explique en grande partie par les gains latents et réalisés sur les instruments financiers évalués à la juste valeur au compte de résultat ainsi que par la progression du résultat de change.

Les **autres produits et charges d'exploitation** sont en baisse et passent de EUR 14,0 millions à la fin de l'exercice 2020 à **EUR 9,2 millions** à la fin de l'exercice 2021. Par sa composition, cette rubrique est volatile et son évolution est majoritairement liée à des facteurs spécifiques non récurrents.

Spuerkeess a versé sa contribution au compartiment national du Fonds de Résolution Luxembourg (FRL) qui est fusionné progressivement sur une période de 8 ans avec le fonds de résolution unique mis en place par le Mécanisme de Résolution Unique. La contribution au Fonds de Garantie des Dépôts (FGDL) a également été effectuée au courant de l'exercice 2021. Spuerkeess finance ces deux contributions par une utilisation progressive de la provision AGDL existante dans ses comptes sociaux. Les deux contributions au titre de l'exercice 2021 s'élevèrent à EUR 42,1 millions.

Les frais généraux totaux enregistrent une progression de 6,1% qui s'explique en grande partie par le renforcement des investissements informatiques et par la reprise de certaines activités en 2021 qui avaient été fortement réduites au cours du

confinement au printemps 2020. La croissance structurelle des frais de personnel et des corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles contribuent dans une moindre mesure à cette évolution.

Le coût du risque exerce une influence significative sur l'évolution du résultat de Spuerkeess en 2021. Suite à l'amélioration du contexte économique, la Banque a été en mesure de réaliser des reprises de corrections de valeur et de provisions à hauteur de EUR 31,6 millions par rapport à une dotation EUR 66,8 millions en 2020. Cette évolution reflète l'approche prudente appliquée en matière de provisionnement par la Banque qui s'est traduite par la constitution de corrections de valeur additionnelles sous forme de « input-overlays » dans les modèles de calcul en 2020. Vu l'amélioration économique en 2021, ces « management overlays » ont pu être fortement réduits.

Ainsi, la Banque affiche pour l'exercice 2021 un **résultat net** de **EUR 236,8 millions** par rapport à un résultat net de EUR 135,4 millions un an plus tôt, soit une progression de EUR 101,4 millions ou de **74,9%**. Cet accroissement de résultat est à apprécier à la lumière des événements exceptionnels qui ont caractérisé les deux exercices ainsi que des mesures exceptionnelles mises en œuvre par la politique monétaire pour y répondre. Nonobstant ces faits, la performance des différents métiers de Spuerkeess se reflète dans la progression du résultat d'intérêts et du résultat sur commissions et les avancées dans le domaine de la transformation digitale servent à endiguer la progression des frais généraux.



Après distribution d'une partie du bénéfice net de l'année 2021 à l'État luxembourgeois courant 2022, le résultat restant permettra à la Banque de renforcer ses fonds propres réglementaires, dont

le niveau est largement suffisant pour répondre aux normes européennes en matière de solvabilité. La part du bénéfice relative au résultat de l'année 2020 a été payée au premier semestre 2021 et celle de l'année 2019, allouée en 2020, mais non distribuée a finalement pu être versée au quatrième trimestre 2021, après la levée des restrictions de la Banque centrale européenne imposées à toutes les banques systémiques.

ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

La **somme bilantaire** s'élève à **EUR 53.764,0 millions** au 31 décembre 2021, en hausse de EUR 3.328,3 millions par rapport au 31 décembre 2020, en raison principalement de la hausse des dépôts de la clientèle des particuliers, des entreprises et du secteur public.

A l'actif du bilan, le poste « **Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales** » augmente de EUR 2.645,6 millions à **EUR 9.773,7 millions** fin 2021, témoignant de l'excédent des dépôts de la part de la clientèle par rapport aux opportunités d'investissement et d'origination de crédits correspondant à l'appétit au risque de Spuerkeess.

L'encours des valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti s'élève à EUR 13.811,9 millions, en baisse de EUR 209,1 millions par rapport au 31 décembre 2020.

L'**encours des actifs financiers** obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat s'élève à **EUR 553,5 millions**, en baisse de EUR 229,3 millions par rapport au 31 décembre 2020. Cette rubrique reprend les instruments financiers qui ne remplissent pas les conditions nécessaires pour être évalués au coût amorti et qui sont évalués à la juste valeur par le compte de résultat. La diminution des encours s'explique par des remboursements de titres sans réinvestissement, suite à la décision de réduire ce type d'actifs financiers.

L'**encours des valeurs mobilières** à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation s'élève

à **EUR 1.114,2 millions**, en hausse de EUR 265,0 millions par rapport au 31 décembre 2020, en raison de la progression des résultats d'évaluation de certaines participations.

De même, les parts dans les entreprises associées et dans les filiales augmentent de EUR 313,8 millions à EUR 920,7 millions au 31 décembre 2021 en raison principalement de l'évolution favorable des résultats d'évaluation.

Par rapport au 31 décembre 2020, l'**encours des prêts aux établissements de crédit** est en baisse de EUR 486,6 millions pour s'établir à **EUR 1.346,6 millions** au 31 décembre 2021. Cette rubrique reprend également les dépôts de la Banque auprès d'autres banques, collatéralisés ou non par des titres.

Les **prêts à la clientèle** affichent un encours de **EUR 25.246,7 millions** au 31 décembre 2021 soit une augmentation de EUR 1.147,8 millions depuis le 31 décembre 2020. La hausse est portée par le développement des activités des prêts au logement et des prêts aux entreprises, illustrant la volonté continue de Spuerkeess de soutenir les projets des particuliers et des entreprises dans le pays. La dynamique commerciale est restée forte malgré le contexte de la crise sanitaire.



Au passif du bilan, les **émissions de titres** diminuent de EUR 172,9 millions pour se situer à **EUR 2.958,5 millions** fin 2021. Cette baisse fait suite à la réduction volontaire de la Banque des programmes de refinancement de type « Euro Commercial Paper » (ECP) et « US Commercial Paper » (USCP).

Les **dépôts des établissements de crédit** sont en progression de EUR 957,9 millions et affichent un encours de **EUR 6.934,7 millions**. Cette rubrique reprend également les dépôts bancaires collatéralisés par des titres et les passifs reçus dans le cadre des opérations TLTRO III.

Les **dépôts de la clientèle** affichent un total de **EUR 36.993,0 millions**, soit une augmentation de EUR 2.298,2 millions. La croissance de cette rubrique est portée par le dynamisme de la collecte de dépôts auprès des entreprises et des particuliers. Les dépôts du secteur public affichent une augmentation significative, l'évolution de cette rubrique étant plus volatile et fonction des besoins et de la politique de gestion de la trésorerie de l'État.

La Banque affiche, conformément à l'article 38-4 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, un **rendement des actifs** de **0,44%** contre 0,27% pour l'exercice précédent.

EVOLUTION DES FONDS PROPRES

Le **total des capitaux propres** de Spuerkeess s'élève à **EUR 5.137,1 millions** au 31 décembre 2021, contre EUR 4.324,4 millions fin 2020, soit une augmentation de **18,8%**.

Cette augmentation des capitaux propres de EUR 812,7 millions se décompose principalement comme suit :

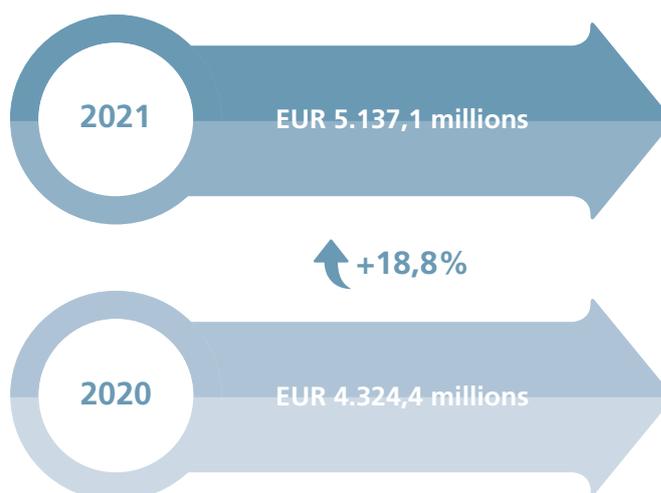
- une augmentation de la réserve de réévaluation de EUR 587,3 millions, principalement de par l'augmentation de valeur de deux participations stratégiques ; il s'agit de la participation dans le capital de Luxair S.A. et de la participation dans le capital de Cargolux S.A ; le secteur du transport aérien tout-cargo ayant connu deux années exceptionnelles en relation avec la pandémie, l'évaluation de Cargolux, qui reflète ces performances, s'est appréciée très significativement et l'évaluation de Luxair a suivi la tendance, de par sa détention de 35% du capital de Cargolux ;
- une augmentation du résultat de l'exercice 2021 de EUR 101,4 millions ;

- une augmentation de la réserve non distribuée de EUR 82,2 millions, après distribution d'une partie du bénéfice de l'exercice 2020 ;
- une hausse des autres éléments de EUR 40,6 millions, résultant de plus-values réalisées sur ventes de valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation ;
- une variation des écarts actuariels liés au fonds de pension du personnel de EUR 1,3 millions résultant de la variation des taux actuariels.

Les fonds propres réglementaires de base se situent au 31 décembre 2021 à EUR 4.991,3 millions, contre EUR 4.353,4 millions fin 2020 (+14,7%).

L'exigence de fonds propres réglementaires s'élève à EUR 1.806,2 millions au 31 décembre 2021, contre EUR 1.643,8 millions fin 2020.

Fonds propres comptables des 2 dernières années



Le ratio de fonds propres de base « Core Equity Tier 1 » (CET1) s'élève à 22,1% au 31 décembre 2021, contre 21,2% au 31 décembre 2020, témoignant du niveau de solvabilité très élevé de Spuerkeess. Le ratio de fonds propres total s'établit à 22,1% en décembre 2021 contre 21,4% au 31 décembre 2020.

En 2021, l'agence de notation « **Standard & Poor's** »* a confirmé sa notation très élevée de **AA+**, perspective stable et l'agence « **Moody's** »* a confirmé l'excellente notation « **Long Term Deposit Rating** » **Aa2** aux dépôts avec une perspective stable.

Excellentes notations



PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2022

Au cours de l'année 2021, les économies européennes sont restées sous l'emprise de la pandémie. L'économie luxembourgeoise, avec une croissance estimée du **PIB** 2021 en volume de **6,9%**¹, tous secteurs confondus, a bien résisté à la crise sanitaire.

Les premiers mois de cette année 2022 ont été marqués par le nouveau variant Covid-19, Omicron, avec une incidence sanitaire plus limitée ayant comme conséquence que les mesures de restrictions sont en train d'être levées dans les différents pays européens, dont le Luxembourg. Si l'évolution de la pandémie est largement médiatisée, l'activité économique est en train de faire face à des problèmes d'approvisionnement et des pressions inflationnistes qui sont susceptibles de peser significativement sur la conjoncture. Pour l'année 2021, le taux annuel

d'**inflation** hors soldes calculé par le **Statec**, s'établit entretemps à **5,5%**². Les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement menant à un renchérissement de certains matériaux et des prix de l'énergie devraient se maintenir en 2022.

Dans ce même ordre d'idées, le conflit en Ukraine entraînant une hausse des prix de l'énergie et d'autres matières premières industrielles et alimentaires, dont les conséquences économique et géopolitiques sont difficiles à évaluer à ce jour, vont encore renforcer cette tendance. Les dernières prévisions macroéconomiques du Statec n'intègrent pas encore les effets de la crise en Ukraine sur les paramètres macroéconomiques du pays. En faisant abstraction de cet élément, le **taux de croissance du PIB** en volume est estimé à **3,5%**³ pour l'année 2022, proche de son niveau d'avant crise sanitaire.

Comme par le passé, le Comité de direction de la Banque confirme qu'en 2022, Spuerkeess continuera d'assumer sa mission de soutien à l'économie du pays. En tant qu'acteur financier responsable, Spuerkeess continuera d'apporter sa contribution au développement durable de l'économie luxembourgeoise et contribuera à la transition écologique, conformément à ses engagements pris de par la signature des « Principles for Responsible Banking » et de la « Net Zero Banking Alliance ».

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'invasion de l'Ukraine par la Russie a exacerbé la volatilité sur les marchés financiers. Au-delà de la catastrophe humaine et de l'aspect géopolitique de cette guerre, les retombées économiques du conflit sont réelles. Le choc énergétique que nous traversons a poussé les attentes d'inflation à la hausse, surtout à court terme. Sur le front de la croissance, les niveaux attendus restent corrects, mais les estimations sont revues à la baisse, surtout en Europe. En témoigne la croissance attendue par le consensus Bloomberg : pour la zone euro au 1er janvier, elle était de 4,2% et elle se situe maintenant à 3,5%. La réaction des banques centrales, l'impact de la guerre sur les chaînes d'approvisonne-

¹ Source : Statec Conjoncture Flash - Mars 2022

² Source : Statnews no. 8 du 04/03/22

³ Source : Statec Conjoncture Flash - Mars 2022

ment et un coût énergétique élevé constituent les principaux facteurs qui expliquent ces révisions à la baisse.

Spuerkeess a instauré un suivi continu et une transposition immédiate des sanctions décidées par la communauté internationale contre des institutions, dont des banques et des individus russes. La Banque n'a pas d'exposition directe ni sur la Russie, ni sur l'Ukraine, et son exposition indirecte est limitée. Spuerkeess estime dès lors que les conséquences économiques de cette guerre auront un impact maîtrisable sur sa situation

financière mais qu'il est prématuré de chiffrer cet impact après six semaines de conflit armé qui perdure.

Luxembourg, le 30 mars 2022

Pour le Comité de direction

Doris ENGEL

Directeur

Membre du Comité de direction

Françoise THOMA

Directeur Général

Président du Comité de direction





L'organisation de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, premier institut financier du pays fondé en 1856, est régie par la loi du 24 mars 1989 telle que modifiée qui a défini les pouvoirs respectifs du Conseil d'administration et du Comité de direction. Suivant l'article 8 de cette loi organique « le Conseil d'administration définit la politique générale de l'établissement et contrôle la gestion du Comité de direction. Tous les actes tant d'administration que de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de Spuerkeess sont de la compétence du Comité de direction, sous réserve des approbations requises en vertu de la présente loi ».

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMMISSAIRE DE SURVEILLANCE (composition au 31/12/2021)

PRESIDENT

M. Camille FOHL

VICE-PRESIDENT

Mme Elisabeth MANNES-KIEFFER

ADMINISTRATEURS

M. Nima AHMADZADEH

Mme Simone DELCOURT

Mme Marie-Paule GILLEN-SNYERS

Mme Carmen JAFFKE (Représentant du Personnel)

Mme Marilène MARQUES (Représentant du Personnel)

M. Manuel NICOLAS

M. Jean-Pierre ZIGRAND

Modifications en cours de l'exercice :

M. Georges DENNEWALD a démissionné du Conseil d'administration avec effet au 01/05/2021 afin de faire valoir ses droits à la retraite.

Mme Marilène MARQUES a été nommée administrateur avec effet au 23/07/2021.

Modifications après le 31/12/2021 :

Mme Elisabeth MANNES-KIEFFER a démissionné du

Conseil d'administration avec effet au 01/01/2022.

Mme Simone DELCOURT a été nommée Vice-Président avec effet au 01/01/2022.

Mme Bettina BLINN a été nommée administrateur avec effet au 01/01/2022.

COMMISSAIRE DE SURVEILLANCE

M. Bob KIEFFER



Le Conseil d'administration et le Commissaire de surveillance de Spuerkeess lors d'une visio conférence.

1^{ère} rangée de gauche à droite :

Mme Marie-Paule GILLEN-SNYERS, M. Bob KIEFFER, M. Jean-Pierre ZIGRAND

2^{ème} rangée de gauche à droite :

Mme Marilène MARQUES, M. Camille FOHL, M. Nima AHMADZADEH

3^{ème} rangée de gauche à droite :

Mme Carmen JAFFKE, M. Manuel NICOLAS, Mme Elisabeth MANNES-KIEFFER, Mme Simone DELCOURT

CONSEILS CONSULTATIFS

Clientèle des particuliers

M. Alain FICKINGER

Mme Carina GONCALVES

Mme Tonika HIRDMAN

Clientèle professionnelle

M. Nico BIEVER

Mme Fabienne BOZET

M. Fernand ERNSTER

M. Jean MULLER

Clientèle institutionnelle

Dr Fritz BECKER

M. Bob KNEIP

Mme Rajaa MEKOUAR

COMITE DE DIRECTION (composition au 31/12/2021)

PRESIDENT

Mme Françoise THOMA, Directeur Général

MEMBRES

M. Guy ROSSELJONG, Directeur Général adjoint

M. Aly KOHLL, Directeur

M. Romain WEHLES, Directeur

Mme Doris ENGEL, Directeur

Modifications après le 31/12/2021 :

M. Guy ROSSELJONG a démissionné du Comité de direction avec effet au 01/01/2022 afin de faire valoir ses droits à la retraite.

M. Olivier WANTZ a été nommé Directeur et membre du Comité de direction de Spuerkeess avec effet au 15/04/2022.

M. Aly KOHLL a été nommé nouveau Directeur Général adjoint de Spuerkeess.



Le Comité de direction de Spuerkeess

De gauche à droite :
Mme Doris ENGEL, M. Aly KOHLL,
Mme Françoise THOMA, M. Guy ROSSELJONG,
M. Romain WEHLES

DECLARATION SUR LA CONFORMITE DES ETATS FINANCIERS

Luxembourg, le 30 mars 2022

CONCERNE : DECLARATION SUR LA CONFORMITE DES ETATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DE GESTION CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 3 DE LA VERSION COORDONNEE DE LA « LOI TRANSPARENCE » DU 11 JANVIER 2008

Par la présente, nous vous informons qu'à notre connaissance, les comptes annuels de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, au 31 décembre 2021, établis conformément au corps de normes comptables applicable, donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des résultats, et que le rapport de gestion présente fidèlement l'évolution, les résultats et la situation de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Pour le Comité de direction

Doris ENGEL
Directeur
Membre du Comité de direction

Françoise THOMA
Directeur Général
Président du Comité de direction



A. RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Au Comité de direction,
Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg
1, place de Metz
L-2954 Luxembourg

Rapport sur l'audit des comptes annuels

OPINION

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg (la « Banque ») comprenant le bilan au 31 décembre 2021 ainsi que le compte de profits et pertes, l'état du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISAs ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu du Règlement (UE) N° 537/2014, de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISAs telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également

indépendants de la Banque conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

QUESTIONS CLES DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Dépréciation des prêts et créances au coût amorti pour la clientèle « Corporate »

Les prêts et créances envers la clientèle « Corporate » représentent une activité clé de la Banque et sont repris dans les comptes annuels sous la rubrique Prêts et avances au coût amorti – Clientèle. Ces prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti, diminué d'une correction de valeur pour pertes de crédits attendues. Ils affichent à l'actif du bilan une exposition nette de EUR 5,8 milliards incluant un stock de dépréciations d'actifs sur risques individuels de EUR 80,1 millions⁴.

La dépréciation de ces instruments relève du jugement du Comité de direction fondé sur l'analyse des crédits effectuée par le département en charge du suivi du risque de crédit ainsi que d'un calcul, par crédit, suivant les principes définis par la norme IFRS 9 relative à la détermination des corrections de valeurs pour pertes de crédits attendues. Ce calcul se base sur une catégorisation de tous les crédits qui varie en fonction de l'évolution de leur notation interne (« staging ») ainsi que des

⁴ Se référer aux notes des comptes annuels : 4.3 - Prêts et avances au coût amorti - Clientèle

estimations liées principalement aux probabilités de défaut et aux expositions effectives au moment du défaut.

Le processus de détermination des pertes attendues se basant sur de multiples facteurs, est complexe par nature et inclut un certain degré de jugement pour l'identification des indicateurs quantitatifs et qualitatifs d'augmentation significative du risque de crédit et la détermination du niveau de dépréciation nécessaire qui en résulte. Pour l'année se terminant au 31 décembre 2021, ce processus a continué d'être impacté par les incertitudes et risques émanant de la pandémie Covid-19.

Nous avons considéré la dépréciation des prêts et créances envers la clientèle « Corporate » comme une question clé de notre audit à la fois en raison du niveau de jugement requis dans leur détermination, de la complexité des modalités de calcul des corrections de valeurs sur pertes de crédit attendues selon la norme IFRS 9, des conséquences de la pandémie Covid-19 et des incertitudes économiques y relatives qui impactent les hypothèses influant sur les pertes de crédit attendues, ainsi que par leur importance dans la présentation de la situation financière et de l'état du résultat global de l'exercice se terminant au 31 décembre 2021.

COMMENT NOTRE AUDIT A REPONDU A CETTE QUESTION CLE

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à des tests de cheminement et de contrôle relatifs au processus d'identification des encours à risque au sein de la Banque, à la revue périodique de ces expositions, la vérification de l'établissement de fiches de provision spécifique ainsi que la prise en compte d'autres indicateurs quantitatifs tels que définis par la Banque.

Nous avons revu la documentation interne et nous sommes entretenus avec les responsables de départements afin de valider l'approche appliquée par la Banque pour procéder à la catégorisation des prêts et créances envers la clientèle « Corporate » (« staging ») et pour estimer les données qualitatives et quantitatives servant comme base pour le calcul des dépréciations de crédits.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne de la Banque en lien avec l'évaluation du niveau de dépréciation des prêts et créances via des entretiens, la revue des contrôles clés, la revue de la gouvernance et des protocoles de décisions ainsi que la validation par la Direction des niveaux de corrections de valeurs spécifiques pour ces expositions.

De même, afin de répondre à l'impact de la pandémie Covid-19 et aux incertitudes économiques qui y sont liées, nous avons revu la démarche de la Banque pour identifier et revoir la classification des secteurs d'activité à haut risque et la résultante sur les notations internes. Nos procédures ont notamment inclus un examen critique des secteurs identifiés à haut risque ainsi que des revues spécifiques effectuées par la Banque des prêts et créances accordés aux entreprises de ces secteurs. Nous avons également réalisé un suivi des crédits « Forbearance » et de l'évolution du volume des crédits en défaut afin de s'assurer que ces derniers soient reflétés dans les pertes de crédits attendues calculées. Enfin, nous avons apprécié les hypothèses et les facteurs macroéconomiques repris dans les scénarios utilisés pour le calcul des pertes de crédits attendues.

Pour les prêts et créances dépréciés, nous avons apprécié, sur base d'un échantillon, le caractère raisonnable du montant des dépréciations. Nos procédures ont notamment inclus une vérification des informations relatives aux dossiers et le cas échéant, une vérification de la prise en compte de l'existence et de la valorisation des collatéraux, ainsi que le suivi de ces derniers.

En complément, sur base d'un échantillon de prêts et créances disposant d'une notation interne faible, nous nous sommes assurés que ces derniers n'auraient pas dû faire l'objet d'une dépréciation en raison d'incidents particuliers.

AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe au Comité de direction et fait l'objet d'une approbation au Conseil d'administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et de la déclaration sur le gouvernement d'entreprise mais ne

comprennent pas les comptes annuels et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

RESPONSABILITES DU COMITE DE DIRECTION ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LES COMPTES ANNUELS

Le Comité de direction est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Ces comptes annuels font l'objet d'une approbation par le Conseil d'administration conformément à la loi organique du 24 mars 1989.

Le Comité de direction est également responsable de la présentation des comptes annuels conformément aux exigences du Règlement Délégué 2019/815 relatif au Format Européen d'Information Electronique Unique, tel qu'amendé (le « Règlement ESEF »).

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Comité de direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les

questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Comité de direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

RESPONSABILITES DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE POUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude

est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Comité de direction, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Comité de direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous évaluons que les comptes annuels ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux exigences du Règlement ESEF.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les mesures prises pour éliminer les menaces ou les mesures de sauvegarde appropriées s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Nous avons été désignés en tant que réviseur d'entreprises agréé par le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg en date du 21 juin 2017 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 4 ans.

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

La déclaration sur le gouvernement d'entreprise incluse dans le rapport de gestion relève de la responsabilité du Comité de direction. Les informations requises par l'article 70 bis paragraphe (1) de la loi modifiée du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et comptes annuels consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois sont en concordance avec les comptes annuels et ont été établies conformément aux exigences légales applicables.

Nous avons vérifié la concordance des comptes annuels de la Banque au 31 décembre 2021 avec les exigences du Règlement ESEF applicables aux comptes annuels. Pour la Banque, il s'agit des comptes annuels préparés dans un format XHTML valide.

A notre avis, les comptes annuels de la Banque au 31 décembre 2021, identifiés comme R7CQUF1DQM73HUTV1078-2021-12-31, ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément avec les exigences du Règlement ESEF.

Nous confirmons que notre opinion d'audit est conforme au contenu du rapport complémentaire destiné au Comité d'audit et de compliance.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Banque au cours de l'audit.

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé

Antoine Le Bars

Bernard Lhoest

Luxembourg, le 1er avril 2022

B. BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

ACTIF du Bilan en euros	Notes	31/12/2020	31/12/2021
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	4.1	7.128.135.655	9.773.732.255
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	4.2	1.833.195.892	1.346.631.752
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	4.3	24.098.937.563	25.246.709.227
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	4.4 4.12	138.717.034	235.242.633
Instruments financiers dérivés de couverture	4.12	72.838.495	90.195.040
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	4.5	782.778.302	553.489.883
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	4.6	14.020.981.250	13.811.876.893
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	4.7	18.042.494	17.534.900
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	4.8	849.189.402	1.114.207.962
Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	4.9	606.867.498	920.715.332
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	4.13	373.811.797	156.504.244
Immobilisations corporelles à usage propre	4.14	269.435.241	253.930.813
Immobilisations corporelles de placement	4.15	11.238.250	10.430.664
Immobilisations incorporelles	4.16	32.276.745	34.200.034
Impôts courants	4.18	64.154.222	70.792.116
Impôts différés	4.18	129.454.362	123.151.704
Autres actifs	4.19	5.699.274	4.685.270
TOTAL de l'ACTIF		50.435.753.474	53.764.030.720

Les notes figurant en annexe aux pages 60 à 177 font partie intégrante des comptes annuels.

PASSIF du Bilan en euros	Notes	31/12/2020	31/12/2021
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	4.20	5.976.848.197	6.934.711.998
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle	4.21	34.694.832.729	36.993.031.529
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	4.4 4.12	366.643.742	129.935.939
Instruments financiers dérivés de couverture	4.12	1.112.075.207	827.678.270
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	4.22	172.175.873	165.001.798
Emissions de titres	4.23	2.959.242.843	2.793.469.939
Provisions	4.24	428.870.832	383.358.061
Autres passifs	4.25	37.413.325	31.751.094
Impôts courants	4.18	-	-
Provisions liées aux avantages du personnel	4.26	363.233.280	367.952.878
Sous-total PASSIF à reporter (avant capitaux propres)		46.111.336.030	48.626.891.505

CAPITAUX PROPRES du Bilan en euros	31/12/2020	31/12/2021
Report sous-total PASSIF avant capitaux propres	46.111.336.030	48.626.891.505
Capital souscrit	173.525.467	173.525.467
Réserves - Résultats non distribués	3.300.400.989	3.382.574.430
Autres éléments du résultat global	715.071.248	1.344.248.780
<i>Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation</i>	<i>1.100.801.518</i>	<i>1.687.176.301</i>
<i>Ecarts actuariels liés aux avantages du personnel</i>	<i>-372.393.914</i>	<i>-371.100.157</i>
<i>Plus ou moins values de cession de valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur</i>	<i>-13.246.299</i>	<i>27.361.604</i>
<i>Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation</i>	<i>390.712</i>	<i>15.007</i>
<i>Couverture de flux de trésorerie</i>	<i>-480.769</i>	<i>796.025</i>
Résultat de l'exercice	135.419.739	236.790.538
Total capitaux propres	4.324.417.444	5.137.139.215
TOTAL du PASSIF y inclus les CAPITAUX PROPRES	50.435.753.474	53.764.030.720

Les notes figurant en annexe aux pages 60 à 177 font partie intégrante des comptes annuels.

C. COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2021

en euros	Notes	31/12/2020	31/12/2021
Résultat d'intérêts	5.1	390.690.243	399.952.646
Revenu de valeurs mobilières	5.2	34.548.445	48.867.970
Commissions	5.3	136.595.919	157.271.503
RESULTAT SUR INTERETS, DIVIDENDES ET COMMISSIONS		561.834.607	606.092.119
Résultat réalisé sur instruments financiers non renseignés à la juste valeur au compte de résultat	5.4	-73.680	1.457.495
Résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction	5.5	3.922.828	-7.140.447
Résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	5.6	-4.347.384	8.979.320
Résultat sur instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	5.7	-7.973.926	-1.329.348
Résultat sur opérations de couverture	5.8	7.067.431	397.528
Résultat de change		20.992.845	29.187.463
Résultat réalisé sur décomptabilisation d'actifs non-financiers		97.731	234.774
Autres produits d'exploitation	5.9	15.636.237	11.140.963
Autres charges d'exploitation	5.9	-1.675.304	-1.952.321
PRODUIT BANCAIRE		595.481.385	647.067.546
Frais de personnel	5.10	-237.470.103	-243.700.973
Autres frais généraux administratifs	5.11	-85.808.239	-97.878.428
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	5.12 5.13 5.14	-42.764.991	-46.721.936
RESULTAT APRES FRAIS GENERAUX		229.438.052	258.766.209
Corrections de valeur nettes sur risques de crédit individuels et collectifs	5.15	-27.457.405	24.285.799
Provisions	5.16	-39.353.980	7.270.668
RESULTAT AVANT IMPOTS ET ACTIFS NON COURANTS		162.626.667	290.322.675
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires	5.17	-24.563.935	-50.889.144
Impôts différés	5.17	-2.642.994	-2.642.994
RESULTAT DE L'EXERCICE		135.419.739	236.790.538

Les notes figurant en annexe aux pages 60 à 177 font partie intégrante des comptes annuels.

D. ETAT DU RESULTAT GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2021

en euros	31/12/2020	31/12/2021
RESULTATS DE L'EXERCICE	135.419.739	236.790.538
Éléments non reclassés ultérieurement en résultat net	144.944.416	615.030.144
Ecart actuariels liés aux avantages du personnel	-29.971.766	1.723.630
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	165.812.081	614.043.550
<i>Variation des résultats d'évaluation</i>	183.710.066	589.305.172
<i>Résultat réalisé sur ventes</i>	-17.897.985	24.738.378
Impact impôts	9.104.100	-737.036
Éléments à reclasser ultérieurement en résultat net	-985.456	901.090
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	536.361	-500.540
Couverture de flux de trésorerie	-1.849.253	1.701.032
Impact impôts différés	327.435	-299.403
Total éléments du résultat global pour l'exercice - nets d'impôts	143.958.959	615.931.234
RESULTAT GLOBAL TOTAL DE L'EXERCICE	279.378.698	852.721.772

E. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2021

A la fin du premier trimestre de l'exercice 2021, Spuerkeess a décidé la distribution de EUR 40 millions de son résultat 2020 à l'Etat luxembourgeois. En ligne avec la recommandation de la Banque centrale européenne ECB/2020/62 du 15 décembre 2020, ce paiement a été effectué en date du 30 avril 2021.

La distribution du bénéfice relative à l'exercice 2019, allouée en 2020, et dont le paiement a été suspendu, a été versée à l'Etat luxembourgeois après la levée des restrictions de la Banque centrale européenne, le 4 octobre 2021.

Pour l'exercice 2022, Spuerkeess propose la distribution de EUR 40 millions du bénéfice net de l'année 2021 à l'Etat luxembourgeois courant 2022, dans le respect des recommandations de la Banque centrale européenne.

en euros	Capital souscrit	Réserves	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total capitaux propres
Au 1er janvier 2021	173.525.467	3.300.400.989	715.071.248	135.419.739	4.324.417.444
Affectation du résultat 2020	-	135.419.739	-	-135.419.739	-
Résultat net de l'exercice 2021	-	-	-	236.790.538	236.790.538
Distribution pour l'exercice 2020	-	-40.000.000	-	-	-40.000.000
Ecart actuariels liés aux avantages du personnel	-	-	1.293.757	-	1.293.757
Résultat d'évaluation sur instruments financiers évalués à la juste valeur par la réserve de réévaluation net d'impôt différé	-	-	585.999.079	-	585.999.079
Résultat net d'évaluation sur couverture de flux de trésorerie	-	-	1.276.795	-	1.276.795
Affectation du résultat 2020 réalisé sur ventes de valeurs mobilières à revenu variable	-	-13.246.299	13.246.299	-	-
Résultat 2021 réalisé sur ventes de valeurs mobilières à revenu variable	-	-	27.361.604	-	27.361.604
Au 31 décembre 2021	173.525.467	3.382.574.430	1.344.248.780	236.790.538	5.137.139.216

Les notes figurant en annexe aux pages 60 à 177 font partie intégrante des comptes annuels.

en euros	Capital souscrit	Réserves	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total capitaux propres
Au 1er janvier 2020	173.525.467	3.155.916.501	571.679.364	183.917.413	4.085.038.746
Affectation du résultat 2019	-	183.917.413	-	-183.917.413	-
Résultat net de l'exercice 2020	-	-	-	135.419.739	135.419.739
Distribution pour l'exercice 2019	-	-40.000.000	-	-	-40.000.000
Ecarts actuariels liés aux avantages du personnel	-	-	-22.496.808	-	-22.496.808
Résultat d'évaluation sur instruments financiers évalués à la juste valeur par la réserve de réévaluation net d'impôt différé	-	-	181.090.115	-	181.090.115
Résultat net d'évaluation sur couverture de flux de trésorerie	-	-	-1.388.049	-	-1.388.049
Affectation du résultat 2019 réalisé sur ventes de valeurs mobilières à revenu variable	-	567.075	-567.075	-	-
Résultat 2020 réalisé sur ventes de valeurs mobilières à revenu variable	-	-	-13.246.299	-	-13.246.299
Au 31 décembre 2020	173.525.467	3.300.400.989	715.071.248	135.419.739	4.324.417.444

Les notes figurant en annexe aux pages 60 à 177 font partie intégrante des comptes annuels.

F. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2021

Le tableau des flux de trésorerie présente les entrées et les sorties de trésorerie. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les avoirs auprès de banques centrales ainsi que tous les avoirs avec une échéance initiale inférieure à 90 jours.

en euros	31/12/2020	31/12/2021
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	7.132.995.695	9.774.621.714
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	536.338.614	601.382.724
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	1.758.797.703	1.887.565.410
Total	9.428.132.012	12.263.569.848

Le tableau des flux de trésorerie classe les flux de trésorerie de la période en activités opérationnelles, en activités d'investissement et en activités de financement :

- les activités opérationnelles sont les principales activités génératrices de revenus. Ce sont toutes les activités autres que celles d'investissement ou de financement. Il s'agit des produits et charges d'exploitation, des flux de trésorerie rattachés aux produits et charges financiers et autres et des différentes catégories d'impôts payés dans le courant de l'exercice ;
- les activités d'investissement comprennent l'acquisition et la cession d'actifs à long terme et tout autre investissement qui n'est pas inclus dans les équivalents de trésorerie ;
- les activités de financement sont des activités qui entraînent des changements quant à l'ampleur et à la composition des capitaux propres et des capitaux subordonnés empruntés par l'établissement.

Spuerkeess utilise la méthode indirecte pour déterminer les flux de trésorerie. Pour ce faire, Spuerkeess élimine du résultat net tous les flux purement comptables qui ne se traduisent pas par une entrée ou une sortie de liquidités et présente directement les éléments du résultat net provenant des activités opérationnelles avant variation des actifs et passifs opérationnels.

en euros	31/12/2020	31/12/2021
SITUATION DE TRESORERIE AU 1er JANVIER	8.285.173.862	9.428.132.012
Intérêts reçus	808.350.897	725.074.390
Intérêts payés	-420.718.084	-334.315.528
Revenus de valeurs mobilières	34.548.445	48.867.970
Commissions reçues / payées	136.595.919	157.271.503
Autres charges / produits d'exploitation	14.270.334	10.048.237
Impôts courants	-24.563.935	-50.889.144
Frais de personnel et autres frais généraux administratifs	-306.107.847	-323.285.957
Instruments financiers renseignés à la juste valeur	541.161.216	262.707.578
Prêts et avances au coût amorti	-727.658.104	-506.285.978
Dépôts évalués au coût amorti	2.523.731.324	3.283.297.905
Emissions de titres	-830.957.074	-108.024.296
Autres actifs et autres passifs	-59.155.485	-45.880.100
Total des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	1.689.497.608	3.118.586.580
Acquisition / cession de valeurs mobilières à revenu variable	28.963.427	20.951.039
Acquisition / cession de parts dans les entreprises associées et dans les filiales	2.597.100	-6.818.861
Acquisition de valeurs mobilières à revenu fixe	-4.341.667.892	-3.040.415.782
Cession / remboursement de valeurs mobilières à revenu fixe	3.827.580.254	3.039.677.765
Acquisitions / cessions d'actifs incorporels et corporels	-16.387.487	-30.825.893
Total des flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-498.914.599	-17.431.733
Produits de l'émission de passifs subordonnés	-11.320.285	-42.260.000
Charges en relation avec des contrats de location	-3.213.795	-2.987.153
Distribution du résultat	-	-80.000.000
Total des flux de trésorerie provenant des activités de financement	-14.534.080	-125.247.153
VARIATION NETTE DE TRESORERIE	1.176.048.929	2.975.907.695
Effet de la variation du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	-33.090.779	-140.469.859
SITUATION DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE	9.428.132.012	12.263.569.848

Réconciliation des flux des activités de financement

en euros	01/01/2020	Mouvement lié aux flux de trésorerie	Mouvement non-lié aux flux de trésorerie	31/12/2020
Produits de l'émission de passifs subordonnés	100.025.429	-11.320.285	2.314.004	91.019.148
en euros	01/01/2021	Mouvement lié aux flux de trésorerie	Mouvement non-lié aux flux de trésorerie	31/12/2021
Produits de l'émission de passifs subordonnés	91.019.148	-42.260.000	1.237.978	49.997.126

Les mouvements non-liés aux flux de trésorerie correspondent aux mouvements d'intérêts courus non échus et d'agios/disagios courus.

Les notes figurant en annexe aux pages 60 à 177 font partie intégrante des comptes annuels.



G. NOTES AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2021

1. INFORMATION GENERALE

La Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg (ci-après « Spuerkeess »), instituée par la loi du 21 février 1856 et régie par la loi du 24 mars 1989 telle que modifiée, est un établissement public autonome, doté de la personnalité juridique. Elle est placée sous la haute surveillance du membre du Gouvernement ayant le département du Trésor dans ses attributions.

Spuerkeess est soumise à la réglementation bancaire au Luxembourg, notamment à la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier. À partir du 4 novembre 2014, avec l'entrée en vigueur du Mécanisme de Surveillance Unique (MSU), la Banque centrale européenne a repris la surveillance prudentielle de Spuerkeess.

Le siège de Spuerkeess est situé 1, Place de Metz à L-2954 Luxembourg.

Dans les limites fixées par les lois et règlements applicables aux établissements de crédit, Spuerkeess a pour objet de faire toutes opérations bancaires et financières ainsi que toutes opérations analogues, connexes ou accessoires à celles-ci.

L'effectif moyen de Spuerkeess pour l'exercice 2021 était de 1.858 personnes (1.853 personnes en 2020), y compris les contrats d'insertion à l'emploi).

L'activité commerciale de Spuerkeess est exercée à partir du territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Les comptes annuels ont été approuvés par le Conseil d'administration dans sa séance du 30 mars 2022.

La version officielle des comptes annuels au 31 décembre 2021 est la version au format ESEF, publiée conformément aux exigences du Règlement Délégué 2019/815 relatif au Format Européen d'Information Electronique Unique, disponible auprès de l'outil « Officially Appointed Mechanism » (OAM).

2. PRINCIPES D'ELABORATION DES COMPTES ANNUELS

2.1 Respect des principes comptables

Les comptes annuels pour l'exercice 2021 ont été préparés en conformité avec les obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg pour les établissements de crédit tels que décrits ci-après. À l'exception des principes comptables relatifs à la comptabilisation de la provision « AGDL » (« Association pour la Garantie des Dépôts Luxembourg »), de la provision forfaitaire et des postes spéciaux avec une quote-part de réserves (ci-après « les provisions prudentielles ») qui sont décrits à la note 3.10 « Provisions », les principes comptables sont basés sur les IFRS tels qu'adoptés par l'Union européenne.

Les comptes annuels sont établis en euros, monnaie fonctionnelle de Spuerkeess, suivant le principe de l'enregistrement au coût historique, respectivement au coût amorti, ajusté à la juste valeur pour l'enregistrement des actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat, des actifs financiers détenus à des fins de transaction et des instruments financiers dérivés. Sont renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation, les valeurs mobilières à revenu variable, les instruments de dettes inclus dans le modèle économique HTC&S (« Hold to collect and sell », se référer à la section 3.2.4.1) et les actifs de la provision liée aux avantages du personnel.

Les informations sectorielles requises par l'application de la norme IFRS 8, de même que les informations sur les sociétés consolidées, sont fournies dans la publication des comptes consolidés du groupe émis à la même date que le présent rapport.

2.1.1 Normes nouvelles ou révisées adoptées par l'Union européenne, d'application depuis le 1er janvier 2021

Les modifications aux normes et interprétations suivantes n'ont pas, ou peu d'impact sur Spuerkeess :

- Les modifications apportées à IFRS 16 « Contrats de location » concernant les allègements de loyer liés à la pandémie Covid-19, applicables depuis le 1er avril 2021,
- Les modifications apportées à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 en lien avec la réforme des taux d'intérêt de référence (« Interest Rate Benchmark Reform ») – phase 2, applicables depuis le 1er janvier 2021 ; se référer à la section 2.2 pour l'impact de la réforme de l'IBOR,
- Les modifications apportées à IFRS 4 « Contrats d'assurance » en lien avec IFRS 9 « Instruments financiers », applicables depuis le 1er janvier 2021.

2.1.2 Normes nouvelles ou révisées qui ont été adoptées par l'Union européenne et qui ne sont pas encore d'application au 1er janvier 2021

Les modifications aux normes et nouvelles normes suivantes ne devraient pas avoir d'impact matériel sur les comptes annuels de Spuerkeess :

- Les modifications apportées à IFRS 3 « Regroupements d'entreprise », IAS 16 « Immobilisations corporelles », IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ainsi qu'aux normes IFRS 2018-2020 dans le cadre des améliorations annuelles applicables à partir du 1er janvier 2022.

2.1.3 Normes nouvelles ou révisées qui ne sont pas encore adoptées par l'Union européenne et pas encore d'application au 1er janvier 2021

La nouvelle norme suivante ne devrait pas avoir d'impact sur Spuerkeess :

- IFRS 17 (norme) « Contrats d'assurance » (application repoussée au 1er janvier 2023 par l'IASB).

En revanche, l'entrée en vigueur de la norme IFRS 17 au 1er janvier 2023 aura un impact sur les comptes consolidés du Groupe Spuerkeess de par l'intégration par mise en équivalence du Groupe Lalux S.A..

Les modifications aux normes suivantes ne devraient pas avoir d'impact significatif sur Spuerkeess :

- Les modifications apportées à IAS 1 « Présentation des états financiers » sur la classification des passifs en tant que passifs courants ou non-courants (applicables à partir du 1er janvier 2023),
- Les modifications apportées à IAS 1 « Présentation des états financiers » et de l'énoncé pratique en IFRS 2 en lien avec les informations à fournir sur les méthodes comptables (applicables à partir du 1er janvier 2023),
- Les modifications apportées à IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » en lien avec la définition des estimations comptables (applicables à partir du 1er janvier 2023),
- Les modifications apportées à IAS 12 « Impôt sur le résultat » en lien avec l'impôt différé rattaché à des actifs et passifs issus d'une même transaction (applicables à partir du 1er janvier 2023).

2.2 Réforme de l'IBOR

Par indice de référence ou « benchmark », on entend tout indice par référence auquel sont déterminés les montants à verser au titre d'un instrument financier ou la valeur d'un instrument financier ou qui est utilisé pour déterminer la performance d'un portefeuille.

L'introduction du règlement européen (UE) n° 2016/1011 du 8 juin 2016 (« Règlement Benchmark » ou « Règlement ») pose un nouveau décor pour les acteurs du marché, dont notamment les établissements de crédit, qui doivent prévoir un plan préparant la transition des indices de référence utilisés dans leurs contrats vers de nouveaux indices. Applicable depuis le 1er janvier 2018, le Règlement Benchmark prévoit une période transitoire jusque fin 2021 pendant laquelle la publication des indices utilisés en 2016 reste autorisée. Au-delà de cette date, tout indice de référence doit être conforme à l'ensemble des

exigences du Règlement et doit être publié par un administrateur inscrit au registre de l'autorité européenne des marchés financiers (ESMA).

Spuerkeess est impactée par les dispositions du Règlement Benchmark de par son utilisation d'indices de référence au sens du Règlement Benchmark dans le cadre d'instruments financiers, de contrats de crédit et de comptes.

La première phase de la réforme de l'IBOR est appliquée par Spuerkeess depuis le 1er janvier 2020.

IBOR phase 2

Les amendements des normes IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16, publiés par l'IASB en août 2020 et adoptés par la Commission européenne en janvier 2021, livrent les modifications sur les actifs et les passifs financiers en lien avec l'entrée en vigueur des clauses contractuelles existantes, la comptabilité de couverture et les informations à publier.

L'application se traduit principalement par :

- une transposition pratique pour la prise en compte des modifications exclusivement liées à la mise en place de la réforme du taux de référence et à la condition que les nouvelles bases

pour le calcul des flux de trésorerie contractuels soient économiquement équivalentes aux conditions précédentes. Ainsi les modifications se traduiront par un nouveau taux de rendement effectif, conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 applicables ;

- des mesures permettant de maintenir la relation de couverture dans le cas où le taux de référence est modifié sur l'élément couvert ou sur l'élément de couverture ;
- la possibilité de désigner comme un risque couvert, un risque non séparément identifiable à la date de changement mais dont la Banque estime qu'il le sera à un horizon de 24 mois ;
- la publication d'informations dans les annexes des états financiers permettant d'identifier :

- la nature des risques relatifs à la réforme des taux de référence, auxquels la Banque est exposée ;
- l'avancement de la transition vers les taux de référence alternatifs et la manière dont le projet est piloté.

Les instruments repris affichent une maturité résiduelle au-delà de la date du 31 décembre 2021 en application des conventions suivantes :

- Les actifs et passifs financiers hors dérivés sont repris sur base de leur nominal restant dû ;
- Les dérivés sont présentés sur base de leur notionnel.

en milliers EUR au 31 décembre 2021	Actifs financiers	Passifs financiers	Dérivés (notionnels)
EONIA	-	-	-
EURIBOR	8.445.642	62.000	14.974.834
LIBOR-USD	64.379	-	25.624
LIBOR-JPY	-	-	1.533
LIBOR-autres	4.168	-	-
Total	8.514.190	62.000	15.001.992

Spuerkeess dispose d'un groupe de travail regroupant des représentants des différents services concernés pour traiter le sujet. Les différents contrats concernés par la réforme de l'IBOR ont été répertoriés et les contrats sans clause de « fall-back », c'est-à-dire sans référence alternative aux taux EURIBOR, EONIA ou LIBOR, ont été identifiés.

Pour la transposition de la phase 2, le groupe de travail, ensemble avec les divers services concernés, a veillé à :

- élaborer une clause de « fall-back » commune, conforme aux exigences du règlement 2016/1010 du 8 juin 2016 concernant les indices de référence dans le cadre d'instruments financiers et de contrats financiers ;
- adhérer au Protocol « ISDA IBOR », une mise à jour de l' « ISDA IBOR SUPPLEMENT » ;
- adapter les contrats sans clause de « fall-back » ;
- adapter la documentation contractuelle afin de répondre aux exigences posées par le cadre réglementaire ;
- préparer la communication aux clients concernés ;
- préparer les travaux informatiques des divers systèmes concernés ;
- gérer les éventuels retours des clients.

2.3 Transactions en monnaies étrangères

Les effets des variations des cours des monnaies étrangères sur les postes du compte de résultat sont exposés ci-dessous. La monnaie fonctionnelle de Spuerkeess est l'euro (« EUR »).

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de transaction.

À chaque date de clôture, les éléments monétaires en monnaie étrangère sont convertis au cours du dernier jour de l'exercice.

Les éléments non monétaires enregistrés au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction tandis que les éléments non monétaires, enregistrés à la juste valeur, sont convertis en appliquant le cours de change en vigueur à la date où ces justes valeurs ont été déterminées.

Les différences de change qui résultent des actifs et passifs monétaires sont comptabilisées en compte de résultat, sauf si la transaction a été classée en couverture de flux de trésorerie (« cash flow hedge »).

Pour les actifs monétaires évalués à la juste valeur par la réserve de réévaluation, les différences de change résultant de l'écart entre la juste valeur à la date de clôture de ces instruments et leur coût d'acquisition sont comptabilisées en réserve de réévaluation, tandis que les différences de change relatives à l'ajustement du coût amorti par rapport à la valeur d'acquisition sont comptabilisées au compte de résultat.

Les différences de change relatives à des ajustements de la juste valeur d'éléments non monétaires suivent la comptabilisation de ces changements de juste valeur.

Pour les devises principales, les taux de change suivants ont été utilisés pour la conversion des comptes annuels, un euro étant égal à :

Devise	31/12/2020	31/12/2021
CHF	1,0815	1,0337
GBP	0,8998	0,8397
JPY	126,6300	130,4400
SEK	10,0212	10,2568
USD	1,2287	1,1331

2.4 Jugements et estimations comptables

Spuerkeess applique des jugements ou des estimations dans le traitement des éléments suivants :

- la classification des instruments financiers dans les portefeuilles respectifs (section 3.2) et la dépréciation de ceux-ci (sections 3.3.4) ;
- la détermination de la juste valeur de certains instruments financiers (section 3.3.3) ;
- la détermination du caractère SPPI (« Solely Payments of Principal and Interest ») de certains instruments financiers (section 3.2.4.3) ;

- la considération d'une obligation actuelle pour la reconnaissance de provisions (section 3.10) ;
- la détermination d'ajustements de valeur (CVA/DVA) des instruments dérivés (section 3.3.2.3) ;
- la détermination de l'efficacité d'une relation de couverture (section 3.2.2) ;
- la détermination des composants liés aux immobilisations corporelles de type construction ainsi que leur durée d'utilité attendue (section 3.6) ;
- les hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul de l'obligation au titre du régime à prestations définies (section 3.9.3).

3. INFORMATIONS SUR LES POLITIQUES COMPTABLES PRINCIPALES DE SPUERKEESS

3.1 Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales

La trésorerie se compose essentiellement des postes « caisse », des comptes nostri de différentes banques et banques centrales. Cette rubrique comprend également la réserve minimale obligatoire, alimentée de sorte à satisfaire l'exigence de réserve imposée par la Banque centrale du Luxembourg. Ces fonds ne sont dès lors pas disponibles pour financer les opérations courantes de Spuerkeess. La base de réserve, calculée sur base de bilans mensuels, est définie en fonction des éléments du passif du bilan selon les principes comptables luxembourgeois. Le calcul de la base qui détermine l'exigence de réserve est effectué par la Banque centrale.

3.2 Classification des instruments financiers

Spuerkeess établit depuis le 1er janvier 2018 les comptes annuels en conformité avec la norme IFRS 9 « Instruments financiers ».

Les catégories d'évaluation établies par la norme IFRS 9 s'énumèrent comme suit : instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers dérivés de couverture, actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat, instruments financiers renseignés au coût amorti et instruments financiers renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation.

Les instruments financiers du hors-bilan comprennent notamment les garanties financières et les engagements de prêts non utilisés. Ces derniers sont portés au bilan de Spuerkeess dès qu'ils sont décaissés.

3.2.1 Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers détenus dans le but de dégager un bénéfice sur les fluctuations des prix à court terme sont classés respectivement comme actifs et comme passifs financiers détenus à des fins de transaction. Sont inclus dans cette catégorie certaines valeurs mobilières à revenu fixe, les valeurs mobilières à revenu variable et ventes à découvert sur ces mêmes instruments financiers ainsi que les instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction.

La notion de « court terme » n'étant pas définie par les normes IFRS, Spuerkeess considère une intention de détention d'une durée moyenne de six mois pour les instruments financiers non dérivés.

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés à la juste valeur avec, par la suite, la prise en compte des variations de juste valeur en « résultats sur instruments financiers détenus à des fins de transaction » au compte de résultat. Les intérêts courus durant la période de détention ainsi que les intérêts perçus sont comptabilisés à la rubrique « résultats d'intérêts » et les dividendes à la rubrique « revenus de valeurs mobilières » du compte de résultat, à partir du moment où le droit au paiement devient effectif.

3.2.2 Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture

Spuerkeess applique les principes de couvertures selon la norme IAS 39. Ainsi, elle utilise des instruments financiers dérivés afin de couvrir les risques de taux d'intérêt, de change, de crédit et de prix tels qu'indices boursiers ou prix d'actions. Les instruments financiers dérivés couramment utilisés sont les « IRS – Interest Rate Swaps » et les « CIRS – Cross currency interest rate swaps » dans le cadre d'opérations de couverture standard dite « plain vanilla ». Parallèlement à ces contrats standardisés, Spuerkeess couvre spécifiquement les émissions structurées

« EMTN – Euro Medium Term Notes » et les acquisitions d'obligations structurées incluses dans le portefeuille des valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti et contenant des dérivés incorporées (« embedded derivatives ») par des swaps à composantes structurées. Seules les structures étroitement liées sont couvertes de cette façon.

Un instrument dérivé est toujours considéré comme détenu à des fins de transaction sauf s'il est désigné en tant qu'instrument de couverture. Lors de la conclusion d'un contrat, Spuerkeess peut désigner des instruments financiers dérivés en tant qu'instruments de couverture d'un instrument financier à l'actif ou au passif du bilan, lorsque ces opérations respectent les critères définis par la norme IAS 39.

Spuerkeess classe les instruments de couverture dans les catégories suivantes :

- couverture de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'un engagement ferme ;
- couverture de juste valeur d'un portefeuille ou d'un sous-portefeuille d'actif ;
- couverture d'un flux de trésorerie futur attribuable à un actif ou passif déterminé ou à une transaction future.

Spuerkeess a principalement recours à la couverture de juste valeur et accessoirement à la couverture de flux de trésorerie.

La comptabilité de couverture doit respecter les conditions limitatives suivantes énoncées par la norme IAS 39 :

- préalablement à la mise en place de la couverture, une documentation précise et formalisée sur la relation entre l'élément couvert et l'élément de couverture, la nature du risque couvert, l'objectif et la stratégie justifiant l'opération de couverture ainsi que la méthode utilisée pour mesurer l'efficacité de la relation de couverture doit être préparée ;
- la couverture débute avec la désignation de l'instrument dérivé de couverture et se termine, soit à la décomptabilisation de l'instrument couvert, soit si l'efficacité de la couverture n'est plus donnée ;

- efficacité prospective : dès la mise en place de l'opération, les caractéristiques de l'opération de couverture doivent permettre une couverture efficace de façon à neutraliser les variations de juste valeur, respectivement de flux de trésorerie du sous-jacent couvert au cours de la période de couverture. L'efficacité prospective est donnée lorsque les caractéristiques principales entre éléments couverts et de couverture sont sensiblement identiques (nominal, taux d'intérêt, échéances, devise) à l'intérieur de la période de couverture désignée par Spuerkeess pour l'opération en question ;
- efficacité rétrospective : un test rétrospectif d'efficacité de couverture (variations entre 80% et 125%) est effectué à chaque arrêté comptable.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés désignés comme faisant partie d'une couverture de juste valeur qui satisfont aux conditions et qui ont démontré leur efficacité vis-à-vis du sous-jacent à couvrir sont comptabilisées au compte de résultat à la rubrique « résultat sur opérations de couverture », au même titre que les variations de juste valeur des instruments couverts.

Si, à un moment donné, la couverture vient à ne plus satisfaire aux conditions de la comptabilité de couverture, la part réévaluée à la juste valeur de l'élément couvert portant intérêt financier doit être amortie par le compte de résultat sur la durée résiduelle de l'élément couvert, sous forme d'un ajustement du rendement de l'élément couvert.

L'inefficacité de la couverture est principalement due :

- à la différence sur le timing des cash-flows ;
- à la différence sur la courbe de taux.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie qui satisfont aux conditions et qui ont démontré leur efficacité vis-à-vis du sous-jacent à couvrir sont comptabilisés dans les fonds propres à la rubrique « réserve de réévaluation – couverture de flux de trésorerie ».

Si un instrument de couverture arrive à expiration, est vendu, résilié ou exercé ou si la transaction ne satisfait plus aux critères

requis pour être qualifiée de couverture, Spuerkeess cesse de pratiquer la comptabilité de couverture. Un ajustement de la valeur comptable d'un instrument financier couvert portant intérêt est amorti par le compte de résultat, l'ajustement devant être totalement amorti à l'échéance. Si l'élément comptable est décomptabilisé, c'est-à-dire sorti du bilan, sa variation de juste valeur est prise directement au compte de résultat.

Spuerkeess applique la macro-couverture de juste valeur sur les prêts à taux fixe en se conformant aux principes de la norme IAS 39 dans sa version « carve-out » de l'Union européenne. En effet, la diminution de la courbe des taux d'intérêts a favorisé la commercialisation des prêts à taux fixe, essentiellement dans le domaine des prêts hypothécaires. La couverture se fait exclusivement par le biais d'instruments financiers dérivés de type IRS.

3.2.3 Valeurs mobilières à revenu variable

Spuerkeess évalue les valeurs mobilières à revenu variable à la juste valeur par la réserve de réévaluation avec comptabilisation des dividendes au compte de résultat et des résultats sur ventes dans une rubrique dédiée des capitaux propres, sans recyclage par le compte de résultat. La rubrique « parts dans les entreprises associées et dans les filiales » est également soumise à ce principe d'évaluation.

3.2.4 Instruments financiers à revenu fixe

La classification des autres instruments financiers à revenu fixe se fait en fonction du modèle d'affaires et du test SPPI comme décrit ci-dessous.

3.2.4.1 Les modèles d'affaires

Le modèle d'affaires de base de Spuerkeess prévoit de garder les actifs à long terme, et ceci indépendamment du produit :

- Les valeurs mobilières à revenu fixe acquises sont conservées à long terme. IFRS 9 introduit la notion du modèle d'affaires qui, pour le portefeuille obligataire détenu par Spuerkeess, est défini par le mode de gestion suivant les critères de la durée de détention des titres et du type de revenus générés, soit un revenu d'intérêts ou un résultat sur vente. Associé au

test du SPPI qui porte sur les modalités de calcul du coupon et de remboursement du principal, 3 types de portefeuilles sont définis :

- Portefeuille **HTC** (« **Hold to collect** ») : Le portefeuille obligataire est éligible au classement HTC à condition d'être conservé à long terme dans le but de collecter les flux de trésorerie basés sur les coupons échus et le remboursement du principal. Selon la norme IFRS 9, des ventes sont autorisées dans les seuls cas suivants : (i) l'impact est non-significatif, (ii) si l'impact est significatif, alors les ventes doivent être peu fréquentes, (iii) elles sont effectuées à l'approche de l'échéance de l'instrument et (iv) elles sont liées à des cas exceptionnels tels qu'une dégradation importante de la qualité de crédit de la contrepartie ou encore des changements légaux ou fiscaux.

Les positions obligataires du portefeuille HTC qui passent le test SPPI sont classées dans le portefeuille des actifs financiers renseignés au coût amorti et sont incluses dans la rubrique du bilan « valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti ».

- Portefeuille **HTC&S** (« **Hold to collect and sell** ») : Il s'agit d'une détention de titres à long terme mais avec possibilité de vente en fonction des opportunités des marchés financiers.

Contrairement au portefeuille HTC qui se limite à une détention jusqu'à l'échéance des titres, le portefeuille HTC&S se base sur des objectifs de gestion. Ce portefeuille se compose de titres respectant le critère du SPPI, mais ne respectant pas tous les critères définis pour le portefeuille HTC, pour autant qu'ils ne soient pas considérés en tant que positions de négociation.

Les positions obligataires du portefeuille HTC&S sont classées dans le portefeuille des actifs financiers renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation.

- Portefeuille **FVTPL** (« **Fair value through profit or loss** ») avec réévaluation à la juste valeur par le compte de résultat.

Pour ce modèle d'affaires, 2 cas différents peuvent se présenter :

- a. font partie de ce portefeuille, les positions du portefeuille de négociation. La norme IFRS 9 définit la négociation comme l'intention d'acheter et de revendre des titres dans le but de réaliser un profit à court terme. Ce sont des titres avec une détention généralement inférieure à 6 mois. Ces instruments sont inclus dans la catégorie du bilan « instruments financiers détenus à des fins de transaction » sans passage par le test SPPI tel que repris à la section 3.2.1 ;
 - b. font également partie de ce portefeuille, les positions d'instruments financiers détenus à long terme ne passant pas le test du SPPI et dès lors à évaluer obligatoirement par le biais du compte de résultat. Les positions obligataires du portefeuille FVTPL non détenues à des fins de transaction et ne passant pas le test SPPI sont classées dans la rubrique du bilan « actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat ».
- Les prêts octroyés par Spuerkeess ne sont pas destinés à une vente ultérieure ou à une opération de titrisation mais sont conservés à l'actif du bilan jusqu'au remboursement final. Spuerkeess n'acquiert pas non plus de portefeuilles de prêts déjà en vie.

L'activité prêts de Spuerkeess est dès lors affectée au modèle d'affaires HTC et se base sur les données contractuelles des contrats et sur le principe que les prêts sont octroyés et détenus dans le but de récolter le principal et les intérêts jusqu'à la maturité.

Ainsi, les prêts octroyés par Spuerkeess et respectant le test SPPI sont classés dans le portefeuille d'actifs financiers évalués au coût amorti et présentés séparément dans les comptes de Spuerkeess sous la rubrique « Prêts et avances au coût amorti ».

En revanche, les prêts octroyés par Spuerkeess ne respectant pas le test SPPI sont classés dans le portefeuille d'actifs

financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat et présentés globalement dans le bilan sous la rubrique « actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat ».

3.2.4.2 *Suivi du respect des modèles d'affaires*

Les seuils de remise en cause du modèle d'affaires mis en place par Spuerkeess négligent les ventes et les plus-values réalisées sur des positions à maturité résiduelle inférieure ou égale à 6 mois.

Le seuil relatif à l'impact a été fixé à 5% du produit net bancaire (PNB). Le PNB considéré est celui de l'exercice précédent. Si ce seuil est dépassé et si plus de 10% des encours d'un portefeuille sont vendus par an, alors le portefeuille ne remplit plus les conditions d'éligibilité au classement HTC avec évaluation au coût amorti.

Le dépassement des 2 seuils cumulés lancera dès lors la procédure de notification au sous-comité des Risques. Le suivi de ces seuils sera assuré sur base mensuelle.

En-deçà de ces seuils, Spuerkeess a défini des seuils d'alerte en prenant en compte des observations historiques, ceci dans un but d'anticiper l'atteinte des seuils absolus :

- un nombre de 50 opérations ;
- un nominal cumulé de 2% ;
- un impact PNB de 3%.

Tout dépassement d'un de ces seuils fera l'objet d'une notification au sous-comité des Risques, suivie d'une délibération documentée.

En matière d'octroi ou de gestion de prêts, toute modification du modèle d'affaires existant ainsi que toute définition d'un modèle d'affaires additionnel devront nécessairement passer par les différents niveaux de gouvernance, qui sont les sous-comités ALM/Risques, les Comités ALM et de pilotage des Risques, le Comité de direction, les comités d'audit/des risques au niveau du Conseil d'administration ainsi que le Conseil d'administration lui-même.

3.2.4.3 Le test SPPI

Les instruments financiers sous forme de valeurs mobilières à revenu fixe doivent, pour passer le test du SPPI, n'inclure que des structures :

- considérées comme non-spéculatives et/ou sans effet de levier ;
- dont la rémunération sous forme d'intérêts respecte la valeur temps ;
- garantissant le paiement d'intérêts et le remboursement du principal.

La classification d'un titre comme SPPI compliant ou non-SPPI compliant est reflétée à travers son « deal type ». Cette information qualitative est reprise dans les systèmes d'information de Spuerkeess et soumise à des procédures de contrôle spécifiques. Lorsqu'un instrument financier du type obligataire peut se voir attribuer plus d'un « deal type », une analyse quantitative est réalisée afin de mesurer le degré de levier de l'instrument par rapport à un instrument à taux fixe sur la même période pour déterminer le « deal type » final à retenir.

Pour les instruments financiers de type « prêt », le test du SPPI est basé sur les 2 principes suivants :

- le remboursement du principal et des intérêts doit être contractuellement assuré. Ce critère est en principe toujours rempli dans la mesure où les prêts ne contiennent pas de dérivés incorporés modifiant significativement les cash flows hormis des « cap/floor », ni des pénalités de remboursement anticipé significatives.
- le rendement doit être basé sur la valeur temps « time value of money » plus une marge qui vient compenser le risque de crédit. Ce critère sous-entend qu'il n'y a pas d'effet de levier.

Pour les tests SPPI des prêts, Spuerkeess distingue deux grandes catégories, à savoir les prêts standards contractés sur base d'un contrat modèle et les prêts « sur mesure » impliquant des conditions spéciales et autres obligations à respecter par le débiteur.

Les contrats à la base de tous les prêts standards sont soumis préalablement à une revue de compatibilité de leurs conditions

avec le critère du SPPI. Une revue contrat par contrat n'est pas effectuée pour ce type de contrats. Les données contractuelles de chaque nouveau type de prêt appartenant à cette catégorie de prêts sont soumises à un test SPPI sur base d'une liste de critères spécifiques avant commercialisation.

Les contrats à la base des prêts sur mesure sont revus individuellement pour déterminer le respect du critère du SPPI conformément aux procédures internes incluant les critères de la norme.

3.2.5 Les passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat

Les passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat comprennent les instruments à structures non étroitement liées, mais couverts économiquement par des instruments financiers dérivés. Par cette désignation de l'instrument financier passif, Spuerkeess compense l'effet du décalage comptable avec l'instrument financier dérivé. Les instruments financiers dérivés utilisés à cette fin sont exclusivement des instruments du type IRS ou CIRS. La compensation des justes valeurs se fait naturellement au niveau du compte de résultat de Spuerkeess au niveau des rubriques « résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction » et « résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat ».

3.2.6 Autres actifs et autres passifs financiers

Les autres actifs se composent notamment des valeurs à recevoir à court terme. Les autres passifs se composent des valeurs à payer à court terme, des coupons à payer et des titres remboursables pour compte de tiers, des dettes envers les créanciers privilégiés et des dettes provenant des contrats de location.

3.2.7 Actifs non courants et groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente

La Banque en application de la norme IFRS 5, classe ses actifs financiers et non-financiers dans la catégorie des actifs détenus en vue de la vente dans les cas suivants :

- l'actif doit être disponible à une vente immédiate dans son état actuel ;
- la vente doit être hautement probable ;
- la valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que de l'utilisation continue.

La direction de la Banque doit s'être engagée sur un plan de vente de l'actif et un programme actif pour trouver un acheteur et finaliser le plan doit être lancé. La vente intervient généralement endéans les 12 mois de l'initiation de la vente.

Les actifs de cette rubrique sont évalués au plus bas du coût amorti ou de la juste valeur diminuée du coût de la vente.

Les actifs non financiers classés dans cette rubrique ne sont pas soumis à un amortissement. Les actifs financiers continuent à être évalués en application de la norme IFRS 9.

3.2.8 Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

Les produits et charges d'intérêt sont comptabilisés au compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux tient compte des coûts et revenus de transaction et des primes et décotes. Les coûts et revenus de transaction qui font partie intégrante du taux effectif du contrat, tels que les frais de dossier, s'assimilent à des compléments d'intérêt.

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont enregistrés à leur juste valeur. Les changements de juste valeur sont comptabilisés au compte de résultat à la rubrique « résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction ». De même, les instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat sont enregistrés à leur juste valeur et les changements de juste valeur sont comptabilisés au compte de résultat à la rubrique « résultat sur

instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat ». La comptabilisation des intérêts se fait au taux d'intérêt effectif via la rubrique « résultats d'intérêt ».

Les dividendes sont enregistrés à la rubrique « revenu de valeurs mobilières », les intérêts sont enregistrés à la rubrique « résultat d'intérêts ».

Spuerkeess comptabilise les commissions n'entrant pas dans le calcul du taux d'intérêt effectif conformément à la norme IFRS 15, à savoir lorsque l'obligation de performance est réalisée selon qu'elle soit réalisée à un moment donné ou progressivement. Ceci concerne principalement les commissions suivantes :

- les commissions liées à des obligations de prestation remplies progressivement, qui sont donc étalées sur la période correspondante ;
- les commissions liées à des obligations de prestation réalisées à un moment donné et donc enregistrées en compte de résultat quand la prestation est réalisée.

Pour certaines opérations liées à la clientèle « Wholesale international », les commissions d'engagement et d'utilisation sont déterminées en fonction d'un pourcentage de la ligne de crédit. Ces commissions sont intégrées « prorata temporis » sur la durée de vie de la ligne, sauf s'il s'agit de commissions devant être intégrées au coût d'acquisition de l'exposition bilantaire éventuelle résultant de la ligne de crédit.

3.2.9 Compensation d'actifs et passifs financiers

Pour la compensation de certaines positions relatives aux contrats de mises et prises en pension, l'existence d'un contrat « Global Master Repurchase Agreement » (GMRA), n'est pas une condition suffisante. En effet, la compensation bilantaire de ces contrats ne se fait que si les contreparties en ont convenu d'avance et si les opérations respectent les critères de date de maturité et de système de liquidation et de paiement identiques.

3.3 Opérations bancaires

3.3.1 Evaluation initiale

Les achats et les ventes d'actifs et de passifs financiers dont respectivement la livraison et le règlement sont effectués à une date ultérieure à la date de transaction, sont comptabilisés au bilan respectivement à la date de livraison et à la date de règlement.

Tous les instruments financiers sont enregistrés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, augmentée des frais directement attribuables lorsque ces instruments financiers ne sont pas renseignés à la juste valeur au compte de résultat. Cette juste valeur initiale correspond généralement au prix de transaction.

Les transactions sur instruments financiers de l'actif et du passif sous forme de valeurs mobilières sont enregistrées en date de transaction au hors bilan et en date valeur au bilan.

Les instruments financiers dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur en date de transaction. La classification des instruments financiers dérivés lors de leur comptabilisation initiale dépend de l'intention et des caractéristiques de leur détention. Ainsi, une classification en « instruments financiers détenus à des fins de transaction » ou en « instruments de couverture » est possible.

Les instruments financiers dérivés sont enregistrés à l'actif lorsque la juste valeur est positive et au passif lorsqu'elle est négative. La juste valeur s'entend ici comme le « dirty price » de ces instruments, c'est-à-dire intérêts courus compris.

Les instruments financiers dérivés, incorporés dans des passifs financiers, sont séparés du contrat hôte et enregistrés à la juste valeur si leurs caractéristiques économiques et les risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte et si l'instrument financier global n'est pas classé comme détenu à des fins de transaction, respectivement n'a pas été désigné comme étant évalué à la juste valeur par le compte de résultat. Les instruments financiers dérivés incorporés qui ont été séparés du contrat hôte sont comptabilisés à leur juste valeur dans le portefeuille détenu à des fins de transaction et les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat.

Les plus ou moins-values réalisées lors de la vente d'actifs financiers qui ne font pas l'objet d'une réévaluation par le biais du compte de résultat sont calculées par différence entre le montant reçu net de frais de transaction et respectivement le coût d'acquisition et le coût amorti de l'actif financier.

3.3.2 Evaluation ultérieure

Les méthodes d'évaluation sont les suivantes : au coût historique, au coût amorti ou à la juste valeur.

3.3.2.1 Le coût historique

Pour les actifs et passifs financiers renseignés au coût historique, leur évaluation correspond au montant initial enregistré.

3.3.2.2 Le coût amorti

Le coût amorti correspond au montant initial enregistré, diminué le cas échéant des amortissements en capital, ajusté des primes et décotes calculées par différence entre le montant initial et le montant de remboursement à l'échéance et étalées sur la durée de l'actif, moins les dépréciations constatées via des corrections de valeur.

3.3.2.3 La juste valeur

La juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée peut normalement être déterminée par référence à un marché actif ou à partir de techniques d'évaluation basées principalement sur des observations de marché.

Ainsi, pour déterminer une valorisation cohérente des différents instruments financiers évalués à la juste valeur, Spuerkeess a recours aux méthodes et modèles suivants :

- instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture : Spuerkeess applique respectivement la méthode des flux de trésorerie actualisés pour les contrats « Plain-Vanilla » et la méthode de « Black & Scholes » pour les contrats structurés. En plus de ces évaluations à la juste valeur, Spuerkeess calcule, après application des conventions ISDA-CSA, un ajustement pour risque de contrepartie

« Credit Value Adjustment » (CVA), visant à tenir compte de la qualité de crédit de la contrepartie pour les instruments financiers dérivés renseignés à l'actif et un ajustement pour risque de crédit propre à Spuerkeess « Debit Value Adjustment » (DVA), pour les instruments financiers dérivés renseignés au passif.

- actifs financiers :

- valeurs mobilières à revenu fixe :
 - pour les valeurs cotées sur un marché actif, utilisation du prix « bid » d'une source de cotation officielle,
 - pour les valeurs cotées sur un marché jugé inactif, détermination d'une valeur d'évaluation via l'application du modèle d'évaluation interne.
- valeurs mobilières à revenu variable :
 - pour les valeurs cotées sur un marché actif, utilisation du prix « bid » d'une source de cotation officielle,
 - pour les valeurs non cotées, respectivement cotées sur un marché jugé inactif, détermination par Spuerkeess d'une valeur d'évaluation selon une procédure détaillée ci-après sous la section « 3.3.3 Techniques d'évaluation pour la détermination de juste valeur et de la hiérarchie de juste valeur ».

- passifs financiers :

- les émissions d'EMTN de Spuerkeess sont classées au coût amorti : en vue d'éviter un impact au compte de résultat lié à la couverture de ces émissions par des instruments financiers dérivés, ces opérations sont désignées comme « fair value hedge ». Ainsi, la méthode d'évaluation à la juste valeur appliquée à l'émission et l'évaluation de sa couverture sont identiques : respectivement méthode des flux de trésorerie actualisés et méthode « Black & Scholes » ;
- les émissions d'EMTN de Spuerkeess désignées à la juste valeur à travers le résultat net : la méthode d'évaluation à la juste valeur appliquée à l'émission et l'évaluation de sa couverture sont identiques : respectivement méthode des flux de trésorerie actualisés et méthode « Black & Scholes ».

3.3.3 Techniques d'évaluation pour la détermination de la juste valeur et la hiérarchie de juste valeur

Lorsque la juste valeur d'un instrument financier renseigné au bilan ne peut être déterminée à partir d'un marché actif, elle

est calculée à partir de techniques d'évaluation basées le plus souvent sur des modèles mathématiques. Dans la mesure du possible, les variables qui sont fournies aux modèles mathématiques sont issues d'observations de marché.

Spuerkeess utilise, pour la détermination des justes valeurs, des techniques d'évaluation basées sur des données de marchés observables et non observables :

- les données observables reflètent les variations de marché obtenues de sources indépendantes et reflétant des transactions réelles (p.ex. un taux swap de 3 ans) ;
- les données non observables reflètent les estimations et les hypothèses internes relatives aux variations de marché adoptées par Spuerkeess, comme par exemple une estimation de l'échéancier de remboursement d'un titre « Mortgaged-backed Securities » (MBS).

Suivant la nature des données observables et non observables, une hiérarchisation des justes valeurs a été mise en place :

- juste valeur de niveau 1 : essentiellement des cotations issues de marchés actifs d'instruments financiers identiques. Ce niveau renseigne des titres de participations et des instruments de dettes cotés sur des bourses, ainsi que des instruments financiers dérivés échangés sur des marchés organisés. Font également partie du niveau 1, les instruments financiers non cotés sur un marché, mais pour lesquels une transaction a eu lieu récemment.
- juste valeur de niveau 2 : données entrantes, autres que des cotations du niveau 1, directement observables pour les instruments financiers, tel un prix, ou indirectement observables, c. à d. déduites de prix observables, telle la volatilité implicite d'une action déduite du prix observé de contrats d'option sur cette même action. Ce niveau comprend la majeure partie des instruments financiers dérivés échangés de gré à gré et des instruments de dettes structurés émis. À l'origine de ces données entrantes, comme par exemple les courbes de taux « EURIBOR » ou les « spreads » de crédit, se trouvent des fournisseurs spécialisés dans le domaine des informations financières.
- juste valeur de niveau 3 : ce niveau comprend certains instruments de capitaux propres ou de titres de dette pour

lesquels la plupart des paramètres utilisés dans les modèles d'évaluation sont basés sur des estimations et hypothèses internes. Les participations de Spuerkeess dans des sociétés non-cotées et non-significatives sont évaluées sur base de l'actif net après prise en compte du dividende pour l'exercice en cours. Les participations significatives sont évaluées de la manière suivante :

- en cas de transaction (augmentation de capital ou opération de cession) au cours du dernier semestre ou en cas d'accord des parties d'une transaction future sur le prix de celle-ci, ce prix de transaction constitue la base pour la valeur d'évaluation de la position, en considération d'une décote, dès lors que la participation est jugée stratégique pour Spuerkeess et qu'aucun actionnaire paraétatique, comme Spuerkeess, ne participe à la transaction ;
- pour les 3 semestres consécutifs à une transaction, le prix de la dernière transaction reste une référence importante, mais ne détermine pas de manière exclusive le prix d'évaluation ;
- le prix de la transaction historique est ajusté par rapport à un certain nombre de ratios boursiers dégagés sur base d'un échantillon de sociétés cotées ayant une activité commerciale et/ou industrielle comparable à la société non cotée, évaluée par Spuerkeess, cet échantillon étant appelé « peer group » ;
- dès lors que la dernière transaction date de plus de deux ans, une évaluation sur base des ratios boursiers de ce « peer group » est privilégiée. Elle permet de dégager la valeur de la position détenue par Spuerkeess. Une décote à la valorisation des actifs non cotés pourra être appliquée ;
- les ratios suivants sont documentés pour la société non cotée, détenue par Spuerkeess et pour toutes les sociétés cotées du « peer group » :
 - valeur d'entreprise sur EBITDA (sauf les sociétés actives dans le secteur de l'assurance) ;
 - Price-to-Book, Price-to-Sales et Price-to-Earnings ;
 - ratios complétés par des informations relatives à la perspective de croissance des activités, aux marges d'exploitation, au retour sur capitaux propres (RoE), à l'endettement et à la qualité de crédit ;
 - les données utilisées sont issues des comptes sociaux.

Les multiples du « peer group » dérivés des ratios boursiers et les données comptables des sociétés composant chaque « peer group » sont retirés de Bloomberg en référence aux cours de clôture le jour de l'évaluation, à savoir le 30 juin ou le 31 décembre de l'année respective ;

- afin de compléter cette évaluation par les multiples boursiers, Spuerkeess peut avoir recours à des multiples sur base de transactions récentes sur des sociétés ayant les mêmes caractéristiques que la société non cotée, détenue par Spuerkeess.

Un changement de niveau pourrait éventuellement s'opérer dans le cas où les caractéristiques des marchés venaient à changer.

Pour déterminer cette hiérarchisation des justes valeurs, Spuerkeess a passé en revue l'ensemble des instruments financiers évalués à la juste valeur, afin d'évaluer l'importance des données observables, soit directement, soit indirectement sur les marchés. Parmi les données de marché observables figurent :

- courbes de « credit spreads » déterminées à partir des prix des contrats « Credit default swaps » (CDS) ;
- taux d'intérêts interbancaires ou taux swap ;
- cours de change des devises ;
- indices boursiers ;
- « credit spreads » des différentes contreparties.

3.3.4 Dépréciations des actifs financiers (« impairments »)

En conformité avec la deuxième phase de la norme IFRS 9, Spuerkeess considère l'ensemble des produits du modèle « HTC » respectant le critère dit du SPPI, ainsi que les garanties et certains engagements enregistrés au hors bilan, dans le calcul de dépréciation des actifs financiers.

Ces expositions sont classées selon trois « stages » déterminant le calcul des corrections de valeur :

- le « stage 1 » reprend les expositions dont le risque de crédit est resté inchangé ou ne s'est pas dégradé de manière significative depuis l'octroi du prêt ou l'achat du titre (« at inception »).
 - Correction de valeur équivaut à un « Expected Credit Loss » à 1 an

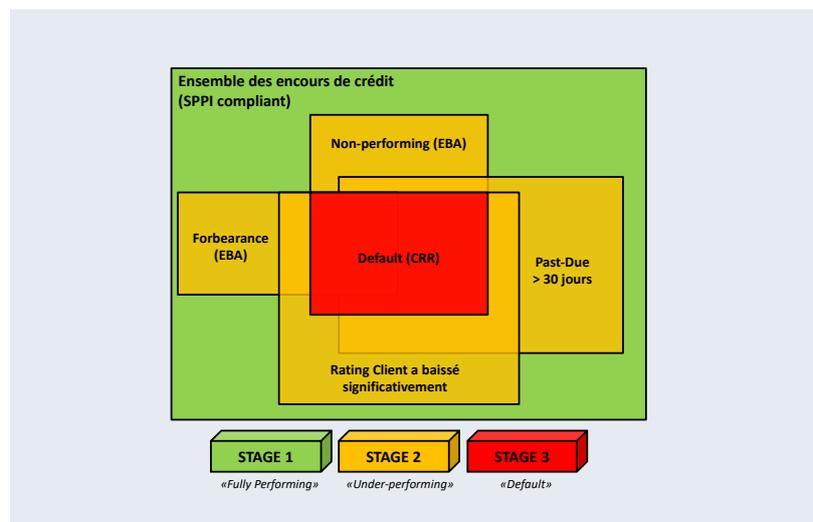
- le « stage 2 » reprend les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis l'octroi du prêt ou l'achat du titre, donc les expositions qui :
 - ont subi une dégradation de leur notation interne ≥ 3 notches « since initial recognition » et affichent une notation « sub-investment grade » à la date de reporting ;
 - sont « Past-Due » pendant 30 jours consécutifs par un retard sur une échéance de remboursement contractuelle de prêt ou un dépassement en compte à vue ;
 - sont « non-performing » mais pas en défaut selon l'article 178 de la CRR ;
- ont été restructurées selon la définition introduite par l'« Autorité bancaire européenne » (ABE) et adoptée par l'Union européenne dans le cadre du règlement UE 2015/227.
 - Correction de valeur équivaut à un « Lifetime Expected Credit Loss »
- le « stage 3 » reprend les expositions en défaut selon l'article 178 de la CRR.
 - Correction de valeur équivaut à un « Lifetime Expected Credit Loss » (avec probabilité de défaut = 1)



Matrice d'affectation des « stages » initiaux et de migration en cas d'augmentation significative du risque de crédit. A noter que la matrice de migration n'a pas subi de changement suite à la crise sanitaire de la pandémie Covid-19 et que Spuerkeess n'achète pas de titres avec une notation « sub-investment grade » :



Le graphique et le tableau ci-dessous détaillent la prise en compte des notions de l'ABE dans les différents « stages » :



Comme Spuerkeess applique la définition du défaut au niveau du débiteur, toutes les expositions d'un client en défaut se retrouvent au « stage 3 ». Cette « contagion » n'est pas appliquée d'office pour le « stage 2 ». Ainsi, un même client peut donc avoir des engagements classés en « stage 1 » et en « stage 2 ».

Le tableau ci-dessous résume les déclencheurs des différents évènements :

Notions	Explications	Stage IFRS 9
1. « Défaut »	<ul style="list-style-type: none"> · Pas d'arriérés de paiement, mais unlikelihood to pay (ULP), dans le sens d'un doute sérieux sur la capacité future de remplir les engagements (p.ex. faillite). · Franchir pendant 90 jours consécutivement le seuil absolu (a) et le seuil relatif (b) : <ul style="list-style-type: none"> a) seuil absolu : arriéré > EUR 100 (retail) ou EUR 500 (Wholesale) ; b) seuil relatif : montant de l'arriéré par rapport au montant total des expositions sur le débiteur figurant au bilan de la Banque > 1% (retail et wholesale). 	STAGE 3
2. « Non-Performing »	<ul style="list-style-type: none"> · Retard > ½ mensualité pendant > 90 jours, ou · Dépassement > EUR 100 pendant 90 jours 	STAGE 2
3. « Forbearance / renegotiated due to significant increase in the credit risk » (IFRS 9 B.5.5.27)	<ul style="list-style-type: none"> · Mesures de restructuration accordées en faveur du client durant la durée du contrat (sursis, prorogation de l'échéance) <u>et</u> client en difficulté financière. 	STAGE 2
4. « Past-Due »	<ul style="list-style-type: none"> · Retard pendant > 30 jours avec certains seuils de matérialité (Notion EBA) 	STAGE 2
5. Rating interne	<ul style="list-style-type: none"> · Dégradation du rating interne \geq 3 noches « since initial recognition » et une notation « sub-investment grade » à la date de reporting. 	STAGE 2
6. Override de stage	<ul style="list-style-type: none"> · Eventuel override du stage pour tenir compte d'informations non reprises au niveau des indicateurs ci-dessus. 	STAGE 2

Tableau sur les périodes probatoires :

Migration	Déclencheur de la migration	Période probatoire	Conditions
Stage 2 au stage 1	Forbearance	2 ans	- montant significatif remboursé pendant la phase probatoire - rating investment grade - performing
	Rating Wholesale	1 an	les variables considérées pour le rating Wholesale se basent sur les états financiers publiés annuellement : impact potentiel sur le rating pendant 12 mois
	Rating interne Retail	6 mois	les variables considérées pour le rating Retail se basent sur le comportement historique des 6 derniers mois : impact potentiel sur le rating pendant 6 mois
Stage 3 au stage 2	Non-performing et forbearance	1 an	Le statut parallèle de non-performing et de forbearance déclenche le défaut. Le client sort du non-performing et du défaut si la date début forbearance \geq 1 année. Il y a donc une année de période probatoire pour le statut de non-performing/ défaut.
	Clôture automatique du défaut (remboursement des impayés), mais autre événement stage 2 en cours	min. 3 mois	La régularisation des impayés déclenche une période probatoire de 3 mois (resp. 12 mois si statut de forbearance). Après la phase probatoire, le client passe du stage 3 vers le stage 2 (en cas de SICR).
	Clôture manuelle d'un défaut unlikeliness to pay, mais autre événement stage 2 en cours	min. 3 mois	Lors de la clôture manuelle du défaut, une période probatoire de 3 mois (resp. 12 mois si statut de forbearance) est également appliquée.
Stage 3 au stage 1	Clôture automatique du défaut (remboursement des impayés)	min. 3 mois	La régularisation des impayés déclenche une période probatoire de 3 mois (absence de forbearance). Après la phase probatoire, le client passe du stage 3 vers le stage 1 (absence de SICR).
	Clôture manuelle d'un défaut unlikeliness to pay	min. 3 mois	Lors de la clôture manuelle du défaut, une période probatoire de 3 mois (absence de forbearance) est également appliquée.

Détermination de l'« Expected Credit Loss » : pour chaque « stage », la méthode de calcul utilisée est différente :

Stage	Description	Formule	Explication
1	La perte attendue est calculée sur une période d'un an au maximum	$ECL = PD_{M,1} \cdot LGD_1 \cdot Exposures(t_0)$	<ul style="list-style-type: none"> - $PD_{M,1} = 1 - (1 - PD_1)^M$ et M la maturité résiduelle en nombre de jour / 365,25 de l'année prochaine, - PD_1 = Probabilité de défaut pour la première année, qui tient compte de la durée résiduelle effective (Granularité journalière), - LGD_1 = Perte en cas de défaut durant l'année prochaine, - $Exposure(t_0)$ = Exposition au début de la période.
2	La perte attendue est à estimer sur toute la durée de vie restante du contrat (lifetime expected loss)	$ECL = \sum_{k=1}^n ECL_k = \sum_{k=1}^n PD_{M,k} \cdot \frac{(Exposures_{k-1} \cdot LGD_k)}{(1+i)^{k-1}}$	<p>$PD_{M,k}$ tient compte de la durée résiduelle effective (Granularité journalière). L'ECL est la somme des pertes attendues par an, actualisées au taux contractuel respectif i. La variable n représente la durée restante de l'exposition exprimée en années.</p>
3	La probabilité de défaut est de 100% pour ces expositions, la perte attendue est donc fonction de l'encours actuel et du taux de perte (LGD), qui tient compte des flux futurs réestimés	$ECL = 100\% \cdot LGD_1 \cdot Exposures(t_0)$	<ul style="list-style-type: none"> - LGD_1 = Perte en cas de défaut durant l'année prochaine, - $Exposure(t_0)$ = Exposition au début de la période.

Les principes de base appliqués par Spuerkeess sont repris dans le tableau précédent et les paramètres de risques PD et LGD sont dérivés des paramètres « through the cycle » (TTC) utilisés pour le calcul des exigences en fonds propres. Pour tenir compte des aspects « point-in-time » (PIT) et « forward looking », Spuerkeess a appliqué un indice (PIT Index) qui permet de transformer les paramètres TTC en paramètres PIT et de projeter les paramètres en considérant 3 scénarios économiques : scénarios « baseline », « adverse » et optimiste.

Les probabilités de défaut (PD) sont déterminées sur la base d'une projection du PIT Index à partir d'une fonction par classe d'exposition ou à partir d'un tableau basé sur un jugement d'expert. La projection du PIT Index dépend donc de la projection de variables macro-économiques, qui, elles, sont fonction d'un scénario macro-économique.

Pour évaluer la correction de valeur « lifetime » d'un produit, une PD est déterminée, représentant la probabilité qu'une exposition tombe en défaut pendant l'année k des n années restantes.

Le paramètre du « Loss Given Default » (LGD) est déterminé à partir d'un arbre de décision qui se base sur les caractéristiques des différents produits. Les LGD des expositions garanties par un bien immobilier tiennent compte de l'évolution future de la valeur des biens immobiliers définis dans les scénarios « baseline », « adverse » et « optimiste ». Un « haircut » est ensuite appliqué sur la valeur projetée des biens immobiliers pour tenir compte des frais liés au recouvrement de la dette (p.ex. vente forcée).

La détermination des montants de dotations et de reprises de corrections de valeur suit la méthodologie décrite ci-dessus.

Spuerkeess a recours à trois scénarios, avec les pondérations suivantes :

	Pondérations scénarios		
	Baseline	Adverse	Optimistic
2020	65%	25%	10%
2021	50%	40%	10%

La pondération des scénarios tient compte à la fois du contexte macroéconomique incertain et de l'incertitude quant à l'évolution de la situation sanitaire à l'échelle mondiale.

Les scénarios se basent sur les projections des autorités nationales ou internationales, à savoir le STATEC et le FMI, la source étant déterminée en fonction de la disponibilité et de la pertinence des informations pour Spuerkeess. Le cas échéant, ces projections sont complétées par un scénario interne (cf. scénario « adverse » ci-dessous) ou ajustées pour tenir compte des évolutions postérieures à la publication (cf. scénario « baseline » ci-dessous).

Le scénario « baseline » a été défini en se basant sur les projections du FMI publiées en avril 2021⁵. Les variables 2022 du périmètre « advanced economies » ont cependant été mises à jour avec les projections publiées en juillet 2021 par le FMI (cf. World Economic Outlook du 07/2021, avec un PIB à 4,4% pour l'année 2022). Les chiffres sur l'inflation ont fait l'objet d'un ajustement à la hausse de l'ordre de 0,2 point pour les années 2023 et 2024 pour refléter ainsi les attentes d'inflation plus élevée que le consensus de marché. Pour le scénario « adverse », faute de publication d'un scénario « adverse » par le FMI, un scénario « expert based » de type stagflation a été construit : la crise de 2020 est répliquée pour l'année 2022 (PIB de -4,7% pour les « advanced economies ») et se base sur l'évolution des variables macroéconomiques publiées par le FMI en avril 2021, avec une inflation plus élevée que dans le scénario « baseline » (disruption des chaînes d'approvisionnement persistantes). L'année 2024 correspond à l'année de sortie de crise. Une baisse des prix immobiliers de 15% a également été simulée dans ce scénario. En effet, ce scénario prévoit un resserrement des conditions de financement qui génère une hausse des coûts d'emprunt et réduit l'accès au financement. Ceci inverse le rapport offre/demande et précipite une forte baisse des prix de l'immobilier.

Les résultats ainsi obtenus sont revus et validés par les instances compétentes de Spuerkeess.

⁵ Les scénarios « baseline » mis à jour et publiés en octobre 2021 et janvier 2022 par le FMI n'ont pas significativement changé par rapport aux scénarios retenus en avril 2021 respectivement en juillet 2021. En conséquence ces scénarios n'ont pas été pris en compte.

Les résultats ainsi obtenus sont revus et validés par les instances compétentes de Spuerkeess.

ECL et scénarios de sensibilité au 31/12/2020

Type scénarios	Poids	Variables macroéconomiques	2021	2022	2023	ECL non pondéré	ECL pondéré
Baseline	65%	PIB luxembourgeois	5,90%	3,80%	3,10%	178	
		CPI luxembourgeois	1,40%	1,80%	1,90%		
		PIB advanced economies	3,90%	2,90%	2,20%		
		CPI advanced economies	1,60%	1,60%	1,70%		
Adverse	25%	PIB luxembourgeois	-0,40%	3,00%	3,00%	180	178
		CPI luxembourgeois	-0,90%	1,42%	1,84%		
		PIB advanced economies	1,00%	3,90%	2,70%		
		CPI advanced economies	0,41%	2,15%	2,09%		
Optimistic	10%	PIB luxembourgeois	8,70%	5,00%	4,00%	177	
		CPI luxembourgeois	2,06%	2,37%	2,45%		
		PIB advanced economies	4,40%	3,65%	3,30%		
		CPI advanced economies	1,81%	2,01%	2,55%		

ECL et scénarios de sensibilité au 31/12/2021

Type scénarios	Poids	Variables macroéconomiques	2022	2023	2024	ECL non pondéré	ECL pondéré
Baseline	50%	PIB luxembourgeois	3,60%	3,00%	2,70%	108	
		CPI luxembourgeois	1,80%	1,90%	1,90%		
		PIB advanced economies	4,40%	1,80%	1,60%		
		CPI advanced economies	2,10%	1,80%	1,90%		
Adverse	40%	PIB luxembourgeois	-1,30%	0,50%	3,60%	189	140
		CPI luxembourgeois	3,30%	2,40%	2,00%		
		PIB advanced economies	-4,70%	1,00%	4,40%		
		CPI advanced economies	3,60%	3,00%	2,50%		
Optimistic	10%	PIB luxembourgeois	4,30%	3,00%	3,00%	101	
		CPI luxembourgeois	2,15%	1,90%	2,11%		
		PIB advanced economies	5,46%	2,00%	1,48%		
		CPI advanced economies	2,61%	2,00%	1,76%		

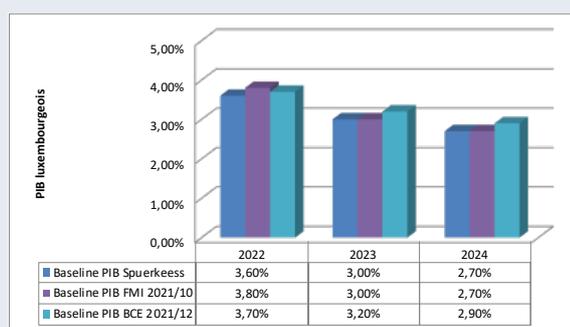
Face à la crise de la pandémie Covid-19 et ses répercussions économiques (tendances inflationnistes et interruptions dans les chaînes d’approvisionnement), Spuerkeess a mis en place les dispositions suivantes sous forme de « management-overlays » dans ses modèles IFRS 9 :

- la Banque a appliqué un « management-overlay » via les poids des trois scénarios. Selon la procédure en place, le poids des trois scénarios aurait dû être calculé en se basant sur une analyse quantitative et qualitative⁶. La Banque a cependant fait un « override » de cette approche pour tenir compte des incertitudes actuelles. L’approche quantitative/qualitative a donc été remplacée par une approche par jugement d’expert plus conservatrice. Les poids retenus se chiffrent à 50% pour le scénario « baseline » (au lieu de 65%), 40% pour le scénario « adverse » (au lieu de 20%) et 10% pour le scénario « optimiste » (au lieu de 15%) ;
- la détermination des corrections de valeur a systématiquement pris en compte une dégradation de trois crans additionnels dans la notation comportementale des clients « retail » travaillant dans un des secteurs à risque élevé hautement impactés par la crise sanitaire.

Ces deux mesures ont fait augmenter les provisions au 31 décembre 2021 de EUR 18,2 millions.

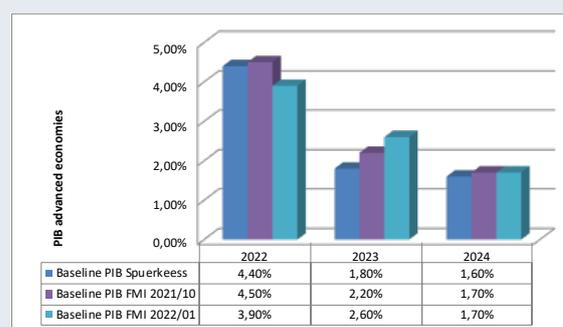
Les tableaux ci-dessous montre un comparatif entre les trois scénarios retenus par rapport au scénario « baseline » du FMI, respectivement par rapport à la BCE⁷.

Comparaison scénario baseline Spuerkeess vs. baseline FMI/BCE pour le PIB luxembourgeois au 31/12/2021



Comparaison des scénarios retenus au 31/12/2021 (Luxembourg)

Comparaison scénario baseline Spuerkeess vs. baseline FMI pour le PIB des Advanced Economies au 31/12/2021



Comparaison des scénarios retenus au 31/12/2021 (Advanced Economies)

6 Approche qualitative issue d’un rapport d’analyse d’un leader européen de la gestion d’actifs

7 La publication de la BCE est uniquement utilisée comme benchmark par rapport au scénario « baseline » luxembourgeois utilisé par Spuerkeess. La publication de la BCE n’est pas utilisée comme benchmark par rapport aux « advanced economies » étant donné que ce périmètre n’est pas publié par la BCE.

3.3.4.1 Abandon de créances évaluées au coût amorti

Seuls les encours du stage 3 peuvent faire l'objet d'un abandon de créances.

La décision d'abandonner une créance est prise par le Comité de direction de Spuerkeess sur base d'une appréciation que la probabilité de récupération sur une telle créance tend vers zéro.

Le cas échéant, l'abandon de créance est réalisé sur l'intégralité de l'encours visé.

3.3.5 Les moratoires et les garanties étatiques

Spuerkeess publie, en application des orientations de l'ABE, EBA/GL/2020/02 et EBA/GL/2020/07, les informations en relation avec les moratoires et les garanties étatiques sur les prêts liés à la crise de la pandémie Covid-19 :

- Informations sur les prêts et avances au coût amorti, sujet à un moratoire :

Situation au 31 décembre 2021	Valeur comptable						Stock de provisions, cumul des variations négatives de juste valeur liées au risque de crédit						Nominal	Entrées sur exposition non-performantes
	Performant			Non-performant			Performant			Non-performant				
	dont restructuration	dont instrument avec une augmentation significative du risque de crédit depuis l'octroi mais non provisionnés pour risque de crédit (niveau 2)		dont restructuration	dont « unlikely to pay that are not past-due or past-due » <= 90 jours		dont restructuration	dont instrument avec une augmentation significative du risque de crédit depuis l'octroi mais non provisionnés pour risque de crédit (niveau 2)		dont restructuration	dont « unlikely to pay that are not past-due or past-due » <= 90 jours			
Prêts et avances au coût amorti avec moratoire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont « retail »	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont avec hypothèque	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont « corporate »	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont PME	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont avec hypothèque commerciale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Situation au 31 décembre 2020	Valeur comptable						Stock de provisions, cumul des variations négatives de juste valeur liées au risque de crédit						Nominal	Entrées sur exposition non-performantes	
	Performant			Non-performant			Performant			Non-performant					
	dont restructuration	dont instrument avec une augmentation significative du risque de crédit depuis l'octroi mais non provisionnés pour risque de crédit (niveau 2)		dont restructuration	dont « unlikely to pay that are not past-due or past-due » <= 90 jours		dont restructuration	dont instrument avec une augmentation significative du risque de crédit depuis l'octroi mais non provisionnés pour risque de crédit (niveau 2)		dont restructuration	dont « unlikely to pay that are not past-due or past-due » <= 90 jours				
Prêts et avances au coût amorti avec moratoire	16.341.391	15.257.015	3.581.995	4.790.198	1.084.376	-	1.084.376	-971.500	-323.477	-230.082	-317.277	-648.023	-	-648.023	-
dont « retail »	8.985.370	8.985.370	674.174	674.174	-	-	-	-7.009	-7.009	-993	-993	-	-	-	-
dont avec hypothèque	8.651.101	8.651.101	468.745	468.745	-	-	-	-6.024	-6.024	-22	-22	-	-	-	-
dont « corporate »	7.356.021	6.271.645	2.907.821	4.116.024	1.084.376	-	1.084.376	-964.491	-316.469	-229.088	-316.284	-648.023	-	-648.023	-
dont PME	2.648.922	1.564.546	-	556.230	1.084.376	-	1.084.376	-648.023	-	-	-	-648.023	-	-648.023	-
dont avec hypothèque commerciale	5.619.672	5.619.672	2.907.821	3.464.051	-	-	-	-229.273	-229.273	-229.088	-229.088	-	-	-	-

- Ventilation des prêts et avances au coût amorti sujet à un moratoire législatif et non-législatif par maturité résiduelle :

Situation au 31 décembre 2021	Nombre de clients	Valeur comptable	durée résiduelle moratoire						
			dont moratoire législatif	dont moratoire échu*	<= 3 mois	>3 mois <= 6 mois	>6 mois <= 9 mois	>9 mois <= 12 mois	> 1 an
Prêts et avances au coût amorti pour lesquels un moratoire a été proposé	864	588.954.133							
Prêts et avances au coût amorti avec moratoire	849	578.702.864	-	578.702.864	-	-	-	-	-
dont «retail»		122.745.150	-	122.745.150	-	-	-	-	-
dont avec hypothèque		116.537.710	-	116.537.710	-	-	-	-	-
dont «corporate»		455.957.714	-	455.957.714	-	-	-	-	-
dont PME		369.201.308	-	369.201.308	-	-	-	-	-
dont avec hypothèque commerciale		345.574.715	-	345.574.715	-	-	-	-	-

Situation au 31 décembre 2020	Nombre de clients	Valeur comptable	durée résiduelle moratoire						
			dont moratoire législatif	dont moratoire échu*	<= 3 mois	>3 mois <= 6 mois	>6 mois <= 9 mois	>9 mois <= 12 mois	> 1 an
Prêts et avances au coût amorti pour lesquels un moratoire a été proposé	977	714.336.466							
Prêts et avances au coût amorti avec moratoire	960	702.946.462	-	686.605.071	15.665.284	676.107	-	-	-
dont «retail»		138.602.092	-	129.616.722	8.865.494	119.876	-	-	-
dont avec hypothèque		129.173.471	-	120.522.370	8.651.101	-	-	-	-
dont «corporate»		564.344.370	-	556.988.350	6.799.790	556.230	-	-	-
dont PME		426.095.304	-	423.446.382	2.092.691	556.230	-	-	-
dont avec hypothèque commerciale		406.225.435	-	400.605.763	5.063.442	556.230	-	-	-

* le terme échu se réfère au moratoire, les prêts sous rubrique étant à nouveau normalement remboursés

- Information sur les prêts et avances au coût amorti nouvellement accordés et couverts par des garanties étatiques dans le contexte de la pandémie Covid-19 :

Situation au 31 décembre 2021	Valeur comptable	Montant maximal des garanties à considérer		Valeur comptable
		dont restructurations	Garanties étatiques reçues	
Nouveaux prêts et avances au coût amorti sujet au principe des garanties étatiques	32.732.987	930.986	27.823.039	28.702
dont «retail»	516.558			-
dont avec hypothèque	-			-
dont «corporate»	32.216.429	888.880	27.383.965	28.702
dont PME	32.131.590			28.702
dont avec hypothèque commerciale	463.239			-

Situation au 31 décembre 2020	Valeur comptable	Montant maximal des garanties à considérer		Valeur comptable
		dont restructurations	Garanties étatiques reçues	
Nouveaux prêts et avances au coût amorti sujet au principe des garanties étatiques	28.644.145	1.002.154	24.347.523	3.836.852
dont «retail»	165.773			-
dont avec hypothèque	-			-
dont «corporate»	28.478.371	1.002.154	24.206.616	3.836.852
dont PME	27.790.460			3.836.852
dont avec hypothèque commerciale	503.356			-

La garantie étatique couvre 85% du montant des prêts accordés suivant des conditions définies. La durée des prêts est limitée à 6 ans maximum.

Spuerkeess applique le moratoire privé (non-législatif) pour une durée de 6 mois suivant le memorandum signé en date du 16 avril 2020 par plusieurs banques de la place selon les critères fixés dans les Orientations de l'Autorité Bancaire Européenne du 2 avril 2020 sur les moratoires législatifs et non-législatifs sur les remboursements de prêts appliqués en raison de la pandémie Covid-19 (EBA/GL/2020/02). Les banques de la place ont renoncé à étendre la durée de validité du memorandum. Ainsi les moratoires accordés à des clients professionnels depuis le 1er octobre 2020 ne tombent plus sous ce régime.

3.3.6 Analyse par secteur dans le contexte de la pandémie Covid-19

La pandémie Covid-19 qui sévit depuis le début de l'année 2020 et les répercussions sur l'économie luxembourgeoise et les clients professionnels ont conduit Spuerkeess à catégoriser ses engagements en différents secteurs selon la nomenclature internationale GICS (« Global Industry Classification Standard »). Cette classification se construit sur 11 secteurs principaux qui eux-mêmes sont subdivisés sur 3 niveaux de profondeurs (groupes d'industries, industries et sous-industries). L'impact potentiel de la crise est catégorisé en « high, medium, low » au niveau de la sous-industrie. Cette catégorisation fait l'objet de revues régulières au cours des années 2020 et 2021 qui servent ainsi à confirmer ou à réévaluer l'impact de la pandémie Covid-19 sur certains secteurs.

Spuerkeess a ainsi entrepris une revue de la notation interne des différentes expositions professionnelles en accordant la priorité aux secteurs catégorisés « high impact ». A partir de cette analyse sectorielle, une priorisation de la révision des clients professionnels a été définie en fonction de l'impact global sur le secteur. Le rythme de révision des clients dans les secteurs à impact élevé a été accéléré. De même l'impact sectoriel a également été reflété de manière prévisionnelle dans la notation attribuée aux clients concernés.

Le tableau ci-après livre une analyse des notations internes des clients du secteur « high impact » au 31 décembre 2021 et 2020 par rapport à la situation de référence pré Covid-19 :

période	nouveau client	downgrade	rating confirmé	upgrade
décembre 2020	14,4%	20,8%	37,5%	22,6%
décembre 2021	9,2%	17,6%	49,2%	19,3%

Par rapport à la situation pré Covid-19, il y a lieu de relever au 31 décembre 2021 une détérioration de la notation pour 17,6% des clients actifs dans les secteurs les plus touchés, une confirmation de la notation pour 49,2% et une amélioration de la notation pour 19,3%. Pour les 9,2% de nouveaux clients, l'impact Covid-19 a été considéré lors de l'attribution de la notation initiale du rating et des éventuelles revues en cours d'année. Par rapport à la situation pré Covid-19, les notations au 31 décembre 2020 se sont dégradées dans 20,8% des cas, ont été confirmées dans 37,5% des cas et ont été améliorées pour 22,6% des cas relevés.

Les secteurs classés par Spuerkeess comme « high impact », comprennent principalement des sociétés actives dans les domaines suivants :

- Sociétés d'exploitation de biens immobiliers ;
- Hôtels, lieux de villégiature et croisières ;
- Restaurants ;
- Services Aéroportuaires ;
- Compagnies Aériennes.

Sur base de la dernière revue, les secteurs ventes au détail de produits pour l'automobile, gaz et pétrole intégrés et constructeurs automobiles ne figurent plus sur cette liste.

Au 31 décembre 2021, l'ensemble des expositions de la clientèle classée « high impact », représentent un encours de EUR 2.182 millions et les pertes attendues enregistrées y relatives s'élèvent à EUR 18 millions.

La ventilation des dépréciations par « stage IFRS » se présente comme suit :

- 32,9% des dépréciations proviennent du stage 1 ;
- 30,3% des dépréciations proviennent du stage 2 ;
- 36,8% des dépréciations proviennent du stage 3.

Spuerkeess porte également une attention particulière aux engagements de clients indirectement touchés par les secteurs classés « high impact ».

[3.4 Mises et prises en pension – prêts et emprunts de titres](#)

[3.4.1 Mises et prises en pension](#)

Les titres soumis à une convention de vente avec engagement de rachat (opérations de cession-rétrocession) qui porte sur le même actif ou un actif substantiellement identique demeurent au bilan. La dette envers la contrepartie est inscrite au passif sous la rubrique « dépôts évalués au coût amorti ».

Spuerkeess conclut essentiellement des contrats avec engagement de rachat ferme du même actif ou d'actifs substantiellement identiques.

Par analogie, les titres soumis à une convention d'achat avec engagement de revente, qui portent sur un même actif ou un actif substantiellement identique, ne sont pas actés au bilan. La contrepartie des titres achetés avec un engagement de revente (« prise en pension ») est inscrite sous la rubrique « prêts et avances au coût amorti ». En effet, ce type d'instruments entre dans un modèle d'affaire HTC et respecte les caractéristiques du test dit SPPI.

Spuerkeess effectue des opérations de « triparty repo » et de « triparty reverse repo » avec des contreparties dont la notation est supérieure ou égale à la notation « A ». Un intermédiaire intervient en tant qu'entité tierce pendant toute la durée de vie du contrat pour gérer les règlements contre livraison, contrôler les critères d'éligibilité des titres, calculer et gérer les appels de marge et gérer les substitutions de titres. Les échéances des contrats varient entre « overnight » et 12 mois.

Les revenus et les charges des contrats de mise et de prise en pension se comptabilisent au compte de résultat à la rubrique « résultat d'intérêts ».

[3.4.2 Prêts et emprunts de titres](#)

Les titres prêtés demeurent au bilan. Les titres empruntés ne figurent pas au bilan.

[3.5 Marché interbancaire](#)

[3.5.1 Emprunts](#)

Les emprunts sont comptabilisés initialement à la juste valeur nette de frais de transaction. Ultérieurement, les emprunts sont comptabilisés au coût amorti et toute différence entre le montant net reçu et le montant remboursable est comptabilisé au compte de résultat sur la durée du prêt, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

[3.5.2 Emissions de titres](#)

Les émissions de Spuerkeess sont classées au coût amorti. Toutefois, dans le cadre de ses programmes « EMTN », Spuerkeess émet bon nombre d'obligations structurées contenant des instruments financiers dérivés incorporés (« embedded derivatives ») dont les variations de prix sont couvertes par des « swaps » dont la structure est une copie conforme de celle contenue dans l'obligation.

Spuerkeess a désigné les opérations étroitement liées comme relations de couverture de juste valeur permettant ainsi de compenser l'effet de la variation des prix de marché au niveau du compte de résultat.

Pour les opérations non étroitement liées, Spuerkeess applique l'option de juste valeur en les reprenant à la rubrique « passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat ». Leur évaluation se fait, comme la rubrique l'indique, à la juste valeur par le compte de résultat. Le risque de crédit propre est à renseigner dans les autres éléments du résultat global, ce risque est jugé non-matériel pour Spuerkeess.

3.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles à usage propre ainsi que les immobilisations corporelles de placement sont comptabilisées au prix d'acquisition. Les frais en relation directe avec l'acquisition sont capitalisés comme partie intégrante du coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles à usage propre se composent des terrains et constructions, des aménagements intérieurs ainsi que des équipements informatiques et autres. Elles comprennent également les droits d'utilisation d'actifs dont les sous-jacents sont des immobilisations corporelles.

En ce qui concerne la rubrique « immobilisations corporelles de placement » prévue par la norme IAS 40, Spuerkeess y renseigne les immeubles donnés en location.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur cumulées. Les frais en relation directe avec l'acquisition sont capitalisés et amortis comme partie intégrante du coût d'acquisition au même rythme que l'actif principal. Le montant amortissable de ces immobilisations est calculé après déduction de leur valeur résiduelle. Spuerkeess applique l'amortissement par composants selon IAS 16 sur les immobilisations corporelles de type construction. Ainsi, les composants relatifs aux immobilisations corporelles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité attendue. Les terrains sont enregistrés au coût.

Durée d'utilité pour les principaux types d'immobilisations corporelles :

- constructions :
 - Composant gros-œuvre 30 - 50 ans
 - Composant parachèvement 1 30 ans
 - Composant parachèvement 2 10 ans
 - Composant autres 10 - 20 ans
- matériel informatique : 4 ans
- aménagement des bureaux, mobiliers et matériels : de 2 à 10 ans
- véhicules : 4 ans

Le composant parachèvement 1 regroupe entre autres les cloisons légères, les chapes, carrelages, et menuiseries, tandis que le composant parachèvement 2 regroupe les revêtements de sol souples et les peintures. Le composant « autres » reprend entre autres les installations électriques, le sanitaire et les installations de chauffage et de climatisation.

Les investissements qui sont réalisés sur les immeubles pris en location s'amortissent en fonction de la durée restant à courir du bail. Si la durée n'est pas déterminée, l'amortissement se fait sur 10 ans.

Les frais de maintenance et de réparation qui n'affectent pas la valeur productive des immobilisations sont comptabilisés au compte de résultat au moment de leur survenance.

Si la valeur recouvrable d'une immobilisation devient inférieure à sa valeur comptable, la valeur au bilan de cette immobilisation devra être ramenée à son montant recouvrable estimé par la constatation d'une dépréciation d'actifs.

Les dépenses qui ont pour but d'augmenter les bénéfices retirés d'une immobilisation ou d'un bien immobilier, ou qui contribuent à augmenter sa durée de vie, sont enregistrées à l'actif du bilan et amorties sur la durée de vie de l'actif sous-jacent.

Les plus ou moins-values provenant de la mise hors service ou de la sortie d'une immobilisation corporelle du patrimoine de Spuerkeess sont déterminées par différence entre les produits des sorties nettes et la valeur résiduelle de l'actif et sont imputées au compte de résultat, à la ligne « résultat sur actifs non courants et des groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente et ne remplissant pas les conditions d'une activité abandonnée », à la date de la mise hors service ou de la sortie.

Le prix d'acquisition du matériel et du mobilier dont la durée usuelle d'utilisation est inférieure à une année est directement enregistré au compte de résultat de l'exercice, à la ligne « autres frais généraux administratifs ».

L'enregistrement à la présente rubrique des droits d'utilisation d'un actif en vertu d'un contrat de location est explicité au paragraphe 3.8.1.

[3.7 Immobilisations incorporelles](#)

Spuerkeess considère les logiciels, qu'ils soient acquis ou générés en interne, ainsi que les coûts de développement et de mise en place y afférents, comme des immobilisations incorporelles. Il s'agit de logiciels qui sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

[3.8 Les contrats de location](#)

Lorsqu'à travers un contrat, un bailleur cède à un preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange de paiement(s), ce contrat est considéré comme un contrat de location.

[3.8.1 Spuerkeess est locataire](#)

La norme IFRS 16 « contrats de location » a remplacé la norme IAS 17 du même nom depuis le 1er janvier 2019.

Spuerkeess a conclu des contrats de location pour la location d'immeubles, de parkings et de guichets automatiques S-BANK. Ces contrats de prise en location entraînent les comptabilisations suivantes :

- comptabilisation d'un « droit d'utilisation d'un actif » à l'actif. Le coût de l'actif comprend le montant initial de l'obligation locative ainsi que, le cas échéant, les paiements de loyers déjà versés, les coûts directs initiaux et de démantèlement. Ce droit d'utilisation est comptabilisé dans le poste d'actif où auraient été présentés les biens sous-jacents correspondants, à savoir le poste « immobilisations corporelles » ;
- comptabilisation d'une « obligation locative » au passif : l'obligation locative représente la valeur actualisée des paiements des loyers qui n'ont pas encore été versés. Cette obligation locative est comptabilisée au passif dans la rubrique « autres passifs ». Spuerkeess a opté pour une comptabilisation de la valeur non actualisée des paiements des loyers étant donné l'impact non matériel qui résulterait de cette actualisation. Il n'y a donc aucune charge d'intérêts comptabilisée sur les dettes provenant de contrats de location ;

- comptabilisation au compte de résultat des « loyers de location » et des « pénalités » éventuelles à payer dans le cas où il est mis fin anticipativement à un contrat de location ; les pénalités sont à comptabiliser en tant que charges au titre de l'exercice de résiliation du contrat.

[3.8.2 Spuerkeess est bailleuse](#)

Dans le cas où Spuerkeess est bailleuse, il faut distinguer les contrats de location-financement des contrats de location simple.

Un contrat de location qui transfère au locataire l'essentiel des risques et des avantages liés à la possession de l'actif est un contrat de location-financement (« financial lease »), sinon il s'agit d'un contrat de location simple (« operating lease »).

Lorsque Spuerkeess donne un bien en location dans le cadre d'un contrat de location-financement, la valeur actualisée des paiements dus au titre du contrat est comptabilisée en tant que créance sous la rubrique « prêts et avances au coût amorti » respectivement sur la clientèle et sur les établissements de crédit. La différence entre le montant des paiements dus et leur montant actualisé est comptabilisée comme un produit financier latent à la rubrique « résultat d'intérêts » du compte de résultat. Les loyers, de même que les coûts attribuables à la conclusion du contrat, sont répartis sur la durée du contrat de location de sorte à ce que les produits génèrent un taux d'intérêt effectif constant.

Lorsque Spuerkeess donne un bien en location dans le cadre d'un contrat de location simple, le sous-jacent de ce contrat est comptabilisé dans le bilan selon sa nature. Les contrats de location simples de Spuerkeess sont relatifs à la location d'immeubles et sont comptabilisés en immobilisations corporelles de placement.

[3.9 Avantages au personnel](#)

Les avantages au personnel sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19. Spuerkeess accorde à ses salariés différents types d'avantages classés en trois catégories :

3.9.1 Avantages à court terme

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels et primes payées dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés au compte de résultat à la ligne « frais du personnel », y compris pour les montants restants dus à la clôture.

3.9.2 Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice. Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture. Ils sont évalués selon la même méthode actuarielle que celle appliquée aux avantages postérieurs à l'emploi.

Les avantages à long-terme incluent notamment le « Compte Epargne Temps », mis en place par Spuerkeess au 1er octobre 2018. Le compte épargne temps permet à l'ayant droit :

- d'accumuler un maximum de 8 heures par semaine et un maximum total de 1.800 heures,
- d'accumuler ses jours de congé non-utilisés au-delà des 25 jours par an dans la limite des 1.800 heures,
- d'utiliser les heures accumulées en tant que congé, respectivement en tant qu'indemnité au moment de la cessation définitive de la relation de travail uniquement.

3.9.3 Avantages postérieurs à l'emploi

Les membres du personnel de Spuerkeess, ayant le statut de fonctionnaire ou non, bénéficient du régime de pension des fonctionnaires de l'Etat tel qu'il leur est applicable conformément aux dispositions légales en fonction de leur statut et de leur entrée en service respectifs à Spuerkeess, en application de la loi organique du 24 mars 1989.

Le montant de la prestation en faveur d'un agent non-fonctionnaire à charge de Spuerkeess résulte de la différence entre le montant de ladite prestation telle que prévue par le régime de

pension des fonctionnaires de l'Etat et le montant de la prestation telle que prévue par le régime de l'assurance pension des employés privés.

Les suppléments de pension dus à ce titre concernent les prestations suivantes :

- la pension de vieillesse ;
- la pension d'invalidité ;
- la pension de survie du conjoint ou du partenaire survivant ;
- la pension de survie d'orphelin ;
- le trimestre de faveur.

Les pensions des agents fonctionnaires sont également à la charge de l'établissement.

Ainsi, ce régime est par nature un régime à prestations définies qui finance des engagements du premier pilier.

Les membres du Comité de direction ont à titre le statut de fonctionnaires et bénéficient en conséquence du même régime de pension des fonctionnaires de l'Etat que les autres membres du Personnel de Spuerkeess.

Les membres du Conseil d'administration de Spuerkeess ne bénéficient pas, en raison de leur mandat en tant qu'administrateur de Spuerkeess, du régime de pension des fonctionnaires ou d'un supplément de pension en application de la loi organique du 24 mars 1989 précitée.

L'externalisation, le 1er décembre 2009, du fonds de pension vers le compartiment BCEE de la « Compagnie Luxembourgeoise de Pension » (CLP), constituée sous la forme d'une association d'épargne-pension « ASSEP », fait que le montant inscrit au bilan correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée au régime à prestations définies à la clôture, déduction faite des actifs du régime, et des ajustements au titre des écarts actuariels et des coûts des services passés non comptabilisés.

L'obligation au titre du régime à prestations définies est calculée chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obliga-

tion au titre du régime à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Annuellement, la charge de pension de Spuerkeess correspond au total des montants ci-dessous :

- le coût des services rendus au cours de l'exercice ;
 - le coût financier résultant de l'application du taux d'actualisation ;
 - la variation de l'écart actuariel et de l'écart d'évaluation ;
- montants desquels est retranché le rendement attendu.

L'écart actuariel et l'écart d'évaluation sont comptabilisés systématiquement à la rubrique « réserves » dans les capitaux propres.

Le calcul de l'obligation liée au régime à prestations définies est basé depuis l'exercice 2015 sur les tables de génération DAV2004R approchant au mieux la longévité de la population luxembourgeoise « white collar ». Pour les exercices antérieurs, le calcul de l'obligation liée au régime à prestations définies était basé sur les tables IGSS (Inspection Générale de la Sécurité Sociale) avec un rajeunissement de 5 ans.

3.9.4 Politique d'investissement de la Compagnie Luxembourgeoise de Pension (CLP)

L'objectif de gestion du compartiment « CLP-BCEE » est triple, à savoir coordonner les différents flux de trésorerie, minimiser la volatilité du portefeuille et donc la probabilité d'une demande de contribution extraordinaire et, finalement, faire coïncider le rendement réel avec le rendement induit. Pour atteindre ces objectifs, le compartiment « CLP-BCEE » est autorisé à investir dans les instruments suivants :

- instruments financiers classiques :
 - valeurs mobilières négociables sur le marché de capitaux :
 - actions de sociétés ou autres titres équivalents,
 - obligations et autres titres de créances,

- instruments du marché monétaire comme les bons du Trésor, les certificats de dépôt, les papiers commerciaux et les billets de trésorerie,
 - parts et actions d'organismes de placement collectif, y compris les « Exchange Traded Funds ».
- instruments financiers dérivés : les contrats d'option, contrats à terme, contrats d'échange, accords de taux et tous les autres contrats dérivés relatifs à des valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, d'organismes de placement collectif, des monnaies, des taux d'intérêt, des taux de change, des matières premières, des rendements, autres instruments financiers dérivés, indices financiers ou mesures financières.
 - liquidité : toutes les formes du dépôt classique à vue et à terme.
 - autres instruments : font partie de cette catégorie, les instruments ne tombant pas dans une des catégories précitées, comme par exemple et de manière non exhaustive, les parts de fonds d'investissement ou professionnel spécialisé, de fonds d'investissement alternatifs, de sociétés d'investissement en capital à risque et de sociétés anonymes luxembourgeoises non cotées (SOPARFI ou autre), ainsi que des terrains et biens immobiliers.

Le compartiment « CLP-BCEE » investit au minimum 50% de ses actifs bruts dans des obligations, des titres de créance et des instruments financiers du marché monétaire. « CLP-BCEE » peut investir jusqu'à 50% de ses avoirs en actions, titres équivalents et autres instruments, sans cependant dépasser le seuil de 15% des actifs bruts pour les autres instruments et les parts et actions d'OPC dont la liquidité n'est pas journalière, ayant recours à des stratégies avec effets de levier ou dont les actifs sous-jacents sont des obligations, respectivement de la dette de type « high yield ». Une restriction supplémentaire particulière s'impose à l'égard des OPC de dette obligataire « high yield », dont le poids est limité à 7,5% des actifs bruts du compartiment.

Dans un but de diversification, les investissements ne pourront dépasser 25% des actifs bruts envers un même émetteur ou une même contrepartie. Le recours à des instruments financiers dérivés est autorisé par la politique d'investissement dans un objectif de couverture et/ou de gestion efficiente du portefeuille.

Les obligations et les instruments du marché monétaire éligibles portent une note minimale de BBB- (Standard&Poor's) ou Baa3 (Moody's), cette règle n'étant pas contraignante dès lors que la notation officielle d'une obligation ou d'un instrument du marché monétaire est dégradée de « investissement grade » à « high yield » au cours des six mois précédant son échéance. Toute position en dette « high yield » ayant une durée de vie résiduelle inférieure à 6 mois est également ajoutée aux positions OPC de dette obligataire « high yield ». De même, l'émetteur de toute obligation ou de tout instrument du marché monétaire doit être issu d'un pays membre de l'Union européenne ou de l'OCDE.

La politique d'investissement du compartiment CLP-BCEE autorise les opérations de prêt de titre sous la forme d'opération « repo » ou de « lending ».

La stratégie d'investissement du compartiment CLP-BCEE se fait par la prise en compte des facteurs environnementaux, climatiques, sociaux et de gouvernance en ligne avec la politique générale de Spuerkeess.

[3.10 Provisions](#)

Selon IAS 37, une provision est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise, mais qui représente pour Spuerkeess une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés et qui se traduira avec une probabilité supérieure à 50%, d'une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Spuerkeess comptabilise une provision à sa valeur actualisée lorsqu'il est possible d'estimer de manière raisonnablement précise le montant de l'obligation.

En maintenant les provisions prudentielles admises sous le référentiel « Lux-Gaap » mais non éligibles sous le référentiel IFRS, Spuerkeess déroge à la norme IAS 37. Les provisions prudentielles comportent :

- la provision forfaitaire : il s'agit de la constitution en franchise provisoire d'impôt d'une provision à caractère général pour

risque potentiel sur les postes d'actif, risques non encore identifiés au moment de l'établissement du bilan ;

- les postes spéciaux avec une quote-part de réserves : il s'agit de montants susceptibles d'immunisation fiscale correspondant à des plus-values résultant notamment de l'application des articles 53, 54 et 54 bis de la loi concernant l'impôt sur le revenu (LIR). En vertu de ces articles, des plus-values résultant de l'aliénation, de la conversion ou de la disparition d'un actif peuvent être immunisées fiscalement, moyennant le respect d'un certain nombre de conditions, lorsqu'elles sont transférées sur des actifs de remploi acquis ou constitués par l'entreprise ;
- la provision « Association pour la garantie des dépôts, Luxembourg » (AGDL) : il s'agit de la constitution, en franchise provisoire d'impôt, d'une provision visant à honorer les engagements de Spuerkeess qui découlent de son adhésion à l'AGDL, système luxembourgeois de garantie des dépôts en vigueur jusqu'en 2015.

Le 18 décembre 2015, la loi relative aux mesures de résolution, d'assainissement et de liquidation des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement ainsi qu'aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs (« la Loi »), transposant en droit luxembourgeois la directive 2014/59/UE établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ainsi que la directive 2014/49/UE relative aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs, a été votée.

La Loi a remplacé le système de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs luxembourgeois, mis en œuvre par l'AGDL, par un système contributif de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs. Ce système garantit l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 100.000 et les investissements jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 20.000. La Loi prévoit en outre que des dépôts résultant de transactions spécifiques ou remplissant un objectif social ou encore liés à des événements particuliers de la vie sont protégés au-delà de EUR 100.000 pour une période de 12 mois.

Les provisions constituées dans les comptes annuels de Spuerkeess au fil des années pour être en mesure de respecter, le cas échéant, ses obligations vis à vis de l'AGDL sont utilisées au fur et à mesure de sa contribution au « Fonds de résolution Luxembourg » (FRL) et au « Fonds de garantie des dépôts Luxembourg » (FGDL).

Le montant des moyens financiers du FRL devra atteindre, d'ici la fin de l'année 2024, au moins 1% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 1er numéro 36 de la Loi, de tous les établissements de crédit agréés dans tous les Etats membres participants. Ce montant est en train d'être collecté auprès des établissements de crédit par des contributions annuelles au cours des exercices 2015 à 2024.

Le premier niveau cible des moyens financiers du FGDL était fixé à 0,8% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 163 numéro 8 de la Loi, des établissements adhérents. En principe cette cible a été atteinte fin 2018, grâce aux contributions annuelles de 2016 à 2018.

De 2019 à 2026, les établissements de crédit luxembourgeois continuent de contribuer annuellement pour constituer un coussin de sécurité supplémentaire de 0,8% des dépôts garantis tels que définis à l'article 163 numéro 8 de la Loi.

[3.11 Impôts différés](#)

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles observées entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif. La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable ou exigible.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé. Les impôts différés afférents aux

gains et pertes latents sur les valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation et aux variations de valeur des instruments financiers dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie sont imputés sur les capitaux propres à la rubrique « réserve de réévaluation ». Les impôts différés afférents à l'écart actuariel déterminé sur les engagements de pension de Spuerkeess sont imputés aux capitaux propres à la rubrique « autres éléments du résultat global ».

4. NOTES AU BILAN¹ (en euros)

4.1 Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales

La trésorerie se compose de la caisse, des avoirs auprès des banques centrales et des autres dépôts à vue des banques. La réserve obligatoire auprès de la Banque centrale du Luxembourg est renseignée sous la rubrique « Dépôts auprès des banques centrales ».

Rubriques ²	31/12/2020	31/12/2021
Caisse	82.782.418	69.498.015
Dépôts auprès des banques centrales	5.389.950.828	8.442.603.071
Autres dépôts à vue	1.655.402.409	1.261.631.168
Total	7.128.135.655	9.773.732.255
<i>dont dépréciations d'actifs financiers</i>	-3.218.289	-1.161.034

4.2 Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit

Rubriques	31/12/2020			31/12/2021		
	=<1 an	> 1 an	Total	=<1 an	> 1 an	Total
Prêts interbancaires	1.139.413.151	92.176.695	1.231.589.845	788.746.206	198.934.306	987.680.512
Prise/Mise en pension	482.781.865	94.679.600	577.461.465	292.459.557	26.637.058	319.096.615
Location financement	27.055	125.709	152.764	25.791	156.664	182.455
Autres	23.991.817	-	23.991.817	39.672.170	-	39.672.170
Total	1.646.213.888	186.982.004	1.833.195.892	1.120.903.725	225.728.028	1.346.631.752
<i>dont dépréciations d'actifs financiers</i>	-1.331.851	-275.038	-1.606.888	-295.480	-245.746	-541.226
Crédits confirmés non utilisés			289.176.718			238.325.841

Dans le cas des opérations de prise en pension, Spuerkeess devient propriétaire juridique des titres reçus en garantie et a le droit de vendre ou de collatéraliser ces titres. En 2021, Spuerkeess a réutilisé des titres issus d'opérations de prise en pension.

¹ D'éventuelles différences mineures entre les chiffres présentés dans les notes aux comptes annuels et ceux des différents états représentent uniquement des différences d'arrondis.

² Durée inférieure à un an

Evolutions des dépréciations :

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1er janvier 2020	997.912	10	-	997.922
Variations	608.973	-7	-	608.966
Augmentation suite à acquisition ou origination	1.958.201	-	-	1.958.201
Diminution suite à remboursement	-56.931	-	-	-56.931
Changement lié au risque de crédit	-1.292.573	-7	-	-1.292.580
Autres changements	-	-	-	-
Amortissement	-	-	-	-
Ecart de change	276	-	-	276
Situation au 31 décembre 2020	1.606.885	3	-	1.606.888
Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Transfert du stage 1	-	-	-	-
Transfert du stage 2	-	-	-	-
Transfert du stage 3	-	-	-	-
Encours provisionés au 31 décembre 2020	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Encours	1.834.802.696	84	-	1.834.802.780

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1er janvier 2021	1.606.885	3	-	1.606.888
Variations	-1.065.663	2	-	-1.065.661
Augmentation suite à acquisition ou origination	1.534.811	-	-	1.534.811
Diminution suite à remboursement	-50.717	-	-	-50.717
Changement lié au risque de crédit	-2.550.292	2	-	-2.550.290
Autres changements	-	-	-	-
Amortissement	-	-	-	-
Ecart de change	535	-	-	535
Situation au 31 décembre 2021	541.222	5	-	541.227
Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Transfert du stage 1	-	-	-	-
Transfert du stage 2	-	-	-	-
Transfert du stage 3	-	-	-	-
Encours provisionés au 31 décembre 2021	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Encours	1.347.172.383	595	-	1.347.172.979

Spuerkeess, pour cette catégorie de prêts et avances, ne renseigne pas d'encours tombant sous la définition d'encours restructurés suivant l'ABE.

4.3 Prêts et avances au coût amorti - Clientèle

Rubriques	31/12/2020			31/12/2021		
	=<1 an	> 1 an	Total	=<1 an	> 1 an	Total
Clientèle « retail »	627.460.463	16.077.762.676	16.705.223.139	802.917.619	17.428.558.936	18.231.476.556
Clientèle « corporate »	1.726.251.040	4.041.351.542	5.767.602.582	1.717.289.661	4.073.855.472	5.791.145.133
Secteur public	30.551.517	1.595.560.326	1.626.111.843	57.340.396	1.166.747.142	1.224.087.539
Total	2.384.263.020	21.714.674.544	24.098.937.563	2.577.547.677	22.669.161.550	25.246.709.227
dont dépréciations d'actifs financiers	-37.590.638	-85.974.463	-123.565.101	-34.246.169	-78.376.895	-112.623.064
Crédits confirmés non utilisés			6.184.000.961			6.306.627.249

Dont opérations de location financement :

Rubrique	31/12/2020			31/12/2021		
	=<1 an	> 1 an	Total	=<1 an	> 1 an	Total
Location financement	11.830.802	147.753.323	159.584.125	11.185.815	143.544.017	154.729.832
Total	11.830.802	147.753.323	159.584.125	11.185.815	143.544.017	154.729.832

Dépréciations sur prêts et avances - Clientèle

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1er janvier 2020	18.474.246	25.940.836	68.076.739	112.491.821
<i>dont :</i>				
<i>Clientèle « retail »</i>	2.844.350	16.194.097	12.167.808	31.206.255
<i>Clientèle « corporate »</i>	15.574.586	9.746.685	55.908.931	81.230.201
<i>Secteur public</i>	55.310	54	-	55.365
Variations	20.357.208	8.716.605	-18.000.533	11.073.280
Augmentation suite à acquisition et origination	8.485.010	1.479.452	624.786	10.589.247
Diminution suite à remboursement	-324.001	-329.136	-436.113	-1.089.250
Changement lié au risque de credit	12.176.809	6.942.769	-15.278.629	3.840.949
Autres changements	32.143	623.523	-501.136	154.530
Amortissement	-	-	-2.341.035	-2.341.035
Ecart de change	-12.752	-3	-68.405	-81.160
Situation au 31 décembre 2020	38.831.454	34.657.441	50.076.206	123.565.101
<i>dont :</i>				
<i>Clientèle « retail »</i>	2.836.479	12.489.890	11.281.246	26.607.616
<i>Clientèle « corporate »</i>	35.860.177	22.167.552	38.794.959	96.822.688
<i>Secteur public</i>	134.798	-	-	134.798
Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Clientèle « retail »	89.202.494	-125.812.644	36.610.150	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-647.971.764	629.575.502	18.396.262	-
<i>Transfert du stage 2</i>	729.568.030	-759.733.768	30.165.738	-
<i>Transfert du stage 3</i>	7.606.228	4.345.622	-11.951.850	-
Clientèle « corporate »	-282.926.146	225.423.376	57.502.770	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-346.931.914	338.015.790	8.916.124	-
<i>Transfert du stage 2</i>	63.638.890	-113.761.762	50.122.871	-
<i>Transfert du stage 3</i>	366.878	1.169.348	-1.536.225	-
Secteur public	356.929	-356.929	-	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	356.929	-356.929	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
Encours provisionés au 31 décembre 2020	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Clientèle « retail »	15.384.307.943	1.255.748.515	91.774.297	16.731.830.755
Clientèle « corporate »	5.057.610.311	616.644.210	190.170.749	5.864.425.270
Secteur public	1.626.246.641	-	-	1.626.246.641

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1er janvier 2021	38.831.454	34.657.441	50.076.206	123.565.101
<i>dont :</i>				
<i>Clientèle « retail »</i>	2.836.479	12.489.890	11.281.246	26.607.616
<i>Clientèle « corporate »</i>	35.860.177	22.167.552	38.794.959	96.822.688
<i>Secteur public</i>	134.798	-	-	134.798
Variations	-9.059.104	-654.952	-1.227.982	-10.942.038
Augmentation suite à acquisition et origination	11.536.658	3.066.847	551.937	15.155.442
Diminution suite à remboursement	-1.674.545	-2.308.198	-1.872.320	-5.855.063
Changement lié au risque de crédit	-18.941.847	-1.521.474	1.514.511	-18.948.809
Autres changements	-	107.872	350.124	457.996
Amortissement	-	-	-1.718.045	-1.718.045
Ecart de change	20.630	1	-54.190	-33.559
Situation au 31 décembre 2021	29.772.350	34.002.490	48.848.223	112.623.064
<i>dont :</i>				
<i>Clientèle « retail »</i>	4.299.761	17.507.256	10.626.887	32.433.904
<i>Clientèle « corporate »</i>	25.399.672	16.495.234	38.221.337	80.116.243
<i>Secteur public</i>	72.917	-	-	72.917
Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Clientèle « retail »	-13.986.475	1.779.840	12.206.635	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-621.969.848	611.065.352	10.904.496	-
<i>Transfert du stage 2</i>	600.459.931	-620.668.134	20.208.203	-
<i>Transfert du stage 3</i>	7.523.442	11.382.622	-18.906.064	-
Clientèle « corporate »	14.930.648	-29.352.318	14.421.670	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-114.924.016	106.952.506	7.971.510	-
<i>Transfert du stage 2</i>	129.500.692	-138.986.626	9.485.933	-
<i>Transfert du stage 3</i>	353.972	2.681.801	-3.035.773	-
Secteur public	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
Encours provisionés au 31 décembre 2021	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Clientèle « retail »	16.882.743.558	1.295.480.011	85.686.891	18.263.910.460
Clientèle « corporate »	5.231.986.175	482.214.358	157.060.842	5.871.261.375
Secteur public	1.224.160.456	-	-	1.224.160.456

En sus des informations sur les dépréciations de valeur sur les prêts et avances au coût amorti - Clientèle, Spuerkeess publie les encours restructurés par type de clientèle. Les restructurations financières suivent la définition de l'ABE et se caractérisent par une détérioration de la situation financière suite à des difficultés financières du client et le fait que de nouvelles conditions de financement sont accordées au client, entre autres sous forme d'une prorogation de l'échéance finale au-delà de 6 mois ou de sursis de paiement partiel ou total, au-delà des concessions que Spuerkeess aurait été prête à accepter pour un client en situation normale.

au 31/12/2020	Encours restructurés performants		Encours restructurés non-performants		Totaux encours restructurés	
	Encours	Dépréciation	Encours	Dépréciation	Encours	Dépréciations
Clientèle « retail »	89.446.448	596.372	25.588.178	1.073.831	115.034.626	1.670.203
Clientèle « corporate »	37.305.196	5.979.626	146.226.989	12.846.490	183.532.185	18.826.116
Total	126.751.644	6.575.998	171.815.167	13.920.321	298.566.811	20.496.319

au 31/12/2021	Encours restructurés performants		Encours restructurés non-performants		Totaux encours restructurés	
	Encours	Dépréciation	Encours	Dépréciation	Encours	Dépréciations
Clientèle « retail »	113.844.005	427.278	23.841.506	1.176.609	137.685.511	1.603.887
Clientèle « corporate »	90.167.985	3.840.454	113.047.835	13.696.264	203.215.820	17.536.718
Total	204.011.990	4.267.732	136.889.341	14.872.873	340.901.331	19.140.605

4.4 Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

L'analyse sur les instruments financiers détenus à des fins de transactions est effectuée par contrepartie et par nature, en distinguant les instruments avec une maturité résiduelle inférieure à un an et supérieure à un an.

Actifs	31/12/2020			31/12/2021		
	=<1 an	> 1 an	Total	=<1 an	> 1 an	Total
Instruments financiers non dérivés	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés (note 4.12.)	60.652.676	78.064.357	138.717.034	178.066.599	57.176.033	235.242.633
Total	60.652.676	78.064.357	138.717.034	178.066.599	57.176.033	235.242.633

Passifs	31/12/2020			31/12/2021		
	=<1 an	> 1 an	Total	=<1 an	> 1 an	Total
Instruments financiers non dérivés	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés (note 4.12.)	286.513.171	80.130.571	366.643.742	67.185.355	62.750.584	129.935.939
Total	286.513.171	80.130.571	366.643.742	67.185.355	62.750.584	129.935.939

4.5 Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat

	31/12/2020			31/12/2021		
	=<1 an	> 1 an	Total	=<1 an	> 1 an	Total
Instruments de dettes	283.829.472	480.305.932	764.135.404	120.428.478	403.400.083	523.828.561
<i>Secteur public</i>	-	151.913.360	151.913.360	10.049.038	139.386.110	149.435.148
<i>Etablissements de crédit</i>	188.598.998	289.062.485	477.661.483	19.360.749	221.569.720	240.930.469
<i>Clientèle « corporate »</i>	95.230.474	39.330.087	134.560.561	91.018.691	42.444.253	133.462.944
Prêts et avances	-	18.642.898	18.642.898	-	29.661.322	29.661.322
<i>Secteur public</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Etablissements de crédit</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Clientèle « corporate »</i>	-	18.642.898	18.642.898	-	29.661.322	29.661.322
Total	283.829.472	498.948.830	782.778.302	120.428.478	433.061.405	553.489.883
<i>dont évaluation latente à la clôture</i>	643.070	-5.078.963	-4.435.893	271.556	-5.173.664	-4.902.108

Cette rubrique reprend les instruments financiers qui, selon la norme IFRS 9, ne sont pas conformes au test du SPPI et sont donc à évaluer à leur juste valeur par le compte de résultat.

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable des instruments de dettes :

Instruments de dettes	2020	2021
Situation au 1er janvier	1.193.154.020	764.135.404
Acquisitions	159.964.883	45.284.533
Ventes	-68.481.826	-687.896
Remboursements	-514.600.470	-284.246.503
Résultats réalisés	-1.594.686	-863.134
Proratas d'intérêts	1.688.782	-758.641
Evaluations latentes	-5.042.783	191.867
Différence de change	-952.517	772.930
Situation au 31 décembre	764.135.404	523.828.561

4.6 Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti

	31/12/2020			31/12/2021		
	=<1 an	> 1 an	Total	=<1 an	> 1 an	Total
Instruments de dettes	2.782.034.057	11.238.947.192	14.020.981.249	2.076.866.607	11.735.010.285	13.811.876.893
<i>Secteur public</i>	286.244.229	2.659.080.377	2.945.324.607	207.504.153	2.760.984.834	2.968.488.987
<i>Etablissements de crédit</i>	1.947.478.231	4.501.230.143	6.448.708.373	1.351.008.951	4.566.284.620	5.917.293.571
<i>Clientèle « corporate »</i>	548.311.597	4.078.636.672	4.626.948.269	518.353.503	4.407.740.831	4.926.094.334
Total	2.782.034.057	11.238.947.192	14.020.981.249	2.076.866.607	11.735.010.285	13.811.876.893
<i>dont évaluation latente (partie taux) pour les besoins de la couverture comptable</i>	6.900.766	247.637.866	254.538.632	3.871.884	49.494.323	53.366.207
<i>dont dépréciations d'actifs financiers</i>	-2.604.983	-18.383.866	-20.988.849	-866.250	-8.233.940	-9.100.190

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Instruments de dettes	2020	2021
Situation au 1er janvier	13.482.939.931	14.020.981.249
Acquisitions	4.344.977.719	2.927.064.279
Ventes	-22.463.090	-10.005.500
Remboursements	-3.717.090.938	-3.018.829.059
Résultats réalisés	-158.951	1.277.739
Proratas d'intérêts	-30.816.709	-27.149.990
Evaluations latentes	70.086.569	-202.450.163
Dépréciations	-11.713.285	11.888.659
Différence de change	-94.779.997	109.099.679
Situation au 31 décembre	14.020.981.249	13.811.876.892

Tableau détaillant le provisionnement :

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1er janvier 2020	8.588.300	483.944	203.513	9.275.758
<i>dont :</i>				
<i>Secteur public</i>	454.164	-	-	454.164
<i>Etablissements de crédit</i>	4.892.129	-	-	4.892.129
<i>Clientèle « corporate »</i>	3.242.008	483.944	203.513	3.929.465
Variations	11.208.481	504.814	-204	11.713.091
Augmentation suite à acquisition et origination	4.697.200	-	-	4.697.200
Diminution suite à remboursement	-251.305	-	-	-251.305
Changement lié au risque de crédit	6.813.228	504.814	-204	7.317.838
Autres changements en net	-	-	-	-
Amortissement	-	-	-	-
Ecart de change	-50.642	-	-	-50.642
Situation au 31 décembre 2020	19.796.781	988.758	203.310	20.988.849
<i>dont :</i>				
<i>Secteur public</i>	1.076.874	-	-	1.076.874
<i>Etablissements de crédit</i>	10.065.718	-	-	10.065.718
<i>Clientèle « corporate »</i>	8.654.189	988.758	203.310	9.846.257
Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Secteur public	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
Clientèle « corporate »	-31.446.712	31.446.712	-	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-34.439.693	34.439.693	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	2.992.980	-2.992.980	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
Encours par stage au 31 décembre 2020	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Secteur public	2.946.401.481	-	-	2.946.401.481
Etablissements de crédit	6.458.774.091	-	-	6.458.774.091
Clientèle « corporate »	4.602.151.524	34.439.693	203.310	4.636.794.526

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1er janvier 2021	19.796.781	988.758	203.310	20.988.849
<i>dont :</i>				
<i>Secteur public</i>	1.076.874	-	-	1.076.874
<i>Etablissements de crédit</i>	10.065.718	-	-	10.065.718
<i>Clientèle « corporate »</i>	8.654.189	988.758	203.310	9.846.257
Variations	-11.397.921	-493.202	-14	-11.891.137
Augmentation suite à acquisition et origination	2.842.526	-	-	2.842.526
Diminution suite à remboursement	-195.750	-	-	-195.750
Changement lié au risque de crédit	-14.079.671	-493.202	-14	-14.572.887
Autres changements en net	-	-	-	-
Amortissement	-	-	-	-
Ecart de change	34.974	-	-	34.974
Situation au 31 décembre 2021	8.398.860	495.556	203.296	9.097.712
<i>dont :</i>				
<i>Secteur public</i>	760.685	-	-	760.685
<i>Etablissements de crédit</i>	4.219.731	-	-	4.219.731
<i>Clientèle « corporate »</i>	3.420.923	495.556	203.296	4.119.775
Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Secteur public	-	-	-	-
Transfert du stage 1	-	-	-	-
Transfert du stage 2	-	-	-	-
Transfert du stage 3	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-
Transfert du stage 1	-	-	-	-
Transfert du stage 2	-	-	-	-
Transfert du stage 3	-	-	-	-
Clientèle « corporate »	-5.164.207	5.164.207	-	-
Transfert du stage 1	-5.164.207	5.164.207	-	-
Transfert du stage 2	-	-	-	-
Transfert du stage 3	-	-	-	-
Encours par stage au 31 décembre 2021	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Secteur public	2.969.249.672	-	-	2.969.249.672
Etablissements de crédit	5.921.513.302	-	-	5.921.513.302
Clientèle « corporate »	4.890.820.128	39.190.685	203.296	4.930.214.109

4.7 Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation

Cette rubrique reprend les instruments de dettes sous forme d'obligations à taux variable, à taux fixe et autres taux sous condition du respect du critère du SPPI dans le contexte du modèle d'affaires « Hold to Collect and Sell » (« HTC&S »).

Rubriques	31/12/2020			31/12/2021		
	=<1 an	> 1 an	Total	=<1 an	> 1 an	Total
Instruments de dettes	-	18.042.494	18.042.494	-	17.534.900	17.534.900
<i>Secteur public</i>	-	18.042.494	18.042.494	-	17.534.900	17.534.900
<i>Etablissements de crédit</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Clientèle « corporate »</i>	-	-	-	-	-	-
Total	-	18.042.494	18.042.494	-	17.534.900	17.534.900
<i>dont évaluation latente à la clôture</i>	-	518.055	518.055	-	18.260	18.260

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Instruments de dettes	2020	2021
Situation au 1er janvier	5.069.764	18.042.494
Acquisitions	12.446.525	-
Proratas d'intérêts	-7.871	-7.798
Evaluations latentes	534.077	-499.796
Situation au 31 décembre	18.042.494	17.534.900

4.8 Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation

Rubriques	31/12/2020	31/12/2021
Instruments de capitaux propres	849.189.402	1.114.207.962
<i>Etablissements de crédit</i>	4.018.037	6.502.040
<i>Corporate</i>	845.171.365	1.107.705.922
Total	849.189.402	1.114.207.962
<i>dont évaluation latente par la réserve de réévaluation</i>	554.915.238	837.191.437
Dividendes encaissées sur la période	15.084.878	22.229.900
<i>dont dividendes de positions vendues pendant la période</i>	-	206.315
Plus-/moins values réalisées sur ventes dans les capitaux propres	-13.548.191	20.391.135

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Instrument de capitaux propres	2020	2021
Situation au 1er janvier	812.664.989	849.189.402
Acquisitions	-	2.726.193
Ventes	-28.990.235	-22.887.231
Transferts vers Actifs non courants et groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente	-	-815.634
Résultats réalisés par les fonds propres	-13.548.191	20.391.135
Evaluations latentes	83.265.909	261.885.064
Différence de change	-4.203.070	3.719.032
Situation au 31 décembre	849.189.402	1.114.207.961

4.9 Parts dans les entreprises associées et dans les filiales

Entreprises associées et filiales	Fraction du capital détenu (en %)	Valeur d'acquisition	Valeur d'évaluation 2021
Société Nationale de Circulation Automobile S.à r. l.	20,00	24.789	18.953.530
Luxair S.A.	21,81	14.830.609	444.889.695
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	25,35	6.979.907	66.928.659
Europay Luxembourg S.C.	30,10	188.114	153.504
European Fund Administration S.A.	31,51	6.985.620	15.363.372
LuxHub S.A.	32,50	3.705.000	2.158.996
Visalux S.C.	35,36	373.071	6.094.055
LALUX Group S.A.	40,00	28.904.385	172.845.190
Lux-Fund Advisory S.A.	39,07	39.687	981.269
BCEE Asset Management S.A.	90,00	1.137.500	23.977.165
Bourbon Immobilière S.A.	100,00	3.753.650	11.686.319
Luxembourg State and Savings Bank Trust Company S.A.	100,00	24.789	115.340.046
Spuerkeess Ré S.A.	100,00	3.900.000	41.343.532
Total		70.847.122	920.715.331
Dividendes encaissées sur la période			26.638.070
<i>dont dividendes de positions vendues pendant la période</i>			-
Plus-/moins values réalisées sur ventes/liquidations dans les capitaux propres			25.196

Entreprises associées et filiales	Fraction du capital détenu (en %)	Valeur d'acquisition	Valeur d'évaluation 2020
Société Nationale de Circulation Automobile S.à r. l.	20,00	24.789	13.907.488
Luxair S.A.	21,81	14.830.609	215.159.805
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	22,75	128.678	57.565.277
Europay Luxembourg S.C.	30,10	188.114	-
European Fund Administration S.A.	31,67	7.025.184	4.864.735
LuxHub S.A.	32,50	3.705.000	3.705.000
Visalux S.C.	34,66	365.305	5.806.736
LALUX Group S.A.	40,00	28.904.385	147.732.970
Lux-Fund Advisory S.A.	39,64	40.257	43.457
BCEE Asset Management S.A.	90,00	1.137.500	16.904.266
Bourbon Immobilière S.A.	100,00	3.753.650	7.289.500
Luxembourg State and Savings Bank Trust Company S.A.	100,00	24.789	97.769.304
Spuerkeess Ré S.A.	100,00	3.900.000	36.118.959
Total		64.028.261	606.867.498
Dividendes encaissés sur la période			16.898.587
<i>dont dividendes de positions vendues pendant la période</i>			-
Plus-/moins values réalisées sur ventes dans les capitaux propres			-4.349.798

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable

Entreprises associées et filiales	2020	2021
Situation au 1er janvier	495.472.248	606.867.498
Acquisitions	2.405.000	6.858.995
Ventes / liquidations	-5.002.100	-40.134
Résultats réalisés par les fonds propres	-4.349.798	25.196
Evaluations latentes	118.342.147	307.003.777
Différence de change	-	-
Situation au 31 décembre	606.867.498	920.715.332

Au cours de l'exercice 2021, Spuerkeess a augmenté sa participation dans la Société de la Bourse du Luxembourg S.A. et a cédé une fraction non significative de sa participation dans European Fund Administration S.A..

[4.10 Nantissement de titres](#)

Titres nantis dans le cadre d'opérations de mise en pension bilatérales

Rubriques	31/12/2020	31/12/2021
Instruments de dettes émis par le secteur public	140.592.716	106.494.613
Instruments de dettes émis par les établissements de crédit	17.574.070	100.864.180
Instruments de dettes émis - autres	17.667.270	106.482.665
Total	175.834.056	313.841.458

Les instruments de dettes sont issus principalement de la rubrique des valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti.

L'augmentation observée au niveau des instruments de dettes s'explique par un nombre plus important de contrats collatéralisés par des titres en date du 31 décembre 2021.

Titres prêtés et autres nantissements

Rubriques	31/12/2020	31/12/2021
Prêts de titres		
Instruments de dettes émis par le secteur public	145.647.174	531.834.490
Instruments de dettes émis par les établissements de crédit	253.799.470	-
Instruments de dettes émis - autres	25.771.250	81.903.436
Total	425.217.894	613.737.926

[4.11 Obligations convertibles incluses dans les différents portefeuilles](#)

Spuerkeess n'a pas détenu d'obligations convertibles au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020.

4.12 Instruments dérivés

Au niveau des instruments financiers dérivés, Spuerkeess distingue entre les instruments financiers détenus à des fins de transaction et les instruments dérivés de couverture. Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de transactions sont exclusivement détenus en contrepartie de transactions (couverture économique) et non pas à des fins spéculatives. Pour les instruments dérivés de couverture, il y a lieu de séparer entre :

- couverture de juste valeur : la couverture de juste valeur de Spuerkeess consiste à se prémunir contre la variation de la juste valeur du composant taux d'intérêt des instruments de dettes. Les éléments couverts se composent de prêts, de titres et d'émissions EMTN à taux fixes. Les prêts peuvent faire l'objet d'une micro- ou d'une macro-couverture. La réévaluation de la juste valeur pour le risque de taux de ces instruments couverts impacte le compte de résultat. Cette couverture s'effectue par l'utilisation d'IRS.
- couverture de flux de trésorerie : la couverture de flux de trésorerie s'applique à deux types de risques. D'une part, Spuerkeess applique ce type de couverture pour figer les flux de trésorerie de prêts à taux variables. D'autre part elle s'applique à des obligations à taux fixes en devises pour lesquelles Spuerkeess juge nécessaire de couvrir le risque de change. Cette couverture s'effectue par l'utilisation d'IRS et de CIRS. La réévaluation de la juste valeur de ces dérivés impacte le résultat global via la réserve de couverture de flux de trésorerie.

La mesure de l'efficacité de la couverture de juste valeur et de flux de trésorerie est décrite au paragraphe 3.2.2.



Nadine Tonnar

HR & People Management
Gestion des Ressources Humaines

Rubriques au 31/12/2021	Actif	Passif	Notionnel
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction	235.242.633	129.935.939	16.053.773.594
Opérations liées au taux de change	179.171.801	72.393.846	14.941.716.202
- <i>Swaps de change et change à terme</i>	178.720.366	70.370.571	14.907.947.024
- <i>CCIS</i>	451.436	2.023.276	33.769.178
- <i>autres</i>	-	-	-
Opérations liées au taux d'intérêts	56.070.831	57.542.093	1.112.057.392
- <i>IRS</i>	56.070.831	57.211.750	1.108.582.066
- <i>autres</i>	-	330.343	3.475.326
Opérations liées aux capitaux propres	-	-	-
- <i>Options sur actions et sur indices</i>	-	-	-
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	88.106.646	822.798.490	13.846.327.649
Opérations liées au taux de change	25.497.492	236.300.114	2.275.312.909
- <i>CCIS</i>	25.497.492	236.300.114	2.275.312.909
Opérations liées au taux d'intérêts	62.609.154	586.498.376	11.571.014.740
- <i>IRS</i>	62.609.154	586.498.376	11.571.014.740
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	2.088.394	4.879.779	116.944.118
Opérations liées au taux de change	1.058.407	4.879.779	102.544.118
- <i>CCIS</i>	1.058.407	4.879.779	102.544.118
Opérations liées au taux d'intérêts	1.029.987	-	14.400.000
- <i>IRS</i>	1.029.987	-	14.400.000

Rubriques au 31/12/2020	Actif	Passif	Notionnel
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction	138.717.034	366.643.742	16.283.500.722
Opérations liées au taux de change	61.169.505	286.798.005	14.811.755.505
- <i>Swaps de change et change à terme</i>	60.327.401	286.798.005	14.803.109.295
- <i>CCIS</i>	842.104	-	8.646.210
- <i>autres</i>	-	-	-
Opérations liées au taux d'intérêts	76.171.890	78.470.099	1.464.347.976
- <i>IRS</i>	75.804.806	77.772.031	1.356.767.877
- <i>autres</i>	367.084	698.068	107.580.099
Opérations liées aux capitaux propres	1.375.638	1.375.638	7.397.241
- <i>Options sur actions et sur indices</i>	1.375.638	1.375.638	7.397.241
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	67.420.425	1.105.132.402	13.141.586.570
Opérations liées au taux de change	40.738.470	159.304.476	1.983.666.551
- <i>CCIS</i>	40.738.470	159.304.476	1.983.666.551
Opérations liées au taux d'intérêts	26.681.955	945.827.926	11.157.920.020
- <i>IRS</i>	26.681.955	945.827.926	11.157.920.020
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	5.418.070	6.942.805	157.054.734
Opérations liées au taux de change	3.587.998	6.942.805	137.654.734
- <i>CCIS</i>	3.587.998	6.942.805	137.654.734
Opérations liées au taux d'intérêts	1.830.072	-	19.400.000
- <i>IRS</i>	1.830.072	-	19.400.000

Couvertures de juste valeur au 31/12/2021	Rubriques du bilan	Type de couverture	Juste valeur des instruments couverts	Variation de juste valeur instruments de couverture	Variation de juste valeur instruments couverts	Inefficience	Taux d'efficience
Risque de taux d'intérêts							
Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti, Prêts et avances au coût amorti - Clientèle, Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couverts contre le risque de taux	Micro-couverture	122.558.653	181.984.928	-183.106.203	-1.121.275	100,62%
		Macro-couverture	169.696.251	217.239.017	-215.654.849	1.584.168	99,27%
Instruments du passif taux fixe	Emissions de titres	Micro-couverture	-6.761.254	-14.768.733	14.818.147	49.414	100,33%
Risque taux de change							
Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti, Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	Micro-couverture	17.965.112	69.349.513	-69.472.736	-123.223	100,18%
Instruments du passif taux fixe	Emissions de titres	Micro-couverture	-943.716	1.308.248	-1.299.804	8.444	99,35%

Couvertures de flux de trésorerie au 31/12/2021	Rubriques du bilan	Variation de juste valeur instruments de couverture	Variation de juste valeur instruments couverts	Réserve de couverture de flux de trésorerie	continuité de la couverture	rupture de couverture
Risque de taux d'intérêts						
Instruments de l'actif taux fixe	Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	799.619	-	-1.028.094		-
Risque taux de change						
Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	-2.500.651	-	-32.425		-

Couvertures de juste valeur au 31/12/2020	Rubriques du bilan	Type de couverture	Juste valeur des instruments couverts	Variation de juste valeur instruments de couverture	Variation de juste valeur instruments couverts	Inefficience	Taux d'efficience
Risque de taux d'intérêts							
Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti, Prêts et avances au coût amorti - Clientèle, Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couverts contre le risque de taux	Micro-couverture	305.664.856	-44.985.087	48.184.100	3.199.013	107,11%
		Macro-couverture	385.746.991	-155.979.525	159.722.221	3.742.696	102,40%
Instruments du passif taux fixe	Emissions de titres	Micro-couverture	-21.579.401	7.905.988	-7.974.056	-68.068	100,86%
Risque taux de change							
Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti, Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	Micro-couverture	87.437.847	-40.895.026	41.090.470	195.444	100,48%
Instruments du passif taux fixe	Emissions de titres	Micro-couverture	356.089	-356.337	354.684	-1.653	99,54%

Couvertures de flux de trésorerie au 31/12/2020	Rubriques du bilan	Variation de juste valeur instruments de couverture	Variation de juste valeur instruments couverts	Réserve de couverture de flux de trésorerie	continuité de la couverture	rupture de couverture
Risque de taux d'intérêts						
Instruments de l'actif taux fixe	Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	746.540	-	-1.827.713	-	-
Risque taux de change						
Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	1.102.713	-	2.468.226	-	-

Résultat sur les activités de couverture comptabilisées en résultat net et en autre résultat global au 31/12/2021	Rubrique du résultat net ou de l'autre résultat global
Couverture de juste valeur (micro + macro couverture)	397.528
gains (pertes) sur les instruments de couverture	455.189.934
gains (pertes) sur les instruments couverts relatif au risque couvert	-454.715.444
partie inefficente	-76.961
Couverture de flux de trésorerie	-1.701.032
partie inefficente	-
partie efficiente	-1.701.032
reclassée en compte de résultat sur la période	-

Réconciliation de la composante fonds propres au 31/12/2021	Couverture de flux de trésorerie comptabilisée en réserve de réévaluation
Solde au 1er Janvier 2021	-640.514
Variation de juste valeur liée à la couverture :	1.701.032
<i>du risque de taux d'intérêt</i>	-799.619
<i>du risque de change</i>	2.500.651
Montant reclassé en compte de résultat liée à la couverture :	-
<i>du risque de taux d'intérêt</i>	-
<i>du risque de change</i>	-
Solde au 31 décembre 2021	1.060.518

Résultat sur les activités de couverture comptabilisées en résultat net et en autre résultat global au 31/12/2020	Rubrique du résultat net ou de l'autre résultat global
Couverture de juste valeur (micro + macro couverture)	7.067.431
gains (pertes) sur les instruments de couverture	-235.456.338
gains (pertes) sur les instruments couverts relatif au risque couvert	241.377.419
partie inefficente	1.146.351
Couverture de flux de trésorerie	1.849.253
partie inefficente	-
partie efficiente	1.849.253
reclassée en compte de résultat sur la période	-

Réconciliation de la composante fonds propres au 31/12/2020	Couverture de flux de trésorerie comptabilisée en réserve de réévaluation
Solde au 1er Janvier 2020	1.208.739
Variation de juste valeur liée à la couverture :	-1.849.253
<i>du risque de taux d'intérêt</i>	-746.540
<i>du risque de change</i>	-1.102.713
Montant reclassé en compte de résultat liée à la couverture :	-
<i>du risque de taux d'intérêt</i>	-
<i>du risque de change</i>	-
Solde au 31 décembre 2020	-640.514

4.13 Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couverts contre le risque de taux

Rubriques	31/12/2020	31/12/2021
Actif : Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couverts contre le risque de taux	373.811.797	156.504.244
Total	373.811.797	156.504.244

Cette rubrique renseigne la juste valeur des portefeuilles « prêts et avances au coût amorti – Clientèle » couverts contre le risque de taux d'intérêt par une stratégie de macro-couverture de juste valeur. La couverture mise en place concerne exclusivement un portefeuille de prêts à taux fixe couvert par des instruments financiers dérivés du type IRS.

La variation de cette rubrique de 2020 à 2021 s'explique essentiellement par un effet de volume ainsi que par l'évolution des courbes d'intérêts utilisées pour déterminer la juste valeur.



4.14 Immobilisations corporelles à usage propre

	Terrains et constructions		Autres matériels et mobiliers	Total
	Propriétés à usage propre	Droits d'utilisation d'actifs découlant de contrats de location		
Situation au 1er janvier 2021	385.459.189	17.735.016	63.826.566	467.020.771
Entrée	2.999.302	983.899	5.950.408	9.933.608
Transferts exceptionnels	8.971	-	-	8.971
Sortie	-2.916.928	-	-8.997.742	-11.914.670
Situation au 31 décembre 2021	385.550.534	18.718.915	60.779.231	465.048.680
Amortissements cumulés				
Situation au 1er janvier 2021	156.571.283	6.502.839	34.511.410	197.585.530
Amortissements	-2.711.984	-	-8.997.742	-11.709.726
Dotations aux amortissements	11.833.242	2.987.153	10.421.669	25.242.064
Situation au 31 décembre 2021	165.692.540	9.489.991	35.935.337	211.117.868
Valeur comptable nette				
Situation au 1er janvier 2021	228.887.907	11.232.177	29.315.156	269.435.241
Situation au 31 décembre 2021	219.857.994	9.228.923	24.843.894	253.930.813

	Terrains et constructions		Autres matériels et mobiliers	Total
	Propriétés à usage propre	Droits d'utilisation d'actifs découlant de contrats de location		
Situation au 1er janvier 2020	389.647.999	16.936.305	65.006.507	471.590.811
Entrée	2.151.018	798.711	11.978.154	14.927.882
Sortie	-6.339.827	-	-13.158.095	-19.497.922
Situation au 31 décembre 2020	385.459.189	17.735.016	63.826.566	467.020.771
Amortissements cumulés				
Situation au 1er janvier 2020	151.376.959	3.289.044	37.449.737	192.115.738
Amortissements	-6.340.558	-	-12.860.429	-19.200.987
Transferts exceptionnels	-137.474	-	-	-137.474
Dotations aux amortissements	11.672.356	3.213.795	9.922.102	24.808.253
Situation au 31 décembre 2020	156.571.283	6.502.839	34.511.410	197.585.530
Valeur comptable nette				
Situation au 1er janvier 2020	238.271.041	13.647.262	27.556.770	279.475.072
Situation au 31 décembre 2020	228.887.907	11.232.177	29.315.156	269.435.241

4.15 Immobilisations corporelles de placement

Situation au 1er janvier 2021	23.044.912
Entrée (acquisitions)	-
Entrée (dépenses d'investissement)	-
Transferts exceptionnels	-8.971
Sortie	-
Situation au 31 décembre 2021	23.035.942

Amortissements cumulés

Situation au 1er janvier 2021	11.806.662
Amortissements	-
Dotations aux amortissements	798.615
Situation au 31 décembre 2021	12.605.278

Valeur comptable nette

Situation au 1er janvier 2021	11.238.250
Situation au 31 décembre 2021	10.430.664

Situation au 1er janvier 2020	29.354.045
Entrée (acquisitions)	-
Entrée (dépenses d'investissement)	242.887
Sortie	-6.552.020
Situation au 31 décembre 2020	23.044.912

Amortissements cumulés

Situation au 1er janvier 2020	17.323.471
Amortissements	-6.552.020
Transferts exceptionnels	137.474
Dotations aux amortissements	897.738
Situation au 31 décembre 2020	11.806.662

Valeur comptable nette

Situation au 1er janvier 2020	12.030.574
Situation au 31 décembre 2020	11.238.250

Les produits locatifs des immeubles de placement donnés en location s'élèvent à EUR 3.054.100 pour l'exercice 2021, contre EUR 2.950.001 un an plus tôt. Les frais d'entretien pour l'exercice 2021 en relation avec les immeubles de placement s'élèvent à EUR 264.065 contre EUR 166.542 un an plus tôt.

La juste valeur des immeubles de placement s'élève à EUR 88.823.215 à la fin de l'exercice 2021, contre EUR 81.906.577 à la fin de l'exercice 2020. Cette évaluation à la juste valeur appartient au niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

L'estimation de cette juste valeur est réalisée par un expert de Spuerkeess en fonction des critères suivants :

- localisation géographique des immeubles ;
- état général de l'immeuble ;
- utilisation à des fins d'habitation ou de commerce ;
- superficie de l'objet.

Les immeubles de placement sont exclusivement localisés sur le territoire national.



Valérie **Tonon**

Cash & Precious Metals
Comptage et Contrôle

4.16 Immobilisations incorporelles

Situation au 1er janvier 2021	69.323.287
Entrée	22.604.546
Sortie	-12.112.475
Situation au 31 décembre 2021	79.815.358

Amortissements cumulés

Situation au 1er janvier 2021	37.046.541
Amortissements	-12.112.475
Dotations aux amortissements	20.681.257
Situation au 31 décembre 2021	45.615.323

Valeur comptable nette

Situation au 1er janvier 2021	32.276.746
Situation au 31 décembre 2021	34.200.035

Situation au 1er janvier 2020	60.144.617
Entrée	19.936.683
Sortie	-10.758.013
Situation au 31 décembre 2020	69.323.287

Amortissements cumulés

Situation au 1er janvier 2020	30.745.555
Amortissements	-10.758.013
Dotations aux amortissements	17.059.000
Situation au 31 décembre 2020	37.046.541

Valeur comptable nette

Situation au 1er janvier 2020	29.399.062
Situation au 31 décembre 2020	32.276.746

La dotation à l'amortissement en relation avec les immobilisations incorporelles est enregistrée sous la rubrique du compte de résultat « corrections de valeurs sur immobilisations corporelles et incorporelles ».

[4.17 Actifs non courants et groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente](#)

Spuerkeess renseigne dans cette rubrique les actifs corporels et actifs financiers détenus dans une optique de vente à court terme.

Pour l'exercice 2020, Spuerkeess ne renseignait pas d'actifs dans cette rubrique, alors que pour l'exercice 2021, une participation touchée par un programme de rachat y figurait au 30 juin 2021 et la vente a eu lieu au 2ème semestre de l'exercice.

	2020	2021
Situation au 1er janvier	-	-
Ventes	-	-815.634
Transferts	-	815.634
Résultats réalisés par les fonds propres	-	4.322.048
Evaluations latentes	-	-4.322.048
Différence de change	-	-
Situation au 31 décembre	-	-

[4.18 Impôts : Actifs et passifs d'impôts](#)

Alors que l'impôt courant constitue l'impôt exigible, les impôts différés correspondent aux flux d'impôts futurs auxquels Spuerkeess pourrait être assujettie en raison du décalage temporel entre la base comptable et la base fiscale.

Au 31 décembre 2021, Spuerkeess enregistre une créance nette d'impôts courants de EUR 70.792.116 contre EUR 64.154.221 l'exercice précédent.

En l'absence d'une loi fiscale incorporant les normes IFRS, Spuerkeess calcule l'impôt exigible sur base de la variation de l'actif net des postes bilantaires évalués via le compte de résultat et du résultat de cession des valeurs mobilières non reclassé en compte de résultat. La charge fiscale globale des collectivités au taux d'imposition nominal est de 24,94% depuis l'exercice 2019.

Au 31 décembre 2021, Spuerkeess enregistre un actif d'impôts différés de EUR 141.242.069 et un passif d'impôts différés de EUR 18.090.366.

Le tableau ci-dessous présente une ventilation des mutations des impôts différés actifs et passifs, selon que la variation s'est opérée via les capitaux propres ou via le compte de résultat :

Rubriques	01/01/2020	Mouvements en capitaux propres	Mouvements en compte de résultat	31/12/2020
Impôts différés actifs	150.990.452	8.806.698	-10.098.960	149.698.191
Impôts différés passifs	-23.672.945	-4.026.849	7.455.966	-20.243.828
Impôts différés actifs / passifs nets	127.317.507	4.779.849	-2.642.994	129.454.362

Rubriques	01/01/2021	Mouvements en capitaux propres	Mouvements en compte de résultat	31/12/2021
Impôts différés actifs	149.698.191	1.642.838	-10.098.960	141.242.069
Impôts différés passifs	-20.243.828	-5.302.503	7.455.966	-18.090.366
Impôts différés actifs / passifs nets	129.454.362	-3.659.665	-2.642.994	123.151.704

4.18.1 Actifs d'impôts

Rubriques	31/12/2020	31/12/2021
Impôts courants	64.154.221	70.792.116
<i>Impôt sur le revenu</i>	<i>12.305.161</i>	<i>10.171.542</i>
<i>Impôt commercial</i>	<i>51.869.925</i>	<i>60.641.439</i>
<i>Impôt sur la fortune</i>	<i>-20.865</i>	<i>-20.865</i>
Impôts différés	149.698.191	141.242.069
Actifs d'impôts	213.852.412	212.034.185

Ventilation des actifs d'impôts différés en fonction de l'origine :

Rubriques	31/12/2020	31/12/2021
Instruments financiers dérivés - application de la juste valeur	615.576	1.415
Instruments de dettes - application de la juste valeur	-	6.682
Instruments de capitaux propres - application de la juste valeur	3.479.707	658.127
Provisions liées aux avantages du personnel - écart actuariel	135.503.948	140.575.845
Actifs d'impôts différés dus à la FTA	10.098.960	-
Actifs d'impôts différés	149.698.191	141.242.069

4.18.2 Passifs d'impôts

Ventilation des passifs d'impôts différés en fonction de l'origine :

Rubriques	31/12/2020	31/12/2021
Instruments financiers dérivés - application de la juste valeur	455.832	265.908
Instruments de dettes - application de la juste valeur	129.821	11.669
Instruments de capitaux propres - application de la juste valeur	432.664	541.472
Provisions liées aux avantages du personnel - écart actuariel	11.769.546	17.271.316
Passifs d'impôts dus à la FTA	7.455.966	-
Passifs d'impôts différés	20.243.828	18.090.366

4.19 Autres actifs

Rubriques	31/12/2020	31/12/2021
Suspens opérationnels	5.695.724	4.480.742
Débiteurs privilégiés ou garantis	2.550	21.105
Autres	1.000	183.423
Total	5.699.274	4.685.270

4.20 Dépôts évalués au coût amorti – Etablissements de crédit

Rubriques	31/12/2020			31/12/2021		
	=<1 an	> 1 an	Total	=<1 an	> 1 an	Total
Dépôts interbancaires	2.531.541.026	3.265.409.451	5.796.950.477	3.114.522.866	3.476.593.570	6.591.116.436
<i>dont dépôts banques</i>						
<i>centrales</i>	106.642.040	3.191.511.111	3.298.153.151	84.334.403	3.431.606.944	3.515.941.347
Mise/Prise en pension	37.199.154	-	37.199.154	274.918.033	-	274.918.033
Autres passifs financiers	142.698.566	-	142.698.566	68.677.529	-	68.677.529
Total	2.711.438.746	3.265.409.451	5.976.848.197	3.458.118.428	3.476.593.570	6.934.711.998

Spuerkeess a participé au « Targeted Longer-Term Refinancing Operations » (TLTRO) de la Banque centrale européenne au cours de l'exercice 2020 et 2021.

Spuerkeess a souscrit à la quatrième tranche du TLTRO III pour un notionnel de EUR 3,2 milliards et une durée de 3 ans allant du 24 juin 2020 au 28 juin 2023 avec une option de remboursement anticipé à partir de septembre 2021 ainsi qu'à la huitième tranche du TLTRO III pour un notionnel de EUR 250 millions et une durée de 3 ans allant du 24 juin 2021 au 28 juin 2024 avec une option de remboursement anticipé à partir de septembre 2022.

Avec le TLTRO III, la BCE a modifié les modalités en introduisant des périodes de référence spéciales optionnelles, munies de conditions particulières quant aux taux de progression requis dans les catégories de prêts visés et à la rémunération du notional souscrit par les banques.

Pour le TLTRO III.4, sous réserve de suffire à la condition de progression supérieure à 0% de l'encours de prêts éligibles sur la période de référence définie, le taux de base de -50 points de base est dédoublé pour la première période et la seconde période. De même pour le TLTRO III.8, où seule la première période est visée par le dédoublement du taux de base.

Pour les 2 périodes de référence spéciales et au vu des conditions liées à la progression des catégories de prêts visés, Spuerkeess a appliqué un rendement de 50 + 50 points de base dans le calcul du coût amorti de ces dépôts.

Spuerkeess livre ces informations complémentaires, tout en insistant qu'elle ne considère pas le TLTRO comme un instrument de subvention directe, mais comme un instrument d'accès à la liquidité en cas de besoin.

Les montants des dépôts TLTRO III sont repris à la rubrique des dépôts évalués au coût amorti – Etablissements de crédit pour un montant de EUR 3.404.344.722. Spuerkeess a déterminé un montant d'intérêt couru non échu de EUR 37.166.389, repris au compte de résultat 2021 à la rubrique résultat d'intérêts.

4.21 Dépôts évalués au coût amorti – Clientèle

Rubriques	31/12/2020			31/12/2021		
	=<1 an	> 1 an	Total	=<1 an	> 1 an	Total
Secteur privé	28.247.027.387	471.201.433	28.718.228.820	30.056.963.095	311.944.686	30.368.907.781
- Comptes à vue et à préavis	13.290.612.188	-	13.290.612.188	15.008.715.394	-	15.008.715.394
- Comptes à terme	828.734.131	471.201.433	1.299.935.564	1.164.336.366	311.944.686	1.476.281.051
- Epargne	14.127.681.068	-	14.127.681.068	13.883.911.335	-	13.883.911.335
Secteur public	4.960.051.218	1.016.552.692	5.976.603.909	5.381.260.797	1.242.862.952	6.624.123.748
Total	33.207.078.605	1.487.754.125	34.694.832.729	35.438.223.891	1.554.807.637	36.993.031.529

4.22 Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat

Rubriques	31/12/2020			31/12/2021		
	=<1 an	> 1 an	Total	=<1 an	> 1 an	Total
Emissions	-	172.175.873	172.175.873	-	165.001.798	165.001.798
Total	-	172.175.873	172.175.873	-	165.001.798	165.001.798
<i>dont évaluation latente à la clôture</i>	-	15.026.358	15.026.358	-	6.047.038	6.047.038

Cette rubrique reprend les instruments financiers, qui, suivant leurs caractéristiques, intègrent des composantes de dérivés non directement liées et qui ne sont ainsi pas éligibles pour une évaluation à la juste valeur par la réserve de réévaluation.

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Emissions	2020	2021
Situation au 1er janvier	166.144.407	172.175.873
Proratas d'intérêts	1.842.683	1.920.577
Evaluations latentes	4.347.384	-8.979.320
Différence de change	-158.602	-115.331
Situation au 31 décembre	172.175.873	165.001.798

4.23 Emissions de titres

Rubriques	31/12/2020			31/12/2021		
	=<1 an	> 1 an	Total	=<1 an	> 1 an	Total
Bons de caisse	28.345.466	14.072.570	42.418.036	17.008.026	8.819.370	25.827.396
Papier commercial	2.457.679.693	-	2.457.679.693	2.304.743.639	-	2.304.743.639
Medium Term Notes et autres émissions	81.715.168	377.429.946	459.145.114	55.037.492	407.861.412	462.898.904
Total	2.567.740.328	391.502.515	2.959.242.843	2.376.789.157	416.680.782	2.793.469.939
dont émissions subordonnées	41.010.462	50.008.687	91.019.148	49.997.126	-	49.997.126

Les émissions du type « Medium Term Notes » sont exclusivement listées à la Bourse de Luxembourg. Les bons de caisse ne sont plus commercialisés depuis 2015 et sont gérés en mode « run-off ».

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable des « Medium Term Notes » :

Emissions	2020	2021
Situation au 1er janvier	423.957.190	459.145.114
Emissions	81.037.500	100.306.000
Remboursements/rachats	-55.891.510	-82.760.000
Résultats réalisés	-	-
Proratas d'intérêts	3.501.056	510.386
Evaluations latentes	7.619.372	-13.518.343
Différence de change	-1.078.494	-784.254
Situation au 31 décembre	459.145.114	462.898.903

Détail au 31 décembre 2021 des emprunts subordonnés

Description	Taux	Devise d'émission	Nominal émis EUR	Partie assimilée EUR	Partie non-assimilée EUR
Emprunt 2002-2022	-	EUR	50.000.000	8.843.258	41.156.742
Total			50.000.000	8.843.258	41.156.742

La charge d'intérêts sur les émissions subordonnées est nulle au 31 décembre 2021, contre EUR 85.165 au 31 décembre 2020.

4.24 Provisions

Cette rubrique regroupe trois grands types de provisions, à savoir les provisions à constituer en application de la norme IAS 37, les provisions à caractère prudentiel admises sous le référentiel « Lux-GAAP » et les provisions selon la norme IFRS 9 sur les engagements de Spuerkeess.

Mouvements de l'exercice :

	Provisions				
	prudentielles	risques et charges	compte épargne temps	IFRS 9	Total
Situation au 1er janvier 2020	388.164.259	2.083.093	10.273.033	11.740.209	412.260.593
Dotations	20.097.731	2.607.019	-	20.740.023	43.444.774
Reprises	-512.583	-	-	-3.578.208	-4.090.790
Utilisation	-30.084.030	-	-	-	-30.084.030
Ecart de change	-	-	-	-16.419	-16.419
Charge reprise sous frais du personnel	-	-	7.356.705	-	7.356.705
Situation au 31 décembre 2020	377.665.377	4.690.112	17.629.738	28.885.604	428.870.833
Situation au 1er janvier 2021	377.665.377	4.690.112	17.629.738	28.885.604	428.870.833
Dotations	234.774	6.041.051	-	5.683.967	11.959.792
Reprises	-512.583	-499.830	-	-18.218.053	-19.230.466
Utilisation	-42.132.567	-1.539.300	-	388	-43.671.480
Ecart de change	-	-	-	-	-
Charge reprise sous frais du personnel	-	-	5.429.381	-	5.429.381
Situation au 31 décembre 2021	335.255.001	8.692.032	23.059.119	16.351.906	383.358.060

Les provisions constituées en application de la norme IAS 37 sont les provisions pour risques et charges et comprennent des provisions pour risques liés à des litiges et des provisions pour charges sur dépenses de personnel non couvertes par d'autres normes. Parmi les dotations comptabilisées au titre de l'exercice 2021 figure une provision de EUR 3.750.000 au titre d'une sanction administrative annoncée par la BCE à l'encontre de la Banque au mois de juillet 2021. Cette sanction fut définitivement prononcée au 1er trimestre 2022 et la provision créée en 2021 fut utilisée pour la régler.

Parmi les provisions à caractère prudentiel figure d'abord la provision AGDL dont le stock s'élève à EUR 17.788.725 au 31 décembre 2021, contre EUR 59.921.293 au 31 décembre 2020. La diminution de cette provision s'explique par le paiement de la contribution annuelle au Fonds de garantie des dépôts Luxembourg (FGDL) en 2021 à hauteur de EUR 20.780.741 contre EUR 12.932.810 en 2020 et par le paiement de la contribution au Fonds de Résolution Luxembourg (FRL) à hauteur de EUR 21.351.826 au titre de l'exercice 2021, contre EUR 17.151.220 une année plus tôt.

Une deuxième provision à caractère prudentiel est la provision forfaitaire, dont l'objectif est la constitution, au cours du temps et de manière anticyclique, d'une réserve afin de couvrir la matérialisation de risques probables, mais non encore avérés au moment de l'établissement des comptes annuels. Pour l'exercice 2021, Spuerkeess n'a pas enregistré de dotation supplémentaire contre une dotation de EUR 20 millions pour l'exercice précédent.

La troisième provision à caractère prudentiel est réalisée au titre des postes spéciaux avec une quote-part de réserves en application des articles 53, 54 et 54 bis LIR. Le stock de cette provision s'élève à EUR 30.189.339 à la fin de l'exercice 2021 contre EUR 30.467.148 un an plus tôt.

Détails pour le provisionnement IFRS 9 :

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1er janvier 2020	8.629.968	1.984.643	1.125.599	11.740.209
Variations	12.996.796	3.441.182	707.417	17.145.395
Augmentation suite à acquisition ou origination	8.069.254	207.338	76.748	8.353.340
Diminution suite à remboursement	-3.023.406	-228.561	-326.217	-3.578.184
Changement lié au risque de crédit	7.967.368	3.462.432	956.885	12.386.685
Autres changements	-	-24	-	-24
Ecart de change	-16.420	-2	-	-16.422
Situation au 31 décembre 2020	21.626.764	5.425.825	1.833.015	28.885.603
Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Transfert du stage 1	-101.353.014	100.170.892	1.182.122	-
Transfert du stage 2	42.880.063	-46.353.973	3.473.910	-
Transfert du stage 3	1.027.659	510.969	-1.538.628	-
Encours provisionnés	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Encours au 31 décembre 2020	7.404.927.563	231.290.603	12.502.457	7.648.720.623

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1er janvier 2021	21.626.764	5.425.825	1.833.015	28.885.603
Variations	-10.407.048	-1.935.438	-191.211	-12.533.697
Augmentation suite à acquisition ou origination	4.908.182	53.482	722.304	5.683.967
Diminution suite à remboursement	-4.657.123	-623.201	-1.066.158	-6.346.483
Changement lié au risque de crédit	-10.658.456	-1.365.757	151.646	-11.872.566
Autres changements	-	-	997	997
Ecart de change	350	38	-	388
Situation au 31 décembre 2021	11.219.717	3.490.387	1.641.804	16.351.906
Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Transfert du stage 1	-52.856.043	51.459.010	1.397.033	-
Transfert du stage 2	40.898.213	-41.352.169	453.955	-
Transfert du stage 3	478.690	109.076	-587.766	-
Encours provisionés	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Encours au 31 décembre 2021	7.368.599.476	242.422.160	11.435.513	7.622.457.148

4.25 Autres passifs

Rubriques	31/12/2020	31/12/2021
Suspens opérationnel	2.333.486	276.820
Créanciers privilégiés ou garantis	20.389.874	19.723.091
Dettes provenant de contrats de location	11.232.177	9.228.924
Autres	3.457.788	2.522.259
Total	37.413.325	31.751.094

4.26 Provisions liées aux avantages du personnel - Plan de pension à prestations définies

Principales estimations utilisées dans la détermination des provisions liées aux avantages du personnel :

Variables	31/12/2020	31/12/2021
Taux d'actualisation pour les personnes actives	0,80%	1,10%
Taux d'actualisation pour les rentiers	0,70%	0,95%
Croissance des salaires (y inclus indexation)	3,25%	3,25%
Croissance des rentes (y inclus indexation)	2,25%	2,25%
Rendement induit	0,75%	1,03%

Le rendement induit de 1,03% en 2021 correspond à la moyenne pondérée des taux d'actualisation pour les personnes actives et pour les rentiers tels que fixés à la fin de l'exercice 2021.

Dotation nette aux provisions liées aux avantages du personnel renseignée à la rubrique « frais du personnel » au compte de résultat :

Composants	31/12/2020	31/12/2021
Coût des services rendus	14.081.002	15.574.371
Coût financier	7.686.246	6.526.110
Rendement induit	-4.596.753	-3.807.037
Total	17.170.495	18.293.444

Engagements de pension :

	2020	2021
Situation au 1er janvier des engagements	816.237.677	871.804.452
Coût des services rendus	14.081.002	15.574.371
Coût financier	7.686.246	6.526.110
Prestations payées	-13.652.221	-14.260.407
Ecart actuariel	47.451.748	20.336.394
Situation au 31 décembre des engagements	871.804.452	899.980.920

En ce qui concerne les rentes des agents fonctionnaires, Spuerkeess ne comptabilise les paiements qu'au moment du remboursement à l'Etat qui, dans un premier temps, prend directement en charge le paiement des rentes de ces agents. Ainsi, les « prestations payées » de EUR 14.260.407 incluent les remboursements à l'Etat des rentes des fonctionnaires relatives à l'exercice 2020.

Ventilation de l'écart actuariel :

	2020	2021
Ecart actuariel résultant de changements d'hypothèses actuarielles		
- hypothèses financières	44.116.797	-61.211.648
- hypothèses démographiques	-	-
Ecart actuariel résultant des ajustements liés à l'expérience	3.334.951	81.548.042
Total écart actuariel :	47.451.748	20.336.394

Analyse de sensibilité des engagements de pension :

Impact de la variation des hypothèses actuarielles sur l'engagement de pension au 31/12/2021	Diminution	Augmentation
Variation du taux moyen actuariel (-/+ 50 bps)	112.366.137	-95.095.558
Variation du taux de croissance des salaires (-/+ 50 bps)	-80.474.801	93.041.507
Variation du taux de croissance des rentes (-/+ 25 bps)	-40.710.914	43.496.781
Variation des tables de mortalités (-/+ 1 an)	31.819.707	-31.265.546

Impact de la variation des hypothèses actuarielles sur l'engagement de pension au 31/12/2020	Diminution	Augmentation
Variation du taux moyen actuariel (-/+ 50 bps)	112.005.709	-94.404.490
Variation du taux de croissance des salaires (-/+ 50 bps)	-86.159.829	104.002.569
Variation du taux de croissance des rentes (-/+ 25 bps)	-40.220.264	43.006.672
Variation des tables de mortalités (-/+ 1 an)	32.109.034	-31.478.365

Analyse de l'échéancier des engagements de pension :

	31/12/2020	31/12/2021
Duration moyenne de l'engagement de pension	23,86 années	23,13 années
Analyse des échéances des engagements à payer	871.804.452	899.980.920
pensions de l'exercice non encore remboursées	7.484.052	7.751.221
engagements à payer jusqu'à 12 mois	14.623.789	21.749.372
engagements à payer entre 1 à 3 ans	30.862.208	34.383.882
engagements à payer entre 3 à 6 ans	50.697.973	56.872.291
engagements à payer entre 6 à 11 ans	97.408.275	106.622.507
engagements à payer entre 11 à 16 ans	106.559.644	112.739.779
engagements à payer au-delà de 16 ans	564.168.510	559.861.868

Actifs du plan de pension :

	2020	2021
Situation au 1er janvier des actifs	488.150.315	508.571.172
Prestations payées	-13.652.221	-14.260.407
Contribution	11.996.344	11.850.216
Rendement induit	4.596.753	3.807.037
Ecart d'évaluation	17.479.982	22.060.024
Situation au 31 décembre des actifs	508.571.172	532.028.042

En 2021, Spuerkeess a réalisé une contribution annuelle de EUR 11.850.216 contre une contribution annuelle de EUR 11.996.344 une année plus tôt.

Investissements du plan de pension :

2021	Etablissements de crédits	Secteur public	Corporate	Total
Valeurs mobilières à revenu fixe	75.017.042	147.714.039	48.670.047	271.401.128
Valeurs mobilières à revenu variable	-	-	221.453.429	221.453.429
Investissement en biens immobiliers	-	-	12.990.000	12.990.000
Autres actifs (essentiellement dépôts)	26.183.485	-	-	26.183.485
Total	101.200.527	147.714.039	283.113.476	532.028.042

2020	Etablissements de crédits	Secteur public	Corporate	Total
Valeurs mobilières à revenu fixe	79.079.831	161.453.502	46.282.764	286.816.097
Valeurs mobilières à revenu variable	-	-	169.019.504	169.019.504
Investissement en biens immobiliers	-	-	12.130.223	12.130.223
Autres actifs (essentiellement dépôts)	40.389.836	-	-	40.605.348
Total	119.469.667	161.453.502	227.432.492	508.571.172

Engagements nets de pension :

	2019	2020	2021
Engagements de pension	816.237.677	871.804.452	899.980.920
Juste valeur des actifs du plan	-488.150.315	-508.571.172	-532.028.042
Engagements non financés	328.087.362	363.233.281	367.952.878

Stock des écarts actuariels :

Stock au 1er janvier 2020	466.156.545
variation nette 2020	29.971.766
Stock au 31 décembre 2020	496.128.311
Stock au 1er janvier 2021	496.128.311
variation nette 2021	-1.723.630
Stock au 31 décembre 2021	494.404.681

Au titre de l'exercice 2022, la contribution totale estimée de Spuerkeess aux provisions liées aux avantages du personnel sera de EUR 14.049.000.

4.27 Transactions avec les parties liées

Les parties liées de Spuerkeess sont les sociétés consolidées et mises en équivalence, les entités étatiques et les principaux dirigeants de Spuerkeess.

L'ensemble des transactions conclues avec les parties liées sont réalisées à des conditions de marché.

4.27.1 Relations entre Spuerkeess et les sociétés consolidées et mises en équivalence

	31/12/2020	31/12/2021
Dépôts des filiales auprès de la Banque	111.748.095	86.406.893
Intérêts sur dépôt	-4.674	-6.062
	31/12/2020	31/12/2021
Prêts des filiales auprès de la Banque	-	15.990
Intérêts sur prêts	-	-

4.27.2 Entités étatiques

Spuerkeess, instituée par la loi du 21 février 1856 et régie par la loi organique du 24 mars 1989, est un établissement public autonome, doté de la personnalité juridique. Elle est placée sous la haute surveillance du membre du Gouvernement ayant le département du Trésor dans ses attributions.

Par ce fait, l'Etat luxembourgeois exerce un contrôle sur Spuerkeess qui doit dès lors se conformer aux dispositions de la norme IAS 24.

Ainsi, Spuerkeess publie les informations suivantes concernant ses relations commerciales avec l'Etat ainsi qu'avec les autres entités étatiques tout en appliquant les dispositions du paragraphe 25 de la norme IAS 24.

ACTIF du Bilan	31/12/2020	31/12/2021
Prêts et avances au coût amorti	2.092.719.269	1.221.754.276
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	555.053.434	685.116.872
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	-	12.493.250
Autres	2.197.142	642.069
TOTAL à l'ACTIF	2.649.969.845	1.920.006.467
PASSIF du Bilan	31/12/2020	31/12/2021
Dépôts évalués au coût amorti	4.442.226.255	5.744.859.908
TOTAL au PASSIF	4.442.226.255	5.744.859.908

4.27.3 Rémunération des organes de direction et d'administration

Les rémunérations allouées aux différents organes de Spuerkeess au titre des fonctions exercées à la Banque se ventilent de la façon suivante :

	31/12/2020	31/12/2021
Organe d'administration (9 administrateurs)	386.750	428.000
Organe de direction (5 directeurs)	1.080.081	1.084.394
Total	1.466.831	1.512.394

4.27.4 Avances et crédits accordés aux membres des organes d'administration et de direction de Spuerkeess

Les avances et crédits accordés aux membres des organes d'administration et de direction de Spuerkeess se présentent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2021
Organe d'administration (9 administrateurs)	3.686.106	5.111.842
Organe de direction (5 directeurs)	34.057	40.246
Total	3.720.163	5.152.087

4.28 Honoraires du réviseur d'entreprises agréé

	31/12/2020	31/12/2021
Contrôle légal des comptes annuels statutaires et consolidés	563.295	604.622
Autres services d'assurance	169.288	185.102
Total	732.583	789.724

Les montants repris dans la rubrique ci-dessus sont des montants hors TVA.

4.29 Contributions et frais directs liés à l'Union Bancaire Européenne

Rubriques	2020	2021
Frais de supervision Banque centrale européenne ⁽¹⁾	-	1.539.300
Frais de supervision CSSF	391.000	499.000
Frais Conseil de Résolution Unique	206.348	181.805
Total	597.348	2.220.105
Contribution Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg	12.932.810	20.780.741
Contribution Fonds de Résolution Luxembourg	17.151.220	21.351.826
Total	30.084.030	42.132.567

(1) Spuerkeess a payé la facture relative à l'année 2020 en 2021 par une utilisation de la provision enregistrée en 2020. Spuerkeess a procédé à l'enregistrement d'une provision à hauteur de EUR 1.681.051 au titre de l'exercice 2021.

4.30 Eléments de hors-bilan

Nature des garanties émises

Rubriques	31/12/2020	31/12/2021
Garanties d'achèvement	497.787.227	490.596.629
Lettres de crédit	81.374.447	92.675.362
Contre-garanties	557.177.856	437.305.139
Autres	16.759.254	29.262.164
Total	1.153.098.783	1.049.839.294

Engagements

Rubriques	31/12/2020	31/12/2021
Montants à libérer sur titres, participations et parts dans des entreprises liées	12.344.160	12.564.764
Crédits confirmés non utilisés	6.473.177.679	6.544.953.090
<i>Financements</i>	3.612.402.169	3.659.754.908
<i>Comptes courants</i>	2.061.451.441	2.264.636.988
<i>Autres</i>	799.324.069	620.561.194
Crédits documentaires	10.100.000	15.100.000
Total	6.495.621.840	6.572.617.854

Un montant de EUR 16.351.908 lié au calcul des pertes de crédit attendues est enregistré à la rubrique « Provisions » au titre de l'exercice 2021, contre EUR 28.885.601 pour l'exercice précédent.

Gestion d'actifs de tiers

Spuerkeess assure au profit de tiers des services de gestion et de représentation, notamment la gestion de fortune, la conservation et l'administration de valeurs mobilières, la location de coffres, la représentation fiduciaire et des fonctions d'agent.



Aurélie **Fostier**

Accounting, Reporting & Controls
Méthodes et Contrôles Comptables

5. NOTES AU COMPTE DE RESULTAT ¹ (en euros)

5.1 Résultat d'intérêts

Intérêts perçus et produits assimilés	2020	2021
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	198.721.632	90.647.514
Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	51.876	3.474.217
Actifs financiers rattachés à la juste valeur par la réserve de réévaluation	5.265	8.322
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	126.436.629	93.892.472
Créances évaluées au coût amorti	381.721.559	384.836.683
Dérivés - Comptabilité de couverture, risque de taux d'intérêt	75.329.841	95.684.554
Autres actifs	1.504.011	1.446.363
Intérêts perçus sur instruments du passif	43.001.202	85.174.209
Total	826.772.015	755.164.334
<i>dont intérêts calculés sur base du taux d'intérêt effectif</i>	<i>785.520.089</i>	<i>699.325.041</i>
Intérêts payés et charges assimilées	2020	2021
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-85.151.778	-36.512.292
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-2.712.876	-2.787.186
Passifs évalués au coût amorti - Dépôts	-34.702.225	-11.851.229
Passifs évalués au coût amorti - Dettes représentées par un titre	-51.911.118	-8.772.664
Passifs évalués au coût amorti - Emprunts subordonnés	-29.007	-6.768
Dérivés - Comptabilité de couverture, risque de taux d'intérêt	-233.582.318	-255.754.545
Autres passifs	-74.317	-59.768
Intérêts payés sur instruments de l'actif	-27.918.132	-39.467.237
Total	-436.081.772	-355.211.688
<i>dont intérêts calculés sur base du taux d'intérêt effectif</i>	<i>-396.248.525</i>	<i>-323.401.596</i>
Résultat d'intérêts	390.690.243	399.952.646
Total des intérêts perçus et produits assimilés qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	552.668.666	565.358.049
Total des intérêts payés et charges assimilées qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	-114.634.799	-60.157.665

¹ D'éventuelles différences mineures entre les chiffres présentés dans les notes aux comptes annuels et ceux des différents états représentent uniquement des différences d'arrondis

5.2 Revenu de valeurs mobilières

Rubriques	2020	2021
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	15.084.858	22.229.900
Mises en équivalence	16.898.587	22.891.820
Filiales	2.565.000	3.746.250
Revenus de valeurs mobilières	34.548.445	48.867.970

5.3 Commissions

Rubriques	2020	2021
Activités de crédit	60.705.031	65.025.345
Fonction de gestion	57.846.957	66.718.739
Comptes à vue et activités annexes	37.328.471	37.555.900
Activités liées aux fonds d'investissement	22.407.100	24.556.690
Autres (*)	9.672.959	11.976.165
Total commissions perçues	187.960.518	205.832.839
Activités de crédit	-5.141.869	-5.058.385
Fonction de gestion	-21.875.751	-20.976.314
Comptes à vue et activités annexes	-9.630.698	-8.438.198
Activités liées aux fonds d'investissement	-10.314.014	-9.732.403
Autres (*)	-4.402.268	-4.356.036
Total commissions payées	-51.364.600	-48.561.336
Total commissions	136.595.919	157.271.503

(*) principalement constitués de commissions sur instruments financiers dérivés.

5.4 Résultat réalisé sur instruments financiers non renseignés à la juste valeur au compte de résultat

Rubriques	2020	2021
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	-158.951	1.277.739
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	1.740	-
Prêts et avances évalués au coût amorti	83.531	184.807
Passifs financiers évalués au coût amorti	-	-5.051
Total	-73.680	1.457.495

5.5 Résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction

Rubriques	2020	2021
Instruments de capital et instruments financiers dérivés associés	5.367.345	-401.360
Instruments de change et instruments financiers dérivés associés	-3.506.211	-1.571.223
Instruments de taux d'intérêt et instruments financiers dérivés associés	2.061.695	-5.167.864
Total	3.922.828	-7.140.447

5.6 Résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat

Rubriques	2020	2021
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-4.347.384	8.979.320
Total	-4.347.384	8.979.320

5.7 Résultat sur instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat

Rubriques	2020	2021
Valeurs mobilières à revenu fixe	529.634	-1.286.065
Parts d'OPC	-8.761.790	-248.335
Prêts et avances	258.229	205.053
Total	-7.973.926	-1.329.348

5.8 Résultat sur opérations de couverture

Rubriques	2020	2021
Couverture de juste valeur		
Titres de dette à l'actif couverts par des instruments dérivés	1.431.581	-97.364
Emissions au passif couvertes par des instruments dérivés	-69.721	57.858
Prêts couverts par des instruments dérivés	5.705.572	437.034
Total	7.067.431	397.528
Résultat d'évaluation sur les instruments couverts	241.377.419	-454.715.444
Résultat d'évaluation sur les instruments de couverture	-234.309.987	455.112.973
Total	7.067.431	397.528

Les opérations de couverture des risques de marché sont hautement efficaces. Les prêts couverts par des instruments financiers dérivés le sont sous forme d'opérations de micro-couverture ou de macro-couverture, conformément à la norme IAS 39.

L'information sur le taux d'efficacité est reprise sous la note 4.12.

5.9 Autres résultats nets d'exploitation

Rubriques	2020	2021
Autres produits d'exploitation	15.636.237	11.140.963
Autres charges d'exploitation	-1.675.304	-1.952.321
Autres résultats nets d'exploitation	13.960.932	9.188.641

Les postes « Autres produits et charges d'exploitation » comprennent principalement :

- les loyers des immeubles donnés en location et diverses avances des locataires,
- les remboursements de TVA suite aux décomptes d'exercices antérieurs,
- les rentrées sur créances amorties.

Les rentrées sur créances amorties s'élèvent à EUR 408.075 pour l'année 2021 et à EUR 2.787.963 pour l'année 2020.

5.10 Frais de personnel

Rubriques	2020	2021
Rémunérations	194.573.504	197.482.508
Charges sociales	6.773.437	7.494.123
Pensions et dépenses similaires	13.995.303	15.414.430
Dotations aux provisions liées aux avantages du personnel	17.170.495	18.293.444
Autres frais de personnel	4.957.365	5.016.469
Total	237.470.103	243.700.973

5.11 Autres frais généraux administratifs

Rubriques	2020	2021
Frais en relation avec les immeubles et le mobilier	22.376.428	26.353.980
Loyers et maintenance des applications informatiques	24.795.842	30.223.828
Dépenses opérationnelles liées à l'activité bancaire	30.766.460	33.480.575
Autres	7.869.509	7.820.045
Total	85.808.239	97.878.428

[5.12 Corrections de valeur sur immobilisations corporelles](#)

Dotations aux amortissements

Rubriques	2020	2021
Dotations aux amortissements - constructions	11.672.356	11.833.242
Dotations aux amortissements - matériel et mobilier	9.922.102	10.421.669
Dotations aux amortissements - droits d'utilisation d'actifs en relation avec des contrats de location	3.213.795	2.987.153
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	24.808.253	25.242.064

Dépréciations

En 2021 et en 2020, Spuerkeess n'a pas comptabilisé de corrections de valeur pour dépréciations sur immobilisations corporelles selon la norme IAS 36.

[5.13 Corrections de valeur sur immeubles de placement](#)

Dotations aux amortissements

Rubriques	2020	2021
Dotations aux amortissements	897.738	798.615
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles de placement	897.738	798.615

Dépréciations

En 2021 et 2020, Spuerkeess n'a pas comptabilisé de corrections de valeur pour dépréciations sur immeubles de placement selon la norme IAS 36.

[5.14 Corrections de valeur sur immobilisations incorporelles](#)

Dotations aux amortissements

Rubriques	2020	2021
Dotations aux amortissements	17.059.000	20.681.257
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	17.059.000	20.681.257

Dépréciations

En 2021 et 2020, Spuerkeess n'a pas comptabilisé de corrections de valeur pour dépréciations sur immobilisations incorporelles selon la norme IAS 36.

5.15 Corrections de valeur nettes sur risques de crédit

	2020			2021		
	Dotations	Reprises	Total	Dotations	Reprises	Total
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	-14.492.265	2.728.316	-11.763.949	-1.848.585	13.782.738	11.934.152
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	-2.285	-	-2.285	-	744	744
Prêts et avances	-66.311.087	50.619.915	-15.691.172	-40.152.983	52.503.885	12.350.902
Total	-80.805.636	53.348.231	-27.457.405	-42.001.568	66.287.367	24.285.799

Intérêts sur actifs financiers dépréciés en « stage 3 »	2020	2021
Intérêts sur valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti dépréciées	-	-
Intérêts sur prêts et avances dépréciés	3.353.591	3.058.657
Total	3.353.591	3.058.657

5.16 Provisions

Rubriques	2020	2021
Dotation/Reprise provision forfaitaire	-20.000.000	-
Dotation/Reprise postes spéciaux avec une quote-part de réserves	414.853	277.809
Dotation/Reprise autres provisions	-19.768.833	6.992.859
Total	-39.353.980	7.270.668

5.17 Charge d'impôt

Rubriques	2020	2021
Impôt sur le résultat provenant des activités ordinaires	24.563.935	50.889.144
Impôts différés	2.642.994	2.642.994
Impôts	27.206.929	53.532.137

Le taux nominal d'imposition applicable au Luxembourg était de 24,94% au 31 décembre 2021 et 2020. Le taux d'imposition effectif de Spuerkeess était de respectivement 17,5% en 2021 et de 15,1% une année plus tôt, vu la divergence entre la base fiscale luxembourgeoise et la base comptable des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

La différence entre ces deux taux peut s'analyser comme suit :

	2020	2021
Résultat avant impôts	162.626.667	290.322.675
Taux de taxation	24,94%	24,94%
Impôt théorique au taux normal	40.559.091	72.406.475
Impact fiscal des dépenses non déductibles	116.852	117.093
Impact fiscal des revenus non imposables	-8.650.719	-12.224.195
Bonifications d'impôts et abattements	-7.866.760	-12.171.042
Autres	405.470	2.760.812
Impôt sur le résultat de l'exercice	24.563.935	50.889.143

L'impact fiscal des revenus non imposables provient en grande partie de l'encaissement de dividendes en provenance de participations stratégiques que Spuerkeess détient dans des sociétés résidentes, pleinement imposables, qui lui permettent d'appliquer le principe des sociétés mère et filiales suivant l'article 166 LIR (Loi de l'impôt sur le revenu) afin d'éviter une double imposition économique de ces revenus. Abstraction faite de ces revenus non imposables dans le chef de Spuerkeess, le taux d'imposition effectif de Spuerkeess se situerait à 21,1% en 2021, contre 19,2% en 2020.

Pour les exercices 2020 et 2021, Spuerkeess a profité d'abattements significatifs pour investissement mobilier.

5.18 Rendement des actifs

Spuerkeess affiche, conformément à l'article 38-4 de la Loi sur le Secteur Financier, un rendement des actifs de 0,44% pour l'exercice 2021 et 0,27% pour l'exercice 2020.



Marc **Schonckert**

Administration & Support
Operation Support

6. GESTION DES RISQUES¹

6.1 Règles générales de gestion des risques

Traditionnellement, Spuerkeess poursuit une politique de gestion des risques prudente et conservatrice.

Ainsi, Spuerkeess a opté pour un profil de risque « défensif », défini dans le « Risk Appetite Framework » (« RAF »). Le « RAF » inclut les indicateurs des grandes catégories de risques de Spuerkeess et permet au Comité de direction et au Conseil d'administration d'avoir un suivi régulier et détaillé sur la situation globale de Spuerkeess. L'appétit au risque est défini comme le niveau de risque que Spuerkeess est prête et est capable de supporter dans la poursuite de ses objectifs stratégiques. Les niveaux des risques auxquels Spuerkeess est exposée sont mesurés au travers d'un ensemble d'indicateurs stratégiques, de métriques opérationnelles et d'indicateurs macroéconomiques. L'appétit au risque est exprimé à travers les niveaux de surveillance fixés par Spuerkeess pour ces indicateurs.

L'appétit au risque est transposé dans un ensemble de limites, destinées à gérer et à contrôler les différents risques de Spuerkeess. Ces limites sont reprises dans le « Limit Handbook » de Spuerkeess.

6.1.1 Rôle du Conseil d'administration

En application de la loi organique de 1989 et des obligations légales ou résultant des réglementations en vigueur au niveau national ou européen, le Conseil d'administration définit la politique générale de la Banque, et les principales politiques de gestion des risques, y compris le « Risk Appetite Framework » de la Banque, proposées par le Comité de direction. Le Conseil considère à cet égard la liquidité et la solvabilité de la Banque ainsi que la soutenabilité à moyen et long terme des modèles d'affaires de la Banque.

Dans ce contexte, le Conseil définit la stratégie globale de la Banque, sur base de propositions du Comité de direction, et il en supervise la mise en œuvre des objectifs y afférents, ainsi que la

structure administrative, fonctionnelle et de gestion des risques qui découle de la mise en œuvre de la stratégie. Les processus ICAPP et ILAAP sont intégrés dans ces missions de surveillance afin d'apprécier la stratégie et l'évolution de la marche des affaires quant aux impacts sur la liquidité et la solvabilité de la Banque.

Pour les différents risques identifiés selon une cartographie des risques de la Banque, les matérialités et les probabilités d'occurrence sont appréciées et un cadre de surveillance est défini pour la maîtrise des risques identifiés.

6.1.2 Rôle du Comité d'audit et de compliance

Le Comité d'audit et de compliance conseille le Conseil d'administration dans sa fonction de surveillance et prépare ainsi les décisions à adopter par le Conseil. Il assiste plus particulièrement le Conseil dans les domaines de l'information financière, de la conformité réglementaire, du contrôle interne, y compris l'audit interne, ainsi que du contrôle exercé par le réviseur d'entreprises agréé.

Le Comité d'audit et de compliance facilite ainsi la mise en œuvre d'un cadre sain de gouvernance interne.

Le Comité d'audit et de compliance est composé de 5 membres du Conseil d'administration y inclus une majorité de membres indépendants du Conseil d'administration au sens de la législation et réglementation applicables.

Le Directeur Général, le Directeur Général adjoint, le « Chief Risk Officer » et le « Chief Internal Auditor » sont invités à toutes les réunions du Comité d'audit et de compliance. Le cabinet d'audit en charge du contrôle légal des comptes de Spuerkeess peut être invité, sur demande du Comité d'audit et de compliance, aux réunions du Comité d'audit et de compliance.

6.1.3 Rôle du Comité des risques

Le Comité des risques conseille le Conseil d'administration dans sa fonction de surveillance et prépare ainsi les décisions à adopter par le Conseil d'administration. Il apporte son soutien dans les domaines spécifiques touchant aux multiples aspects

¹ D'éventuelles différences mineures entre les chiffres présentés dans les notes aux comptes annuels et ceux des différents états représentent uniquement des différences d'arrondis.

de risques encourus par Spuerkeess, inhérents à l'exécution de son modèle d'entreprise, inhérents aux objectifs stratégiques de Spuerkeess, inhérents aux changements légaux, réglementaires, technologiques et de l'environnement social, commercial et concurrentiel dans lequel Spuerkeess agit.

Il se compose de 4 membres du Conseil d'administration y inclus une majorité de membres indépendants du Conseil d'administration au sens de la législation et réglementation applicables.

Le Directeur Général, le Directeur Général adjoint, le « Chief Risk Officer » et le « Chief Internal Auditor » sont invités à toutes les réunions du Comité des risques.

6.1.4 Rôle du Comité de nomination et de rémunération

Le Comité de nomination et de rémunération conseille le Conseil d'administration dans sa fonction de surveillance et prépare ainsi les décisions à adopter par le Conseil. Il apporte son soutien dans les domaines spécifiques touchant notamment à certains aspects de la rémunération et de la nomination des membres des organes de direction de Spuerkeess, Conseil d'administration et Comité de direction et des responsables des fonctions de contrôle interne.

Le Comité de nomination et de rémunération est composé de 4 membres du Conseil d'administration, y inclus une majorité de membres qualifiés « d'indépendants » au sens de la législation et réglementation applicables.

6.1.5 Rôle du Comité de direction

En application de la loi organique de 1989 et dans le respect de la politique générale de Spuerkeess et de la stratégie économique globale de Spuerkeess définies par le Conseil d'administration sur proposition du Comité, tous les actes, tant d'administration que de disposition, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de Spuerkeess sont de la compétence du Comité de direction.

Le Comité de direction est responsable de la gestion efficace, saine et prudente des activités et des risques qui leur sont inhérents. Cette gestion s'exerce dans le respect des stratégies et principes directeurs fixés par le Conseil d'administration et la législation et réglementation européenne et nationale appli-

cables. Le Comité de direction formule ainsi des propositions concrètes à l'attention du Conseil d'administration pour permettre à ce dernier de définir la stratégie globale en matière de risque, y compris l'appétit pour le risque de Spuerkeess et son cadre de gestion des risques.

6.1.6 Responsabilité de la fonction « Risk Management »

D'un point de vue organisationnel, la fonction de contrôle des risques est déléguée au service « Risk Management ». Cette fonction dépend du Comité de direction et est indépendante de toute activité commerciale et opérationnelle au sein de Spuerkeess. Ainsi le service « Risk Management » fait partie de la deuxième ligne de défense. Le « Chief Risk Officer » peut s'adresser directement et de sa propre initiative au Président du Comité d'audit et de compliance, au Président du Comité des risques et au Président du Conseil d'administration.

Spuerkeess dispose d'un ensemble de comités de suivi des risques regroupant les responsables de différents services au niveau opérationnel de Spuerkeess.

La fonction Risk Management exerce sa mission en réalisant notamment les tâches suivantes :

- Définition et mise à jour des politiques en matière de gestion des risques et du Risk Appetite Framework ;
- Identification et évaluation des risques auxquels Spuerkeess est confrontée ;
- Macro-surveillance de l'évolution de la qualité du risque de crédit de l'ensemble des portefeuilles de Spuerkeess ;
- Réalisation de stress-tests ;
- Challenge de la première ligne de défense en réalisant entre autres des contrôles de deuxième niveau ;
- Validation indépendante des modèles internes ;
- Suivi et analyse des incidents opérationnels ;
- Développement, suivi et mise à jour du Cyber Protection Plan ;
- Pilotage de la sécurité informatique de Spuerkeess ;
- Rédaction d'avis pour les nouveaux produits et d'autres changements stratégiques afin de supporter les organes de direction dans la prise de décision ;
- Implémentation et utilisation des processus ICAAP et ILAAP ;
- Coordination des travaux liés au plan de redressement et au plan de résolution.

6.1.7 Responsabilité de la fonction « Compliance »

Le risque de « Compliance », appelé aussi risque de non-conformité, désigne de manière générale le risque de préjudices découlant du fait que les activités ne sont pas exercées conformément aux normes et réglementations en vigueur.

La fonction « Compliance » fait partie de la deuxième ligne de défense, de concert avec le Risk Management. Elle est rattachée au Comité de direction. Le « Chief Compliance Officer » peut s'adresser directement et de sa propre initiative au Président du Comité d'audit et de compliance, au Président du Comité des risques et au Président du Conseil d'administration. La fonction « Compliance » est indépendante de toute activités commerciale et opérationnelle au sein de la Banque.

Les domaines et responsabilités de la fonction « Compliance » sont principalement :

- la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- la prévention en matière d'abus de marché et l'intégrité des marchés d'instruments financiers ;
- la protection des intérêts des clients et des investisseurs ;
- l'application de la réglementation relative à la protection des données personnelles ;
- la prévention et la gestion des conflits d'intérêts ;
- l'identification et le suivi des normes auxquelles Spuerkeess est soumise dans le cadre de ses activités.

Outre le service Compliance, la fonction « Compliance » est également constituée du Comité compliance et du Comité d'acceptation. Le Comité compliance est responsable des questions de compliance transverses, qui touchent plusieurs services / activités. Le Comité d'acceptation est quant à lui responsable des nouvelles entrées en relation d'affaires ainsi que de la clôture de certaines, pour différents motifs.

6.1.8 Responsabilité de la fonction « Audit Interne »

La fonction « Audit Interne » est chargée de l'évaluation périodique du bon fonctionnement et du caractère adéquat du dispositif de contrôle interne de Spuerkeess.

La fonction « Audit interne » constitue la troisième ligne de défense et le « Chief Internal Auditor » est responsable vis-à-vis du Comité de direction et, en dernier ressort, vis-à-vis du Conseil d'administration de l'exécution de son mandat. Le « Chief Internal Auditor » peut s'adresser directement et de sa propre initiative au Président du Comité d'audit et de compliance, au Président du Comité des risques et au Président du Conseil d'administration.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- préserver le patrimoine de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg ;
- promouvoir l'efficacité et l'efficience des ressources mises en œuvre afin d'assurer la qualité des services ;
- assurer la protection, l'intégrité, la fiabilité et la diffusion rapide des informations opérationnelles et financières ;
- assurer l'application correcte des procédures internes, des instructions, des lois et réglementations luxembourgeoises, ainsi que des exigences prudentielles du régulateur ;
- assurer le respect des objectifs fixés par les organes décisionnels de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg ;
- veiller à l'adéquation de la séparation des tâches et de l'exécution des opérations ;
- veiller au respect des procédures régissant l'adéquation des fonds propres et des réserves internes de liquidité ;
- garantir l'adéquation de la gestion des risques ;
- veiller au fonctionnement et à l'efficacité des fonctions de compliance et de contrôle des risques.

Les missions d'audit sont réalisées sur base d'un plan d'audit pluriannuel établi par les responsables du service Audit Interne et approuvé par le Comité d'audit et de compliance.

Le « Chief Internal Auditor » (C.I.A.) garantit l'application des normes internationales de l'Institute of Internal Auditors et le respect des exigences réglementaires par le service Audit Interne.

6.1.9 Responsabilité du département « Analyse et Gestion des crédits »

D'un point de vue organisationnel, la gestion des risques de crédit est assurée par le département « DAG » (Département

Analyse et Gestion des crédits), qui forme une unité indépendante de toute activité commerciale, et qui est responsable :

- de la mise en place d'un cadre cohérent pour l'analyse des risques de crédit, l'analyse proprement dite et le suivi permanent de ce risque,
- de l'approbation ou du rejet des demandes provenant des entités commerciales et la soumission des dossiers au Comité de direction pour les opérations dont l'encours dépasse le seuil défini pour être traitées par un Comité de crédit hiérarchiquement subordonné au Comité de direction.

Ainsi, le service « Analyse des crédits » assure le suivi du risque de crédit ainsi que du risque de contrepartie. Ceci inclut les analyses des demandes de crédit provenant de l'ensemble des entités commerciales ainsi que les analyses en vue de la mise en place de limites ex-ante. La responsabilité des modèles de notations internes est dévolue au nouveau service « Credit Process Management » (CPM). Le chef du service « Analyse des crédits » assume la responsabilité du département « DAG ».

6.1.10 Les systèmes de mesure et de contrôle des limites

6.1.10.1 Risque de crédit

Un suivi permanent de la qualité de l'ensemble des débiteurs est mis en place au niveau du département « Analyse et Gestion des crédits ».

La qualité de crédit des engagements de type « retail » est suivie sur base de notations internes qui incluent une analyse comportementale. Les dossiers de type « wholesale » disposent également de notations internes qui découlent de modèles de type « expert ». Très souvent, ces engagements disposent par ailleurs de notations externes. L'analyse de l'écart entre les notations internes et externes fait partie du suivi.

Le service « Credit Process Management » (CPM) au sein du département DAG traite les sujets opérationnels transverses relatifs aux prêts / crédits à la clientèle privée et professionnelle. L'activité englobe également les aspects réglementaires, l'optimisation du processus de crédit ainsi que le développement et la maintenance des modèles de ratings internes et de scoring d'octroi.

La Direction est informée de manière continue et selon les besoins, par le département « Analyse et Gestion des Crédits » sur l'évolution de la qualité des débiteurs. L'évolution de la qualité des débiteurs pour l'ensemble des portefeuilles fait l'objet d'une analyse trimestrielle détaillée par la fonction « Risk Management » à l'attention de la Direction.

Les positions détenues au niveau de la salle des marchés font l'objet d'un suivi quotidien ex-post du respect des limites de crédit accordées par la Direction. Les limites sont affichées en temps réel aux « traders ».

Au-delà des limites par contreparties, Spuerkeess a mis en place un système de limites sectorielles et géographiques afin de superviser le risque de concentration.

6.1.10.2 Risque de marché

Le risque de marché désigne de manière générale le risque de perte de valeur économique d'instruments détenus par Spuerkeess provoqué par l'évolution défavorable des paramètres de marché comme les taux d'intérêt, les taux de change, les cours de bourse, etc.

Les risques de marché les plus importants sont ceux qui découlent du modèle d'affaire de Spuerkeess et reprennent le risque de taux et le risque de prix des participations stratégiques. La partie 6.4 reprend les informations concernant la gestion et le suivi du risque de marché au sein de Spuerkeess.

6.1.10.3 Risque de contrepartie découlant des opérations sur instruments financiers dérivés

Spuerkeess a négocié des contrats-cadres « International Swaps and Derivatives Association Inc. » (ISDA) comprenant des annexes « Credit Support Annex » (CSA) en vue de limiter le risque de contrepartie découlant des opérations sur instruments financiers dérivés lorsque celles-ci présentent une évaluation « mark-to-market » positive. Fin 2021, 74,1% de l'encours des opérations sur instruments financiers dérivés s'inscrivait dans le cadre de tels accords.

A côté des contrats-cadres ISDA-CSA, Spuerkeess a de plus en plus recours à des contreparties centrales (« CCP ») afin de limiter le risque de contrepartie. Fin 2021, 24,8% de l'encours des opérations d'instruments financiers dérivés était liquidé via ces contreparties centrales.

6.1.10.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité résulte du problème de prise en compte des flux financiers entrants et sortants à une date précise. Le risque pour un établissement financier est celui de ne plus pouvoir, à un moment donné, assurer ses obligations de paiement pour cause de manque d'actifs liquides par rapport aux passifs devenus exigibles. De par sa structure financière, Spuerkeess se trouve normalement dans une situation d'excédents de liquidités.

Spuerkeess opère un suivi permanent du risque de liquidité en fonction des échéances. Ce suivi inclut à la fois un rapprochement très détaillé des flux entrants et sortants sur une échéance de six mois au niveau de la trésorerie ainsi qu'une vue à moyen et long terme des besoins structurels de financement. Les besoins de financement à court terme dans les principales devises font l'objet de limites spécifiques.

En 2021, Spuerkeess a réalisé à un rythme mensuel au moins les stress-tests prévus par la circulaire CSSF 09/403 pour démontrer que Spuerkeess serait capable, par le biais des actifs liquides qu'elle détient, de faire face à une situation inattendue de retraits massifs de fonds sur une période prolongée.

En effet, Spuerkeess dispose en temps normal de passifs stables et diversifiés, notamment sous forme d'une base de dépôts clientèle très solide et de programmes de refinancement « Euro Commercial Paper » (ECP), « US Commercial Paper » (USCP) et « Euro Medium Term Notes » (EMTN) qui lui assurent une situation confortable en matière de liquidité. De plus, le portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe de qualité élevée permettrait à Spuerkeess le cas échéant d'accéder au marché de la mise en pension de titres, voire de participer en cas de besoin aux opérations de marché monétaire de la BCE.

Dans le cas d'un besoin urgent et important de liquidités, Spuerkeess dispose d'une ligne de crédit « intraday » et « overnight »

auprès de la Banque centrale du Luxembourg (BCL) contre nantissement de titres publics ou autres titres à revenu fixe. A cet effet, Spuerkeess vise à disposer en permanence d'une réserve de liquidité BCL immédiatement disponible de minimum EUR 3 milliards. Cette réserve peut se composer de titres donnés en gage et de cash disponible auprès de la BCL. La partie titres donnés en gage doit correspondre à au moins EUR 2 milliards à tout moment. En date du 31 décembre 2021, le montant de la réserve de liquidité immédiatement disponible auprès de la BCL s'élève à EUR 10,3 milliards, dont EUR 8,3 milliards de cash. Fin 2021, l'encours du portefeuille d'actifs éligibles au refinancement auprès de la BCL (hors cash BCL) ou mobilisables sur le marché interbancaire dépassait EUR 9 milliards.

La circulaire CSSF 07/301, telle que modifiée mentionne explicitement au § II.1. « Identification des risques » le risque de titrisation dont un établissement de crédit est soit sponsor, soit initiateur. La titrisation compte parmi les techniques utilisables dans la gestion de la liquidité puisqu'elle permet à une banque de sortir des éléments de l'actif du bilan afin de se procurer des fonds. Spuerkeess n'a participé ni comme initiateur, ni comme sponsor à une telle opération au courant de l'exercice 2021.

Spuerkeess est membre indirect du système de règlement des transactions de change « Continuous Linked Settlement » (CLS). La majeure partie des opérations de change est aujourd'hui réalisée via CLS. Ne sont pas opérés via CLS les flux en date de transaction des opérations de type overnight. Pour ces opérations, le dénouement des flux initiaux, c'est-à-dire, ceux qui ont lieu à la date de transaction, se fait de manière classique via les banques correspondantes. Les flux en date de maturité pour ces mêmes transactions sont en principe dénoués via CLS.

La participation au système CLS élimine largement le risque de contrepartie (« settlement risk ») lié aux opérations de change par le principe du « Payment-versus-Payment ». De même, le système CLS réduit le risque de liquidité de Spuerkeess par l'application d'un « netting » entre transactions ce qui entraîne une diminution considérable des volumes transférés pour les transactions en question.

6.2 Risque opérationnel

Spuerkeess définit le risque opérationnel comme « le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique », conformément à l'article 4 / point 52 de la réglementation UE n°575/2013 (« Capital Requirements Regulation », CRR).

6.2.1 Gouvernance de gestion du risque opérationnel

Afin de garantir une gestion efficace du risque opérationnel à tous les niveaux, Spuerkeess a mis en œuvre une gouvernance qui repose sur le concept des trois lignes de défense.

Les rôles et responsabilités des fonctions de contrôle ainsi que de la première ligne de défense sont clairement mises en évidence dans la Politique de gestion du risque opérationnel.

La gestion du risque opérationnel est encadrée par différents comités dont le Comité de Pilotage des Risques au niveau du Comité de direction et le Comité des risques au niveau du Conseil d'administration. Les lignes directrices ainsi que la supervision ultime et la définition de l'appétence au risque opérationnel émanent directement du Conseil d'administration et la mise en œuvre est assurée par le Comité de direction.

6.2.2 Culture de maîtrise du risque opérationnel

La gestion adéquate du risque opérationnel nécessite la promotion d'une solide culture de risques. L'établissement d'une telle culture émane de la direction générale (« Tone from the Top ») de Spuerkeess.

Ainsi Spuerkeess :

- veille à ce que les employés respectent les valeurs et les règles en matière d'éthique professionnelle. Spuerkeess définit ces standards dans le Code de conduite du personnel ;
- s'assure que les employés disposent des informations et connaissances nécessaires à l'issue des formations organisées à intervalles réguliers ;
- s'assure que les employés de Spuerkeess n'ont pas d'incitation favorisant un comportement qui ne soit pas en ligne avec la culture des risques de Spuerkeess.

Par ailleurs Spuerkeess applique différents principes clefs :

- Le principe de la séparation des tâches dans le sens de l'article 71 de la circulaire CSSF 12/552 ; les tâches et responsabilités sont attribuées de façon à éviter qu'elles ne soient incompatibles dans le chef d'une même personne afin d'écartier des conflits d'intérêts potentiels.
- Le principe de validation 4 yeux ; les actions nécessitant une décision, validation ou approbation sont prises selon le principe de « validation 4 yeux » dans l'optique d'éviter des erreurs et irrégularités.

6.2.3 Démarche de gestion du risque opérationnel

La démarche de gestion du risque opérationnel inclut une appréciation des niveaux de risque afin de déterminer si ces derniers sont acceptables ou tolérables et en vue d'assister le processus de décision et de traitement des risques opérationnels.

La surveillance du risque opérationnel s'articule autour des moyens et outils de suivi des risques ainsi que du dispositif de reporting.

L'identification, l'analyse, l'évaluation et le suivi des risques opérationnels au sein de Spuerkeess constituent un ensemble intégré d'activités, de méthodes qui aident Spuerkeess à mesurer et à gérer le risque opérationnel. Les activités sont mises en œuvre de manière structurée, diligente, dynamique et itérative. Le choix de leur mise en œuvre découle d'une approche cohérente et se base sur l'exposition aux différents risques encourus (« risk-based »). Les différentes méthodes et pratiques de gestion du risque opérationnel peuvent mettre en œuvre une dynamique double : ex-ante (p.ex. à travers des « Key Risk Indicators »), ou ex-post (p.ex. à travers la collecte de données d'incidents).

Les différentes informations sont utilisées lors de la détermination de l'allocation de capital économique effectuée dans le cadre du processus « Internal Capital Adequacy Assessment Process » (ICAAP). Concernant le calcul des exigences en fonds propres réglementaires, Spuerkeess adopte l'approche standard.

L'amélioration des processus et des contrôles vise des actions effectuées pour renforcer l'environnement de contrôle et donc

d'implémenter des mesures en vue de diminuer les risques opérationnels inhérents aux processus. Une mesure de traitement peut être initiée par la première ligne de défense dans le cadre de sa responsabilité de gestion quotidienne des risques inhérents. Une mesure de traitement peut également être initiée suite à une décision de la Direction qui décide sur le traitement du risque (accepter ; réduire ; éviter ; transférer).

Spuerkeess veille à disposer des plans de continuité solides, notamment le « Business Continuity Plan » (BCP) qui a pour objectif d'assurer la continuité des activités critiques en cas d'incident opérationnel (immobilier, informatique...) majeur et le « Disaster Recovery Plan » (DRP) qui a pour objectif d'assurer le fonctionnement continu des systèmes d'information critiques, supportant les processus critiques du BCP, ou leur rétablissement endéans les délais requis pour le cas d'un incident informatique majeur.

6.3 Exposition au risque de crédit et de contrepartie

6.3.1 Objectifs et gestion du risque de crédit et de contrepartie

Chaque engagement de Spuerkeess donnant lieu à un risque de crédit fait l'objet d'une analyse préalable par le département « Analyse et Gestion des crédits ».

Dans le domaine des crédits accordés à l'économie nationale, dont les encours sont renseignés sous la rubrique bilantaire « Prêts et avances au coût amorti – Clientèle », la structure des décisions est hiérarchisée en différents comités de crédit en fonction de l'encours global du client. A partir d'un seuil défini, les dossiers doivent être décidés par le Comité de direction de Spuerkeess. La structure du portefeuille se compose de prêts hypothécaires au logement pour plus de la moitié de l'encours. En ce qui concerne le portefeuille des prêts hypothécaires au logement, le risque de crédit est couvert par le processus d'évaluation de la capacité de remboursement des clients et par l'existence de garanties réelles. Pour le secteur des prêts et avances aux entreprises, Spuerkeess s'est fixé des procédures rigoureuses pour l'analyse des dossiers et la prise de garanties. La méthodologie mise en place dans le cadre de la réglementation de Bâle permet à Spuerkeess d'effectuer un suivi continu de l'évolution du risque de crédit des portefeuilles.

Au cours de l'exercice 2021 et au-delà des changements implémentés dans le contexte de la crise sanitaire liée à la pandémie Covid-19, Spuerkeess n'a pas changé d'approche dans sa politique de gestion des risques de crédit.

Dans le domaine des marchés interbancaires et des crédits internationaux, dont les encours sont répartis sur les rubriques bilantaires « Prêts et avances au coût amorti – Etablissements de crédit », « Prêts et avances au coût amorti – Clientèle », « Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti » et « Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat », la grande majorité des contreparties est constituée d'établissements bancaires et financiers. L'attribution d'une notation interne à une contrepartie bancaire se fait à partir d'une combinaison d'analyses quantitatives et qualitatives. L'élément quantitatif se base sur des ratios décrivant au mieux la profitabilité, le niveau des fonds propres, la liquidité et la qualité des actifs de la contrepartie, tandis que l'élément qualitatif émane de l'analyste lui-même qui tient compte d'éléments non financiers tels que la part de marché, la qualité des dirigeants et la notation externe. En 2021, Spuerkeess a poursuivi sa politique prudente d'investissement. Celle-ci s'est traduite notamment :

- par une forte proportion d'investissements en titres de type « covered bonds », qui présentent une sécurité d'investissement accrue par rapport à des obligations de type « senior unsecured » ;
- par une concentration des investissements en éléments de dette bénéficiant de garanties, notamment de la part de l'Union européenne ou de certains de ses pays membres.

En ce qui concerne les crédits internationaux à des entités non financières, dont les encours sont répartis sur les rubriques bilantaires « Prêts et avances au coût amorti – Clientèle », « Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti » et « Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat », la priorité est accordée aux engagements notés au minimum « Investment Grade » sur des pays de l'OCDE. Ces contreparties, à l'instar de toutes les autres contreparties de Spuerkeess, reçoivent une notation interne, basée sur des règles similaires à celles appliquées aux établissements bancaires et financiers.

Les encours de crédit font l'objet d'un suivi du risque de contrepartie et d'un contrôle régulier sur base d'analyses financières actualisées et de propositions d'ajustement des limites par contrepartie. Spuerkeess applique également un système de limite-pays pour tous les pays dans lesquels Spuerkeess a des engagements. Ces limites sont sujettes à une révision au moins annuelle.

Les investissements en instruments financiers dérivés sont largement réglementés via le recours aux contrats-types ISDA, qui comprennent des clauses de compensation en cas de faillite d'une des parties. Spuerkeess s'est assurée un moyen de réduction supplémentaire du risque en négociant l'annexe CSA des contrats ISDA avec les contreparties les plus importantes dans le domaine des opérations du hors-bilan.

Cette annexe prévoit, sur la base d'une réévaluation périodique des positions bilatérales, le dépôt de garanties sous forme de liquidités ou de titres de première qualité dès que la valeur nette des contrats implique un risque de contrepartie pour Spuerkeess.

6.3.2 Risque de crédit et de concentration

Afin d'éviter tout risque de concentration, c'est-à-dire le risque découlant d'expositions trop importantes vis-à-vis d'un débiteur, d'un groupe de débiteurs, d'un secteur économique ou d'un pays, Spuerkeess s'est dotée de procédures visant à assurer une gestion efficace des limites accordées. Ce risque de concentration peut être mesuré soit d'un point de vue des engagements, soit d'un point de vue des ressources de Spuerkeess. Dans ce dernier cas, le risque de concentration présente une corrélation avec le risque de liquidité.

Spuerkeess effectue au moins annuellement une revue des différents types de limites influant sur les composantes du risque de concentration.

Spuerkeess a investi dans des outils de gestion des risques adaptés aux différents profils de risque et aux différents types de financement.

Au-delà des limites par contreparties, Spuerkeess a mis en place un système de limites par pays et par secteurs afin de contenir le risque de concentration.

De manière générale, les engagements sont concentrés sur des notations élevées (AAA, AA et A), de façon à limiter l'exposition au risque et à la volatilité. Les segments plus risqués du marché sont systématiquement écartés.

Exposition maximale au risque de crédit	31/12/2020	31/12/2021
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	7.128.135.655	9.773.732.255
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	1.833.195.892	1.346.631.752
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	24.098.937.563	25.246.709.227
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	138.717.034	235.242.633
Instruments financiers dérivés de couverture	72.838.495	90.195.040
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	782.778.302	553.489.883
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	14.020.981.250	13.811.876.893
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	18.042.494	17.534.900
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	373.811.797	156.504.244
Exposition des engagements de bilan	48.467.438.481	51.231.916.827
Garanties d'achèvement	497.787.227	490.596.629
Lettres de crédit	81.374.447	92.675.362
Contre-garanties	557.177.856	437.305.139
Autres	16.759.254	29.262.164
Crédits confirmés non utilisés	6.473.177.679	6.544.953.090
Crédits documentaires	10.100.000	15.100.000
Exposition des engagements de hors bilan	7.636.376.463	7.609.892.384
Total exposition	56.103.814.944	58.841.809.211

Les valeurs mobilières à revenu variable, dont les « Parts dans les entreprises associées et dans les filiales », n'ont pas été reprises dans le tableau ci-dessus.

Spuerkeess a recours aux techniques classiques suivantes en matière de réduction du risque de crédit et de contrepartie :

- les garanties réelles (« collaterals ») :

Décomposition par nature des collatéraux	2020	2021
Hypothèques	17.983.571.491	19.703.718.877
Opérations de prise en pension	939.438.787	358.393.324
Nantissement par des dépôts en espèces respectivement par des dépôts de titres	52.154.377	72.653.758

- les garanties personnelles : elles s'élèvent à EUR 565.668.522 fin 2021 contre EUR 436.626.410 un an plus tôt,

- les contrats « ISDA – CSA »,

- les contrats « Global Master Repurchase Agreement » (GMRA).



Emilie **Avola**

Business Innovation Office
Internal Innovation

Actifs financiers faisant l'objet d'une convention cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire :

31/12/2021	Actifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré au bilan		Actifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
	Actifs financiers avant compensation bilantaire	Compensation bilantaire avec passifs financiers	Actifs financiers enregistrés au bilan	Passifs financiers	Collatéraux reçus	
Prise / Mise en pension	319.094.536	-	319.094.536	16.968.278	301.102.185	1.024.074
Instruments financiers dérivés	170.594.979	-	170.594.979	58.292.732	107.819.199	4.483.048
Total actif	489.689.515	-	489.689.515	75.261.010	408.921.383	5.507.121

31/12/2020	Actifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré au bilan		Actifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
	Actifs financiers avant compensation bilantaire	Compensation bilantaire avec passifs financiers	Actifs financiers enregistrés au bilan	Passifs financiers	Collatéraux reçus	
Prise / Mise en pension	839.841.692	40.399.470	799.442.223	1.731.443	796.258.264	1.452.516
Instruments financiers dérivés	29.000.763	-	29.000.763	12.613.514	15.901.409	485.840
Total actif	868.842.455	40.399.470	828.442.986	14.344.957	812.159.673	1.938.356

Passifs financiers faisant l'objet d'une convention cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire :

31/12/2021	Passifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré au bilan		Passifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
	Passifs financiers avant compensation bilantaire	Compensation bilantaire avec actifs financiers	Passifs financiers enregistrés au bilan	Actifs financiers	Collatéraux donnés	
Mise / prise en pension	297.246.463	39.300.859	257.945.604	-	256.484.372	1.461.232
Instruments financiers dérivés	890.276.316	-	890.276.316	138.286.619	741.276.975	10.712.723
Total passif	1.187.522.780	39.300.859	1.148.221.920	138.286.619	997.761.347	12.173.955

31/12/2020	Passifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré au bilan		Passifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
	Passifs financiers avant compensation bilantaire	Compensation bilantaire avec actifs financiers	Passifs financiers enregistrés au bilan	Actifs financiers	Collatéraux donnés	
Mise / prise en pension	135.184.771	99.721.952	35.462.820	-	34.372.611	1.090.209
Instruments financiers dérivés	918.118.371	-	918.118.371	78.044.062	831.760.345	8.313.964
Total passif	1.053.303.142	99.721.952	953.581.191	78.044.062	866.132.956	9.404.173

6.3.3 Analyse du risque de crédit sur actifs financiers

Spurkeess détermine l'exposition au risque de crédit des actifs financiers comme étant la valeur comptable en application des normes IFRS.

Dans la partie « Tableaux quantitatifs des expositions et des concentrations », l'exposition au risque de crédit est renseignée à la valeur comptable avant collatéralisation. La collatéralisation constitue une technique de réduction du risque de l'actif sous-jacent.

Le risque de crédit est présenté en fonction des expositions :

- par zone géographique,
- par catégorie de contrepartie,
- par classe de risque (« notations internes »).



Tableaux renseignant l'exposition par zone géographique :

Zone géographique au 31/12/2021 (en milliers d'euros)	Union européenne et Suisse	Autres pays de l'Europe	Amérique du Nord	Asie et pays australs	Supra - nationaux	Autres	Total
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	9.146.402	501.416	109.136	5.878	70	10.829	9.773.732
Prêts et avances au coût amorti	26.183.963	122.374	13.635	259.951	41	13.377	26.593.341
Instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments dérivés de couverture	256.157	60.122	8.645	506	-	8	325.438
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	403.318	19.944	86.601	-	43.624	2	553.490
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	7.780.200	1.493.891	2.442.025	1.150.611	747.128	198.022	13.811.877
Instruments financiers renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation	2.052.458	-	-	-	-	-	2.052.458
Autres	653.695	-	-	-	-	-	653.695
Total	46.476.194	2.197.747	2.660.043	1.416.946	790.863	222.237	53.764.031

Zone géographique au 31/12/2020 (en milliers d'euros)	Union européenne et Suisse	Autres pays de l'Europe	Amérique du Nord	Asie et pays australs	Supra - nationaux	Autres	Total
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	6.976.717	156	138.463	2.809	-	9.991	7.128.136
Prêts et avances au coût amorti	25.671.786	15.571	14.449	219.996	43	10.289	25.932.133
Instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments dérivés de couverture	192.925	-	16.680	1.880	-	70	211.556
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	562.709	-	134.015	-	36.029	50.025	782.778
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	9.096.561	592.903	2.487.103	992.079	744.797	107.539	14.020.981
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	1.474.099	-	-	-	-	-	1.474.099
Autres	886.070	-	-	-	-	-	886.070
Total	44.860.868	608.630	2.790.710	1.216.763	780.868	177.914	50.435.753

Dans le tableau suivant, afin de répondre aux exigences de la norme IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir », les expositions au risque de crédit au 31 décembre 2021 et 2020 sont présentées en fonction des notations internes.

Le taux de collatéralisation moyen renseigné se définit par le rapport entre le collatéral reçu et l'encours comptable.

Tableaux renseignant l'exposition par catégorie de contrepartie et par classe de risque :

	31/12/2020			31/12/2021		
	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales						
High grade	5.903.586.863	5.902.868.849	-	8.902.828.409	8.902.532.192	-
Standard grade	1.227.766.443	1.225.266.176	-	872.064.879	871.200.063	-
Sub-standard grade	635	631	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Total Rubriques	7.131.353.941	7.128.135.655		9.774.893.289	9.773.732.255	
Prêts et avances au coût amorti						
Banques						
High grade	676.577.220	676.083.138	31,02%	699.658.902	699.455.813	11,44%
Standard grade	1.138.116.906	1.137.004.143	44,66%	614.710.655	614.372.564	45,32%
Sub-standard grade	1.080	1.037	-	3.350	3.304	-
Past due not in default	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	20.107.573	20.107.573	-	32.800.072	32.800.072	-
Corporates						
High grade	2.082.756.214	2.069.478.526	50,21%	2.464.846.817	2.456.157.240	60,49%
Standard grade	1.890.871.021	1.883.842.295	45,09%	1.850.910.749	1.845.083.572	41,20%
Sub-standard grade	1.328.926.599	1.293.225.246	48,96%	1.316.206.384	1.289.344.519	45,90%
Past due not in default	25.648.383	25.002.820	59,40%	37.608.858	37.208.065	88,13%
Default	190.089.368	151.294.408	94,18%	156.983.538	118.762.156	89,46%
Not rated	346.133.685	344.759.287	70,24%	44.705.028	44.589.580	0,00%
Souverains						
High grade	1.611.759.785	1.611.647.972	0,08%	1.217.008.198	1.216.949.950	0,07%
Standard grade	5.925.417	5.903.163	-	5.682.171	5.667.575	-
Sub-standard grade	6.925	6.783	-	100	99	-
Past due not in default	8.554.513	8.553.925	-	1.469.987	1.469.915	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Retail						
High grade	13.710.427.225	13.709.054.930	92,12%	15.088.807.493	15.086.673.181	92,60%
Standard grade	1.714.160.691	1.712.397.162	91,21%	1.783.952.686	1.781.291.381	90,69%
Sub-standard grade	1.160.753.419	1.148.917.526	89,74%	1.270.019.626	1.253.360.402	89,99%
Past due not in default	40.403.698	40.049.110	84,45%	35.552.441	35.200.266	78,97%
Default	91.685.678	80.404.368	80,58%	85.578.213	74.951.327	77,47%
Not rated	14.400.043	14.400.043	100,00%	0	0	0,00%
Total Rubriques	26.057.305.445	25.932.133.455		26.706.505.269	26.593.340.979	

	31/12/2020			31/12/2021		
	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen

**Instruments financiers
détenus à des fins de
transaction et
instruments dérivés de
couverture**

Banques

High grade	64.059.970	64.059.970	10,80%	85.394.739	85.394.739	35,32%
Standard grade	117.602.445	117.602.445	26,35%	209.554.395	209.554.395	36,04%
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-

Corporates

High grade	247.228	247.228	0,00%	20.849	20.849	100,00%
Standard grade	15.639.986	15.639.986	-	8.026.182	8.026.182	6,73%
Sub-standard grade	8.042.352	8.042.352	-	11.842.150	11.842.150	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	5.102.293	5.102.293	15,48%	10.085.109	10.085.109	67,65%

Souverains

High grade	-	-	-	-	-	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-

Retail

High grade	650.771	650.771	-	12.368	12.368	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	108.228	108.228	-	445.344	445.344	-
Default	-	-	-	56.536	56.536	-
Not rated	102.254	102.254	-	-	-	-

Total Rubriques	211.555.529	211.555.529		325.437.673	325.437.673	
------------------------	--------------------	--------------------	--	--------------------	--------------------	--

	31/12/2020			31/12/2021		
	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat						
<i>Banques</i>						
High grade	226.819.044	226.819.044	-	85.373.861	85.373.861	-
Standard grade	250.842.439	250.842.439	-	155.556.607	155.556.607	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
<i>Corporates</i>						
High grade	9.958.486	9.958.486	-	25.293.619	25.293.619	-
Standard grade	134.051.257	134.051.257	-	113.634.140	113.634.140	-
Sub-standard grade	4.404.079	4.404.079	-	18.984.777	18.984.777	-
Default	1.296.426	1.296.426	-	4.457.562	4.457.562	-
Not rated	3.487.254	3.487.254	-	749.335	749.335	-
<i>Souverains</i>						
High grade	151.913.360	151.913.360	-	149.435.149	149.435.149	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
<i>Titrisation</i>						
High grade	-	-	-	-	-	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	2.672	2.672	-
Default	5.955	5.955	-	2.160	2.160	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Total Rubriques	782.778.302	782.778.302		553.489.883	553.489.883	

	31/12/2020			31/12/2021		
	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti						
Banques						
High grade	4.611.511.552	4.606.525.432	-	3.918.614.572	3.916.808.796	-
Standard grade	1.847.262.539	1.842.182.941	-	2.002.898.730	2.000.484.776	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Corporates						
High grade	1.283.760.380	1.282.615.057	-	1.607.644.353	1.607.091.279	-
Standard grade	3.243.169.060	3.236.271.551	-	3.229.546.406	3.227.098.718	-
Sub-standard grade	37.060.229	36.037.992	-	41.748.415	41.239.207	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Souverains						
High grade	2.374.253.930	2.373.676.216	-	2.368.659.947	2.368.276.809	-
Standard grade	572.147.552	571.648.391	-	600.589.725	600.212.179	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Titrisation						
High grade	54.982.423	54.544.785	-	42.384.717	42.047.352	-
Standard grade	17.619.125	17.478.884	-	8.686.923	8.617.778	-
Sub-standard grade	-	-	-	203.296	-	-
Default	203.310	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Total Rubriques	14.041.970.098	14.020.981.250		13.820.977.083	13.811.876.893	

	31/12/2020			31/12/2021		
	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen
Instruments financiers renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation et parts dans les entreprises associées et dans les filiales						
<i>Banques</i>						
High grade	4.018.037	4.018.037	-	6.502.040	6.502.040	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
<i>Corporates</i>						
High grade	240.167.436	240.167.436	-	280.080.250	280.080.250	-
Standard grade	617.136.358	617.136.358	-	1.284.295.843	1.284.295.843	-
Sub-standard grade	587.981.065	587.981.065	-	464.045.160	464.045.160	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	6.754.004	6.754.004	-	-	-	-
<i>Souverains</i>						
High grade	18.042.494	18.042.494	-	17.534.900	17.534.900	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Total Rubriques	1.474.099.393	1.474.099.393		2.052.458.193	2.052.458.193	
Autres (*)	886.069.891	886.069.891	-	653.694.846	653.694.846	-
Total Rubriques	886.069.891	886.069.891		653.694.846	653.694.846	
Total	50.585.132.599	50.435.753.475		53.887.456.236	53.764.030.720	

(*) La rubrique « Autres » regroupe les rubriques « Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux », « Immobilisations corporelles à usage propre », « Immobilisations corporelles de placement », « Immobilisations incorporelles », « Impôts courants », « Impôts différés » et « Autres actifs ».

Les « parts dans les entreprises associées et dans les filiales » ont été intégrés dans la rubrique « Valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par la réserve de réévaluation ».

Spuerkeess renseigne sous la rubrique « Prêts et avances au coût amorti » à la ligne « Past due not in default », les encours dont l'échéance contractuelle de paiement est dépassée d'au moins un jour. A la rubrique « Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti », Spuerkeess ne connaît pas de catégorie « Past due not in default » et utilise les « indications objectives de dépréciation » pour déterminer les corrections de valeurs individuelles à acter.

L'indication du taux de collatéralisation moyen traduit le degré de couverture moyen des encours par des garanties réelles.

Une indication sur le niveau de dépréciation est fournie par les colonnes « encours hors impairment » et « encours avec impairment ».

Banques, Corporates, Souverains et Retail :

Le regroupement opéré par classe interne de risques correspond, à titre d'exemple, aux équivalents suivants de Standard & Poor's (« S&P ») :

High grade : de AAA à A+

Standard grade : de A à BBB-

Sub-Standard grade : de BB+ à BB-

Les encours portant le libellé « Default » correspondent aux encours pour lesquels existent des « indications objectives de dépréciation » et dont la classe interne de risque (notation interne) est inférieure ou égale à la notation B+.

Titrisations :

Le regroupement opéré par classe interne de risques correspond, à titre d'exemple, aux équivalents suivants de « S&P » :

High grade : de AAA à A+

Standard grade : de A à BBB-

Les encours portant le libellé « Default » correspondent aux encours pour lesquels il existe des « indications objectives de dépréciation » et dont la classe interne de risque (notation interne) est inférieure ou égale au rating BB+.

6.4 Risque de marché

L'objectif de la gestion des risques est de s'assurer que le risque encouru correspond à l'appétit au risque de la Banque. A cette fin Spuerkeess a mis en place plusieurs indicateurs de risque de marché, qui sont encadrés par des limites reflétant l'appétit au risque.

La gestion opérationnelle des risques de marché est effectuée par le département Banque des Marchés (DBM), dont notamment les services Financial Markets (FIM) et Asset and Liability Management (ALM). Le contrôle du premier niveau est assuré par le service Support, Reporting and Financial Valuation (SRF), qui a été créé en 2020 et qui fait partie du département DBM. Il veille ainsi au respect d'un certain nombre de procédures et limites relatives aux activités de chaque desk de la Salle des Marchés (positions ouvertes, risque de contrepartie, limites Money Market, ...). Des rapports de contrôles automatisés ont été développés à ces fins, dont les résultats sont archivés et communiqués tous les soirs à la hiérarchie.

L'ALM et le Money Market ont connaissance de ces rapports qui s'ajoutent aux rapports dont ils disposent de manière autonome. En cas de dépassement ces deux services donnent une explication de la situation, entreprennent les actions de gestion adaptées ou proposent une évolution du cadre de limites.

En ce qui concerne l'ALM les dépassements et les actions de gestion sont détaillées dans le rapport ALM mensuel.

Le contrôle de deuxième ligne est assuré par la fonction Risk Management (RIM). Elle assure un suivi de l'ensemble des dépassements à travers le Groupe de travail Risques, le Comité de direction et le Comité des risques.

6.4.1 Risque de taux d'intérêt

En matière de gestion du risque de taux, Spuerkeess dispose d'une vue intégrée journalière pour l'ensemble de son « banking book ». Par ailleurs, cette vue intégrée peut être décomposée selon les deux périmètres « Money Market » et « ALM ». Le périmètre Money Market englobe les positions de la salle des marchés ayant une échéance de taux initiale inférieure à 2 ans, tandis que le périmètre ALM englobe toutes les autres positions sensibles au risque de taux. La mise en place de ce nouvel outil permet à la Banque d'avoir une vue plus précise sur la nature du risque de taux et de décomposer celui-ci dans ses différents éléments, à savoir :

- risque de transformation d'échéance ;
- risque d'options (automatiques comme p.ex. les caps/floors, et comportementales comme les remboursements anticipés et les écoulements des passifs sans échéance).

Les indicateurs produits par l'outil pour l'analyse de sensibilité au risque de taux sont les suivants :

- l'échéancier de taux regroupé selon différents « time buckets » ;
- l'impact de différents scénarii de taux sur la valeur économique des positions du « Banking Book » sensibles au risque de taux (delta EVE) ;
- l'impact de différents scénarii de taux sur la marge net d'intérêt (delta NII).

Le « delta EVE » pour des stress-tests standards, à savoir une hausse linéaire des taux de 200 points de base se présente comme suit :

Date	Périmètre	Scénario	Delta EVE	Delta EVE / Fonds propres
31/12/2021	banking book entier hors fonds propres	+200 bps	-251.550.304	-5,37%
31/12/2020	banking book entier hors fonds propres	+200 bps	-278.485.304	-6,40%

6.4.2 Risque de prix des valeurs mobilières à revenu variable

En 2021, la méthode de la VaR est restée d'application dans la gestion de la partie liquide du portefeuille actions de Spuerkeess, tout en respectant la limite correspondante.

6.4.3 Risque de taux de change

Le risque de taux de change de la Banque est très faible. Celui-ci est encadré par des limites de positions « ouvertes » par groupe de devises.

En outre des limites de positions ouvertes, le risque de change fait l'objet d'une limite VaR.



Steve **Melan**

Digitalisation
Innotribe

6.4.4 Analyse de la juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant présente la comparaison par rubrique des valeurs comptables et des justes valeurs des instruments financiers de Spuerkeess figurant dans les comptes annuels.

Rubriques au 31/12/2021	Valeur comptable	Juste valeur	Evaluation latente	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers						
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	9.773.732.255	9.773.732.255	-			
Prêts et avances au coût amorti	26.593.340.979	26.740.800.982	147.460.003	-	100,00%	-
<i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	<i>1.196.048.047</i>	<i>1.196.048.047</i>	-	-	-	-
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	235.242.633	235.242.633				
Instruments financiers dérivés de couverture	90.195.040	90.195.040	-			
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	553.489.883	553.489.883				
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	13.811.876.893	13.846.923.510	35.046.617	79,55%	20,45%	
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	1.114.207.962	1.114.207.962	-			
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	17.534.900	17.534.900				
Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	920.715.332	920.715.332	-			
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	156.504.244	156.504.244	-			
TOTAL	53.266.840.121	53.449.346.740	182.506.620			
Passifs financiers						
Dépôts évalués au coût amorti	43.927.743.526	44.034.388.432	106.644.906	-	100,00%	-
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	129.935.939	129.935.939	-			
Instruments financiers dérivés de couverture	827.678.270	827.678.270	-			
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	165.001.798	165.001.798	-			
Emission de titres	2.793.469.939	2.792.741.930	-728.009	-	100,00%	-
<i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	<i>412.901.778</i>	<i>412.901.778</i>	-			
TOTAL	47.843.829.473	47.949.746.370	105.916.897			

Rubriques au 31/12/2020	Valeur comptable	Juste valeur	Evaluation latente	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers						
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	7.128.135.655	7.128.135.655	-			
Prêts et avances au coût amorti <i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	25.932.133.455 1.291.588.076	26.750.622.183 1.291.588.076	818.488.728 -	-	100,00%	-
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	138.717.034	138.717.034	-			
Instruments financiers dérivés de couverture	72.838.495	72.838.495	-			
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	782.778.302	782.778.302	-			
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	14.020.981.250	14.091.315.707	70.334.458	80,06%	19,82%	0,12%
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	849.189.402	849.189.402	-			
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	18.042.494	18.042.494	-			
Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	606.867.498	606.867.498	-			
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	215.762.686	215.762.686	-			
TOTAL	49.765.446.270	50.654.269.456	888.823.185			
Passifs financiers						
Dépôts évalués au coût amorti	39.461.709.044	39.896.088.102	434.379.058	-	100,00%	-
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	366.643.742	366.643.742	-			
Instruments financiers dérivés de couverture	1.112.075.207	1.112.075.207	-			
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	166.144.407	166.144.407	-			
Emission de titres <i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	6.090.661.559 368.125.966	6.090.790.381 368.125.966	128.822 -	-	100,00%	-
TOTAL	47.197.233.960	47.631.741.840	434.507.880			

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan est déterminée suivant les méthodes et estimations exposées ci-après.

Les évaluations à la juste valeur pour les rubriques « Prêts et avances au coût amorti », « Valeurs mobilières renseignées au coût amorti » et « Emissions de titres » appartiennent aux niveaux 1 et 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

Actifs et passifs évalués au coût amorti au bilan et ayant une juste valeur proche de la valeur comptable

En ce qui concerne les actifs et les passifs financiers dont la date de maturité est inférieure ou égale à 6 mois, Spuerkeess estime que leur juste valeur est très proche de la valeur comptable. La politique prudente de Spuerkeess et la proximité de l'échéance rendent le risque de crédit non matériel. La faible duration résiduelle rend par ailleurs le risque de taux négligeable.

De même, les actifs collatéralisés ont une juste valeur très proche de la valeur comptable, le risque de crédit étant couvert. Il s'agit pour l'essentiel d'opérations de mise en pension, de prêts sécurisés et de crédits d'équipement.

Actifs et passifs financiers évalués au coût amorti au bilan et dont la juste valeur est différente de la valeur comptable

Les actifs et passifs financiers ainsi que les valeurs mobilières à revenu fixe sont renseignés au coût amorti au bilan.

Pour les besoins du calcul de la juste valeur, Spuerkeess distingue les instruments cotés sur un marché des instruments traités de gré à gré.

Dans le cas des valeurs mobilières à revenu fixe faisant partie du portefeuille des valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti, il s'agit d'obligations cotées en bourse.

Pour les actifs et les passifs financiers concernés, Spuerkeess calcule la juste valeur par la méthode des flux de trésorerie actualisés (« Discounted cash flow ») en se basant :

- a. sur des données de risque de crédit telles que la classe de risque à laquelle appartient le client, la probabilité de défaut ainsi que la perte en cas de défaut. Ces critères ont été établis à partir d'observations historiques de défauts réalisés et permettent de déterminer des primes de risque de crédit (« credit spreads ») par classe de risque, par échéance et par type d'instrument financier,
- b. sur une courbe de taux de référence.



Sylvie Cardoso Da Silva

Retail Loans

Analyse des Crédits aux Particuliers

Hiéarchisation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Rubriques au 31/12/2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	235.242.632	-	235.242.632
- Instruments de dettes	-	-	-	-
- Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
- Instruments financiers dérivés	-	235.242.632	-	235.242.632
- IRS	-	56.070.831	-	56.070.831
- CIRS / outright	-	179.171.801	-	179.171.801
- autres	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de couverture	-	90.195.040	-	90.195.040
- IRS	-	63.639.141	-	63.639.141
- CIRS	-	26.555.899	-	26.555.899
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	-	553.483.762	6.121	553.489.883
- Instruments de dettes	-	523.822.440	6.121	523.828.561
- Secteur public	-	149.435.149	-	149.435.149
- Etablissement de crédit	-	240.930.468	-	240.930.468
- Clientèle « corporate »	-	133.456.823	6.121	133.462.944
- Autres Instruments financiers	-	29.661.322	-	29.661.322
- Clientèle « corporate »	-	29.661.322	-	29.661.322
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	33.395.284	135.233.874	945.578.804	1.114.207.962
- Secteur public	-	-	-	-
- Etablissement de crédit	-	-	6.502.040	6.502.040
- Clientèle « corporate »	33.395.284	135.233.874	939.076.764	1.107.705.922
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	17.534.900	-	-	17.534.900
- Secteur public	17.534.900	-	-	17.534.900
Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	-	-	920.715.331	920.715.331
- Clientèle « corporate »	-	-	920.715.331	920.715.331
TOTAL	50.930.184	1.014.155.308	1.866.300.256	2.931.385.748

Rubriques au 31/12/2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction	-	129.935.939	-	129.935.939
- IRS	-	57.211.750	-	57.211.750
- CIRS / outright	-	72.393.846	-	72.393.846
- autres	-	330.343	-	330.343
Instruments financiers dérivés de couverture	-	827.678.270	-	827.678.270
- IRS	-	586.498.376	-	586.498.376
- CIRS	-	241.179.894	-	241.179.894
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-	165.001.798	-	165.001.798
TOTAL	-	1.122.616.007	-	1.122.616.007



Ronny **Thill**

Compliance
Inspection

Rubriques au 31/12/2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	138.717.034	-	138.717.034
- Instruments de dettes	-	-	-	-
- Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
- Instruments financiers dérivés	-	138.717.034	-	138.717.034
- IRS	-	75.804.806	-	75.804.806
- CIRS / outright	-	61.169.505	-	61.169.505
- autres	-	1.742.723	-	1.742.723
Instruments financiers dérivés de couverture	-	72.838.495	-	72.838.495
- IRS	-	28.512.027	-	28.512.027
- CIRS	-	44.326.468	-	44.326.468
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	-	782.770.982	7.320	782.778.302
- Instruments de dettes	-	764.128.084	7.320	764.135.404
- Secteur public	-	151.913.360	-	151.913.360
- Etablissement de crédit	-	477.661.483	-	477.661.483
- Clientèle « corporate »	-	134.553.240	7.320	134.560.561
- Autres Instruments financiers	-	18.642.898	-	18.642.898
- Clientèle « corporate »	-	18.642.898	-	18.642.898
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	46.463.330	154.499.982	648.226.091	849.189.402
- Secteur public	-	-	-	-
- Etablissement de crédit	-	-	4.018.037	4.018.037
- Clientèle « corporate »	46.463.330	154.499.982	644.208.054	845.171.365
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	18.042.494	-	-	18.042.494
- Secteur public	18.042.494	-	-	18.042.494
Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	-	-	606.867.498	606.867.498
- Clientèle « corporate »	-	-	606.867.498	606.867.498
TOTAL	64.505.823	1.148.826.492	1.255.100.909	2.468.433.225

Rubriques au 31/12/2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction	-	366.643.742	-	366.643.742
- IRS	-	77.772.031	-	77.772.031
- CIRS / outright	-	286.798.005	-	286.798.005
- autres	-	2.073.706	-	2.073.706
Instruments financiers dérivés de couverture	-	1.112.075.207	-	1.112.075.207
- IRS	-	945.827.926	-	945.827.926
- CIRS	-	166.247.281	-	166.247.281
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-	172.175.873	-	172.175.873
TOTAL	-	1.650.894.822	-	1.650.894.822

Les mouvements des encours des actifs financiers d'une année à l'autre s'expliquent essentiellement par la variation des cours d'évaluation des valeurs mobilières à revenu variable et à revenu fixe avec cependant une exception pour la rubrique des actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat où la valeur comptable au niveau 2 diminue significativement suite à l'absence de remplacement des positions venues à échéance.

La comparaison de la répartition des actifs financiers à travers les différents niveaux fin 2021 révèle que 1,7% (2,6% en 2020) des actifs financiers sont classés au niveau 1, 34,6% (46,5% en 2020) au niveau 2 et 63,7% (50,9% en 2020) au niveau 3.

Spuerkeess a eu recours à des modèles d'évaluation se basant sur des données de marché pour déterminer la juste valeur des positions classées au niveau 2 et à des modèles d'évaluation se basant sur des estimations et des données de marché pour déterminer la juste valeur des positions classées au niveau 3.

Les instruments financiers des rubriques du passif continuent à être intégralement affectés au niveau 2.

Détails du niveau 3 :

	Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat		Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	Total actifs financiers
	Instruments de dettes	Autres Instruments de dettes			
Total au 1er janvier 2021	7.320	-	606.867.498	648.226.090	1.255.100.908
Total gains / pertes	1.486.640	-	307.028.973	369.007.574	677.523.187
- <i>Compte de résultat</i>	1.486.640	-	-	-	1.486.640
- <i>Réserve de réévaluation</i>	-	-	307.028.973	369.007.574	676.036.547
Achats	-	-	6.858.995	2.672.958	9.531.953
Remboursements / ventes	-1.854.402	-	-40.134	-78.046.851	-79.941.387
Autres variations	366.564	-	-	3.719.031	4.085.595
Transferts du niveau 1 vers le niveau 3	-	-	-	-	-
Transferts du niveau 2 vers le niveau 3	-	-	-	-	-
Transferts du niveau 3	-	-	-	-	-
Total au 31 décembre 2021	6.121	-	920.715.331	945.578.802	1.866.300.256
Total gains / pertes pour la période inclus dans le compte de résultats pour les actifs et passifs financiers détenus au 31 décembre 2021	40.464	-	26.638.070	10.234.766	36.913.300

	Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat		Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	Total actifs financiers
	Instruments de dettes	Autres Instruments de dettes			
Total au 1er janvier 2020	19.483	-	487.151.562	412.473.993	899.645.038
Total gains / pertes	1.660.905	-	115.287.851	239.982.739	356.931.495
- <i>Compte de résultat</i>	1.660.905	-	-	-	1.660.905
- <i>Réserve de réévaluation</i>	-	-	115.287.851	239.982.739	355.270.590
Achats	-	-	2.405.000	-	2.405.000
Remboursements / ventes	-1.171.773	-	-5.002.100	-27.572	-6.201.445
Autres variations	-501.296	-	-	-4.203.069	-4.704.365
Transferts du niveau 1 vers le niveau 3	-	-	-	-	-
Transferts du niveau 2 vers le niveau 3	-	-	7.025.186	-	7.025.186
Transferts du niveau 3	-	-	-	-	-
Total au 31 décembre 2020	7.320	-	606.867.498	648.226.090	1.255.100.908
Total gains / pertes pour la période inclus dans le compte de résultats pour les actifs et passifs financiers détenus au 31 décembre 2020	113.160	-	19.463.587	3.013.500	22.590.248

Pour l'exercice 2021, l'augmentation du niveau 3 est essentiellement liée aux évaluations de juste valeur appliquées aux valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation.

Méthodes employées pour la valorisation du niveau 3 :

Rubrique	Méthode
- Instruments de dettes	Pour les titrisations, l'évaluation à la juste valeur se base sur une estimation des flux futurs ainsi que sur un spread de base dédié (J.P. Morgan Int ABS & CB Research ou SIFMA Markit). Certaines positions intègrent une dépréciation qui ne résulte pas exclusivement d'une détermination par la méthode des flux de trésorerie, mais tient compte également d'un jugement d'experts.
- Instruments de capitaux propres	Les méthodes d'évaluation appliquées sont reprises en détails dans la section 3.3.3 Techniques d'évaluation pour la détermination de la juste valeur et la hiérarchie de juste valeur.

Analyse de sensibilité pour le niveau 3 :

En raison du faible montant renseigné pour les instruments de dettes, Spuerkeess ne livre pas d'analyse de sensibilité pour le niveau 3 des exercices 2021 et 2020.

Pour les instruments de capitaux propres, Spuerkeess a procédé à une analyse de sensibilité en ayant recours aux méthodes suivantes :

- Baisse, respectivement hausse de l'EBITDA de 10%, avec simulation de l'impact sur le résultat net et sur les liquidités à l'actif du bilan des sociétés ;
- Baisse, respectivement hausse du bénéfice à hauteur de 10% de la valeur comptable ;
- Baisse, respectivement hausse de 10% des prix de l'immobilier au Luxembourg.

Ainsi, pour les instruments du niveau 3, la sensibilité de la juste valeur se chiffre comme suit :

31/12/2021	Juste valeur de niveau 3	Impact sur la juste valeur	
		Diminution de 10% suivant méthodologie appliquée	Augmentation de 10% suivant méthodologie appliquée
Parts dans les entreprises associées et filiales	684.663.544	-44.267.927	44.267.774
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	874.734.187	-96.971.157	96.990.656

31/12/2020	Juste valeur de niveau 3	Impact sur la juste valeur	
		Diminution de 10% suivant méthodologie appliquée	Augmentation de 10% suivant méthodologie appliquée
Parts dans les entreprises associées et filiales	420.458.052	-38.195.182	39.875.916
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	550.625.130	-73.993.942	72.199.179

L'analyse de sensibilité a été réalisée sur les 5 participations les plus importantes.

6.4.5 Analyse du risque de change : positions nettes en devises

Au 31/12/2021	Position nette au bilan
JPY	-5.377.823
USD	6.481.162
XAU	-2.259.127
Autres	5.316.915
Total	4.161.127

Au 31/12/2020	Position nette au bilan
CHF	2.809.723
JPY	-2.722.438
USD	10.767.361
Autres	-771.340
Total	10.083.306

Seules les devises dont la contrevaletur de la position de change nette est supérieure à EUR 2 millions en valeur absolue ont été renseignées séparément.

6.5 Risque de liquidité

6.5.1 Echancier des passifs

Tableaux renseignant les passifs du bilan en fonction de la durée résiduelle restant à courir jusqu'au remboursement des passifs suivant les données de l'échéancier contractuel :

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total moins d'un an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total au-delà d'un an	Total 2021
Emissions de titres*	1.056.375.742	1.331.449.616	2.387.825.359	116.168.451	478.385.232	594.553.683	2.982.379.042
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	2.863.844.797	586.300.254	3.450.145.051	3.427.651.467	45.038.899	3.472.690.366	6.922.835.417
Clientèle	33.385.504.564	2.056.704.726	35.442.209.291	675.777.873	897.243.416	1.573.021.289	37.015.230.580
Dettes provenant de contrats de location	708.065	2.064.686	2.772.751	6.097.026	516.646	6.613.672	9.386.424
Total	37.306.433.168	3.976.519.284	41.282.952.452	4.225.694.817	1.421.184.193	5.646.879.010	46.929.831.462

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total moins d'un an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total au-delà d'un an	Total 2020
Emissions de titres*	1.370.193.462	1.204.491.592	2.574.685.054	129.586.918	475.209.538	604.796.456	3.179.481.510
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	2.005.526.658	402.278.716	2.407.805.374	3.490.681.921	54.211.677	3.544.893.598	5.952.698.972
Clientèle	31.900.860.361	1.130.522.879	33.031.383.240	979.313.443	713.483.203	1.692.796.646	34.724.179.886
Dettes provenant de contrats de location	750.551	2.251.654	3.002.205	6.632.089	1.597.884	8.229.973	11.232.177
Total	35.277.331.032	2.739.544.841	38.016.875.873	4.606.214.371	1.244.502.302	5.850.716.673	43.867.592.545

* y compris la rubrique des Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat

Tableau renseignant les passifs du bilan en fonction des échéances « attendues » déterminées dans le cadre de la politique ALM :

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total moins d'un an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total au-delà d'un an	Total 2021
Emissions de titres	1.123.011.652	1.259.184.064	2.382.195.716	136.862.701	500.690.633	637.553.334	3.019.749.050
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	3.421.107.924	55.127.866	3.476.235.790	3.468.329.197	625.622	3.468.954.819	6.945.190.609
Clientèle	13.932.644.944	3.026.837.176	16.959.482.120	10.083.747.688	10.258.273.609	20.342.021.297	37.301.503.417
Total	18.476.764.520	4.341.149.105	22.817.913.626	13.688.939.586	10.759.589.864	24.448.529.450	47.266.443.076

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total moins d'un an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total au-delà d'un an	Total 2020
Emissions de titres	1.496.349.041	1.081.964.163	2.578.313.204	121.601.920	269.005.817	390.607.738	2.968.920.942
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	2.523.955.506	52.143.646	2.576.099.152	3.212.224.176	12.232.644	3.224.456.820	5.800.555.972
Clientèle	12.210.993.173	5.161.513.630	17.372.506.803	10.165.022.185	7.208.784.584	17.373.806.769	34.746.313.572
Total	16.231.297.720	6.295.621.439	22.526.919.159	13.498.848.281	7.490.023.045	20.988.871.326	43.515.790.485

6.5.2 Echancier des instruments financiers dérivés

Tableaux renseignant les instruments financiers dérivés dont le règlement des flux de trésorerie se fait en brut :

Etant donné que les durées résiduelles sont calculées à partir des données contractuelles, il n'a pas été tenu compte du caractère optionnel de certains contrats.

Les montants sont exprimés en contrevaletur EUR aux cours du 31 décembre 2021 et du 31 décembre 2020.

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total 2021
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction					
Swaps de change et change à terme					
Entrées	12.059.324.195	2.798.801.270	196.430.481	4.626.648	15.059.182.594
Sorties	-12.001.553.452	-2.736.011.166	-203.040.737	-3.515.009	-14.944.120.363
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture					
CCIS					
Entrées	69.694.031	240.122.594	1.138.009.957	916.298.817	2.364.125.398
Sorties	-84.990.453	-287.929.097	-1.330.588.643	-987.451.160	-2.690.959.353
Total des entrées	12.129.018.226	3.038.923.864	1.334.440.438	920.925.465	17.423.307.993
Total des sorties	-12.086.543.905	-3.023.940.262	-1.533.629.380	-990.966.169	-17.635.079.716

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total 2020
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction					
Swaps de change et change à terme					
Entrées	10.887.736.164	3.488.741.419	213.556.011	3.948.511	14.593.982.105
Sorties	-11.042.146.689	-3.552.744.000	-213.121.642	-3.497.839	-14.811.510.170
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture					
CCIS					
Entrées	45.857.240	331.871.627	961.638.026	897.541.527	2.236.908.420
Sorties	-60.109.247	-370.720.729	-1.078.275.273	-908.147.670	-2.417.252.919
Total des entrées	10.933.593.404	3.820.613.046	1.175.194.037	901.490.038	16.830.890.525
Total des sorties	-11.102.255.936	-3.923.464.729	-1.291.396.915	-911.645.509	-17.228.763.089

Tableaux renseignant les instruments financiers dérivés dont le règlement des flux de trésorerie se fait en net :

Les passifs nets de flux de trésorerie provenant d'instruments financiers dérivés dont le règlement se fait en net se présentent de la manière suivante :

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total 2021
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction					
IRS	-2.465.681	5.236.030	-3.045.932	-25.201.292	-25.476.875
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture					
IRS	44.783.922	102.067.852	422.341.988	385.107.434	954.301.197
Total des sorties	42.318.242	107.303.882	419.296.056	359.906.143	928.824.322

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total 2020
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction					
IRS	-2.539.546	4.660.619	382.045	-27.163.325	-24.660.207
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture					
IRS	49.193.734	104.619.216	461.005.610	423.513.113	1.038.331.673
Total des sorties	46.654.188	109.279.835	461.387.655	396.349.788	1.013.671.466

6.6 Le capital économique

Dans le cadre du processus ICAAP qui traduit le pilier 2 des accords de Bâle III, Spuerkeess réalise une mesure économique du risque et planifie l'allocation de ses ressources en fonds propres sur les différents métiers.

Ces réflexions et ces travaux sont formalisés et transmis à la Banque centrale européenne. La circulaire modifiée CSSF 20/753 ICAAP « Internal Capital Adequacy Assessment Process » prévoit la mise en place d'un ensemble de stratégies et de processus sains, efficaces et exhaustifs qui permettent aux établissements d'évaluer et de conserver en permanence le montant, le type et la répartition des fonds propres internes qu'ils jugent appropriés pour couvrir la nature et le niveau des risques auxquels ils sont ou pourraient être exposés.

Dans le cadre du processus ICAAP, les différents risques auxquels est exposée Spuerkeess sont identifiés et évalués, que ce soient ceux repris par le pilier 1 des accords de Bâle tels que les risques de crédit, de marché et le risque opérationnel ou ceux du pilier 2. L'identification s'appuie sur un processus continu de recensement et d'évaluation des risques.

Les méthodes de quantification économique des différents risques reposent sur des ajustements et des compléments aux méthodes réglementaires ainsi que sur la valorisation de risques non considérés par le pilier 1. Ces derniers peuvent mener à une augmentation des exigences en fonds propres ou impacter le capital économique.

La politique des fonds propres de Spuerkeess se décline à partir des missions définies dans sa loi organique, dont celle du financement de l'économie luxembourgeoise afin d'en soutenir le développement. Spuerkeess a pour objectif de garder un levier modéré qui se traduit par un ratio de capitalisation cible élevé. En outre, les ressources en fonds propres sont prioritairement affectées aux activités sur le marché national.

6.6.1 Politique des fonds propres

6.6.1.1 Détermination des fonds propres

Spuerkeess a pour mission de contribuer au développement de l'économie luxembourgeoise tout en veillant à générer une rentabilité suffisante pour renforcer sa solidité financière.

Dans le cadre du modèle de capital économique de Spuerkeess, la détermination des fonds propres se fait sur base d'une approche économique. Le principe de base retenu par Spuerkeess pour les fonds propres économiques est une approche prudente qui consiste à considérer comme fonds propres économiques uniquement les fonds dont Spuerkeess peut disposer immédiatement et sans restriction pour couvrir des pertes éventuelles, voire développer ses activités.

6.6.1.2 Mise en œuvre de la politique en matière d'adéquation des fonds propres internes

Pour mettre en œuvre sa politique d'adéquation des fonds propres internes, Spuerkeess adopte la démarche suivante :

- développement d'un modèle d'évaluation interne des différents risques (risques du pilier 1 de Bâle III complétés par des risques non couverts par le pilier 1) ;
- détermination d'une marge de sécurité importante entre les fonds propres disponibles et la couverture du risque, se matérialisant par un ratio de capitalisation cible élevé ;
- répartition des fonds propres suivant l'organisation interne des métiers de Spuerkeess et les prévisions de résultats ;
- établissement de prévisions sur l'exposition au risque par activité ;
- calcul du montant prévisionnel des fonds propres nécessaires à la couverture des risques dans une approche normative et une approche économique ;
- allocation du capital excédentaire selon les orientations stratégiques de Spuerkeess.

En termes de gouvernance interne, les rapports ICAAP et ILAAP 2021 furent présentés au Conseil d'administration de Spuerkeess qui a approuvé les orientations proposées. Conformément à la circulaire ICAAP, le Conseil d'administration sera consulté annuellement, voire plus souvent, en cas de besoin ou d'évolution méthodologique majeure.



Laurent **Peters**

Organisation
Sécurité Physique



A. BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2021

ACTIF du Bilan en euros	31/12/2020	31/12/2021
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	7.128.135.655	9.773.732.257
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	1.833.195.892	1.346.631.751
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	24.098.937.564	25.246.693.237
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	138.717.034	235.242.636
Instruments financiers dérivés de couverture	72.838.495	90.195.038
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	809.036.881	632.455.934
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	14.033.530.474	13.821.928.357
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	18.042.494	17.534.901
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	858.764.091	1.125.045.988
Parts mises en équivalence	449.059.026	571.515.457
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	373.811.797	156.504.244
Immobilisations corporelles à usage propre	273.210.953	257.157.451
Immobilisations corporelles de placement	11.238.250	10.430.664
Immobilisations incorporelles	32.276.745	34.200.035
Impôts courants	64.730.961	70.166.184
Impôts différés	25.333.516	26.057.864
Autres actifs	10.500.452	9.373.000
TOTAL de l'ACTIF	50.231.360.280	53.424.864.998

PASSIF du Bilan en euros	31/12/2020	31/12/2021
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	5.976.848.197	6.934.711.998
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle	34.583.084.637	36.906.630.696
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	366.643.744	129.935.940
Instruments financiers dérivés de couverture	1.112.075.207	827.678.271
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	172.175.873	165.001.798
Emissions de titres	2.959.242.843	2.793.469.938
Provisions	51.205.454	48.103.059
Autres passifs	39.157.731	33.982.358
Provision liée aux avantages du personnel	363.233.280	367.952.878
Sous-total PASSIF à reporter (avant capitaux propres)	45.623.666.966	48.207.466.936

CAPITAUX PROPRES du Bilan en euros	31/12/2020	31/12/2021
Report sous-total PASSIF avant capitaux propres	45.623.666.966	48.207.466.936
Capital souscrit	173.525.467	173.525.467
Réserves consolidées	3.766.051.922	3.883.953.142
Autres éléments du résultat global	493.388.362	827.910.223
- Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	564.286.341	844.771.939
- Ecart actuariels liés aux avantages du personnel	-372.393.914	-371.100.157
- Différence de mise en équivalence	314.285.500	326.077.809
- Plus ou moins-values de cession de valeurs mobilières à revenu variable évaluées à la juste valeur	-12.699.508	27.349.601
- Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	390.712	15.006
- Couverture de flux de trésorerie	-480.769	796.025
Résultat de l'exercice	172.000.556	329.053.453
Sous-total fonds propres attribuables aux propriétaires de la société mère	4.604.966.307	5.214.442.285
Participations ne donnant pas le contrôle	2.727.007	2.955.777
Total capitaux propres	4.607.693.314	5.217.398.062
TOTAL du PASSIF y inclus les CAPITAUX PROPRES	50.231.360.280	53.424.864.998

B. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2021

en euros	31/12/2020	31/12/2021
Résultat d'intérêts	389.744.197	399.163.945
Revenu de valeurs mobilières	15.881.134	23.095.100
Commissions	171.507.671	195.689.468
RESULTAT SUR INTERETS, DIVIDENDES ET COMMISSIONS	577.133.002	617.948.513
Résultat réalisé sur instruments financiers non renseignés à la juste valeur au compte de résultat	-73.681	1.457.733
Résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction	3.922.827	-7.140.447
Résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-4.347.384	8.979.320
Résultat sur instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	-9.740.389	9.615.378
Résultat sur opérations de couverture	7.067.433	397.531
Résultat de change	20.992.944	29.187.465
Résultat réalisé sur décomptabilisation d'actifs non-financiers	97.731	234.774
Autres produits d'exploitation	15.385.398	10.810.701
Autres charges d'exploitation	-2.760.159	-3.098.081
PRODUIT BANCAIRE	607.677.722	668.392.887
Frais de personnel	-240.391.756	-246.718.484
Autres frais généraux administratifs	-88.012.973	-100.925.231
Contributions en espèces aux fonds de résolution et aux systèmes de garantie des dépôts	-30.084.030	-42.132.567
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	-42.530.886	-46.492.993
RESULTAT APRES FRAIS GENERAUX	206.658.077	232.123.612
Corrections de valeur nettes sur risques de crédit individuels et collectifs	-27.457.405	24.285.798
Provisions	-19.768.834	6.992.856
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	45.813.491	121.155.292
RESULTAT AVANT IMPOTS	205.245.329	384.557.558
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires	-30.971.361	-57.892.450
Impôts différés	-362.396	4.503.574
RESULTAT DE L'EXERCICE	173.911.572	331.168.682
<i>dont résultat de l'exercice attribuable</i>		
- aux participations ne donnant pas le contrôle	1.911.016	2.115.229
- aux propriétaires de la maison mère	172.000.556	329.053.453

C. ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2021

en euros	31/12/2020	31/12/2021
RESULTAT DE L'EXERCICE	173.911.572	331.168.682
Eléments non reclassés ultérieurement en résultat net	32.342.070	320.921.265
Ecart actuariels liés aux avantages du personnel	-29.971.766	1.723.630
Quote-part dans le résultat des entreprises associées mises en équivalence	-958.803	11.792.309
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	53.889.212	308.265.911
- <i>Variation des résultats d'évaluation</i>	71.240.406	283.539.536
- <i>Résultat réalisé sur ventes</i>	-17.351.194	24.726.375
Impact impôts différés et courants	9.383.427	-860.585
Eléments à reclasser ultérieurement en résultat net	-961.380	901.088
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	568.438	-500.540
Couverture de flux de trésorerie	-1.849.253	1.701.031
Impact impôts différés	319.435	-299.403
Total éléments du résultat global pour l'exercice - nets d'impôts	31.380.690	321.822.353
RESULTAT GLOBAL TOTAL DE L'EXERCICE	205.292.262	652.991.035
<i>dont part attribuable</i>		
- <i>aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	1.911.016	2.115.229
- <i>aux propriétaires de la société mère</i>	203.381.246	650.875.806

D. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021

A la fin du premier trimestre de l'exercice 2021, Spuerkeess a décidé la distribution de EUR 40 millions de son résultat 2020 à l'Etat luxembourgeois. En ligne avec la recommandation de la Banque centrale européenne ECB/2020/62 du 15 décembre 2020, ce paiement a été effectué en date du 30 avril 2021.

La distribution du bénéfice relative à l'exercice 2019, allouée en 2020, et dont le paiement a été suspendu, a été versée à l'Etat luxembourgeois après la levée des restrictions de la Banque centrale européenne, le 4 octobre 2021.

Pour l'exercice 2022, Spuerkeess propose la distribution de EUR 40 millions du bénéfice net de l'année 2021 à l'Etat luxembourgeois courant 2022, dans le respect des recommandations de la Banque centrale européenne.

en euros	Capital souscrit	Réserves consolidées	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total capitaux propres propriétaires	Participations ne donnant pas contrôle	Total capitaux propres
Au 1er janvier 2020	173.525.467	3.572.183.228	462.101.585	206.340.539	4.414.150.819	2.780.514	4.416.931.333
Affectation du résultat 2019	-	206.340.539	-	-206.340.539	-	-	-
Résultat net de l'exercice 2020	-	-	-	172.000.556	172.000.556	1.911.016	173.911.572
Distribution pour l'exercice 2019	-	-40.000.000	-	-	-40.000.000	-	-40.000.000
Ecart actuariel lié aux avantages du personnel	-	-	-22.496.808	-	-22.496.808	-	-22.496.808
Résultat d'évaluation sur instruments financiers évalués à la juste valeur par la réserve de réévaluation net d'impôt différé	-	-	68.923.857	-	68.923.857	-	68.923.857
Résultat net d'évaluation sur couverture de flux de trésorerie	-	-	-1.388.049	-	-1.388.049	-	-1.388.049
Différence de mise en équivalence	-	-3.617.467	-958.803	-	-4.576.270	-	-4.576.270
Ajustements relatifs aux valeurs de mises en équivalence	-	31.209.544	-	-	31.209.544	-	31.209.544
Résultat 2020 réalisé sur ventes de valeurs mobilières à revenu variable	-	-	-12.699.508	-	-12.699.508	-	-12.699.508
Autres	-	-63.922	-93.912	-	-157.834	-1.964.523	-2.122.357
Au 31 décembre 2020	173.525.467	3.766.051.922	493.388.362	172.000.556	4.604.966.307	2.727.007	4.607.693.314

en euros	Capital souscrit	Réserves consolidées	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total capitaux propres propriétaires	Participations ne donnant pas contrôle	Total capitaux propres
Au 1er janvier 2021	173.525.467	3.766.051.922	493.388.362	172.000.556	4.604.966.307	2.727.007	4.607.693.314
Affectation du résultat 2020	-	172.000.556	-	-172.000.556	-	-	-
Affectation du résultat 2020 réalisé sur ventes de valeurs mobilières à revenu variable	-	-12.699.508	12.699.508	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice 2021	-	-	-	329.053.453	329.053.453	2.115.229	331.168.682
Distribution pour l'exercice 2020	-	-40.000.000	-	-	-40.000.000	-	-40.000.000
Ecart actuariel liés aux avantages du personnel	-	-	1.293.757	-	1.293.757	-	1.293.757
Résultat d'évaluation sur instruments financiers évalués à la juste valeur par la réserve de réévaluation net d'impôt différé	-	-	280.109.892	-	280.109.892	-	280.109.892
Résultat net d'évaluation sur couverture de flux de trésorerie	-	-	1.276.794	-	1.276.794	-	1.276.794
Différence de mise en équivalence	-	-1.395.116	11.792.309	-	10.397.193	-	10.397.193
Résultat 2021 réalisé sur ventes de valeurs mobilières à revenu variable	-	-	27.349.601	-	27.349.601	-	27.349.601
Autres	-	-4.712	-	-	-4.712	-1.886.459	-1.891.171
Au 31 décembre 2021	173.525.467	3.883.953.142	827.910.223	329.053.453	5.214.442.285	2.955.777	5.217.398.062

E. TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2021

Le tableau des flux de trésorerie présente les entrées et les sorties de trésorerie. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les avoirs auprès de banques centrales ainsi que tous les avoirs avec une échéance initiale inférieure à 90 jours.

en euros	31/12/2020	31/12/2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	7.132.995.694	9.774.621.715
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	536.338.614	601.382.723
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	1.758.797.703	1.887.565.410
Total	9.428.132.011	12.263.569.848

Le Groupe utilise la méthode indirecte pour déterminer les flux de trésorerie. Pour ce faire, le Groupe élimine du résultat net tous les flux purement comptables qui ne se traduisent pas par une entrée ou une sortie de liquidités et présente directement les éléments du résultat net provenant des activités opérationnelles avant variation des actifs et passifs opérationnels.

Le tableau des flux de trésorerie classe les flux de trésorerie de la période en activités opérationnelles, en activités d'investissement et en activités de financement :

- les activités opérationnelles sont les principales activités génératrices de revenus. Ce sont toutes les activités autres que celles d'investissement ou de financement. Il s'agit des produits et charges d'exploitation, des flux de trésorerie rattachés aux produits et charges financiers et autres et des différentes catégories d'impôts payés dans le courant de l'exercice ;
- les activités d'investissement comprennent l'acquisition et la cession d'actifs à long terme et tout autre investissement qui n'est pas inclus dans les équivalents de trésorerie ;
- les activités de financement sont des activités qui entraînent des changements quant à l'ampleur et à la composition des capitaux propres et des capitaux subordonnés empruntés par l'établissement.

en euros	31/12/2020	31/12/2021
SITUATION DE TRESORERIE AU 1er JANVIER	8.285.173.861	9.428.132.011
Résultat de l'exercice	173.911.572	331.168.682
Ajustements non monétaires liés aux :		
Corrections de valeur nettes sur risques de crédit	27.457.405	-24.285.798
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	39.632.744	43.735.888
Provisions	20.183.686	-6.715.047
Gains / pertes non réalisés	6.865.811	-8.518.318
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	-45.813.491	-121.155.292
Autres ajustements	-7.072.601	-25.835.635
Variations liées aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles :		
Instruments financiers renseignés à la juste valeur	552.789.305	220.577.017
Prêts et avances au coût amorti	-726.551.361	-506.269.746
Dépôts évalués au coût amorti	2.505.925.054	3.319.875.955
Emissions de titres	-830.957.073	-108.024.297
Autres actifs et autres passifs	-17.952.310	-14.363.074
Total des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	1.698.418.741	3.100.190.335
<i>dont :</i>		
Intérêts reçus	808.025.016	724.730.117
Intérêts payés	-421.338.249	-334.759.951
Revenus de valeurs mobilières	15.881.134	23.095.100
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires	-30.971.361	-57.892.450
Acquisition / cession de valeurs mobilières à revenu variable	28.962.663	20.951.039
Acquisition / cession de parts mises en équivalence	2.595.000	-6.818.861
Acquisition de valeurs mobilières à revenu fixe	-4.354.217.126	-3.040.415.782
Cession / remboursement de valeurs mobilières à revenu fixe	3.826.448.252	3.042.175.532
Acquisitions / cessions d'actifs incorporels et corporels	-16.550.125	-29.784.149
Total des flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-512.761.336	-13.892.221
Produits de l'émission de passifs subordonnés	-11.320.285	-42.260.000
Charges en relation avec des contrats de location	-3.213.795	-1.490.973
Distribution du résultat	-	-80.000.000
Total des flux de trésorerie provenant des activités de financement	-14.534.080	-123.750.973
VARIATION NETTE DE TRESORERIE	1.171.123.325	2.962.547.141
Effet de la variation du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	-28.165.175	-127.109.304
SITUATION DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE	9.428.132.011	12.263.569.848

La présentation du tableau sur les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles a été retraitée rétroactivement pour l'aligner aux exigences du format ESEF.

Réconciliation des flux des activités de financement

en euros	01/01/2020	Mouvement lié aux flux de trésorerie	Mouvement non-lié aux flux de trésorerie	31/12/2020
Produits de l'émission de passifs subordonnés	100.025.429	-11.320.285	2.314.004	91.019.148
en euros	01/01/2021	Mouvement lié aux flux de trésorerie	Mouvement non-lié aux flux de trésorerie	31/12/2021
Produits de l'émission de passifs subordonnés	91.019.148	-42.260.000	1.237.978	49.997.126

Les mouvements non-liés aux flux de trésorerie correspondent aux mouvements d'intérêts courus non échus et d'agios/disagios courus.

F. EXTRAITS DES NOTES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2021

1. INFORMATION GENERALE

La Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg (ci-après « Spuerkeess » ou « la maison mère du Groupe »), instituée par la loi du 21 février 1856 et régie par la loi du 24 mars 1989 telle que modifiée, est un établissement public autonome, doté de la personnalité juridique. Elle est placée sous la haute surveillance du membre du Gouvernement ayant le département du Trésor dans ses attributions.

Spuerkeess est soumise à la réglementation bancaire au Luxembourg, notamment à la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier. A partir du 4 novembre 2014, avec l'entrée en vigueur du Mécanisme de Surveillance Unique (MSU), la Banque centrale européenne a repris la surveillance prudentielle de Spuerkeess.

Le siège de Spuerkeess est situé 1, Place de Metz à L-2954 Luxembourg.

Dans les limites fixées par les lois et règlements applicables aux établissements de crédit, Spuerkeess a pour objet de faire toutes opérations bancaires et financières ainsi que toutes opérations analogues, connexes ou accessoires à celles-ci.

Les comptes consolidés concernent le Groupe dont la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg est la société mère. L'effectif moyen du Groupe pour l'exercice 2021 était de 1.881 personnes (1.874 personnes en 2020), y compris les contrats d'insertion à l'emploi.

L'activité commerciale du Groupe est exercée à partir du territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Les comptes consolidés ont été approuvés par le Conseil d'administration dans sa séance du 30 mars 2022.

La version officielle des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2021 est la version au format ESEF, publiée conformément aux exigences du Règlement Délégué 2019/815 relatif au Format Européen d'Information Electronique Unique, disponible auprès de l'outil « Officially Appointed Mechanism » (OAM).

2. PRINCIPES D'ELABORATION DES COMPTES CONSOLIDES

2.1 Respect des principes comptables

Les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2021 ont été établis conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières IFRS « International Financial Reporting Standards » adoptées par l'Union européenne.

Les comptes consolidés sont établis en euros, monnaie fonctionnelle de la maison mère et de ses filiales, suivant le principe de l'enregistrement au coût historique, respectivement au coût amorti, ajusté à la juste valeur pour l'enregistrement des actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat, des actifs financiers détenus à des fins de transaction et des instruments financiers dérivés. Sont renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation, les valeurs mobilières à revenu variable, les instruments de dettes inclus dans le modèle économique HTC&S (« Hold to collect and sell », se référer à la section 3.2.4.1) et les actifs de la provision liée aux avantages du personnel.

2.1.1 Normes nouvelles ou révisées adoptées par l'Union européenne, d'application depuis le 1er janvier 2021

Les modifications aux normes et interprétations suivantes n'ont pas, ou peu d'impact sur le Groupe Spuerkeess :

- Les modifications apportées à IFRS 16 « Contrats de location » concernant les allègements de loyer liés à la pandémie Covid-19, applicables depuis le 1er avril 2021,
- Les modifications apportées à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 en lien avec la réforme des taux d'intérêt de référence (« Interest Rate Benchmark Reform ») – phase 2, applicables depuis le 1er janvier 2021 ; se référer à la section 2.2 pour l'impact de la réforme de l'IBOR,
- Les modifications apportées à IFRS 4 « Contrats d'assurance » en lien avec IFRS 9 « Instruments financiers », applicables depuis le 1er janvier 2021.

2.1.2 Normes nouvelles ou révisées qui ont été adoptées par l'Union européenne et qui ne sont pas encore d'application au 1er janvier 2021

Les modifications aux normes et nouvelles normes suivantes ne devraient pas avoir d'impact matériel sur les comptes annuels consolidés du Groupe Spuerkeess :

- Les modifications apportées à IFRS 3 « Regroupements d'entreprise », IAS 16 « Immobilisations corporelles », IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ainsi qu'aux normes IFRS 2018-2020 dans le cadre des améliorations annuelles applicables à partir du 1er janvier 2022.

2.1.3 Normes nouvelles ou révisées qui ne sont pas encore adoptées par l'Union européenne et pas encore d'application au 1er janvier 2021

Les modifications aux normes et nouvelles normes suivantes ne devraient pas avoir d'impact sur le Groupe Spuerkeess :

- Les modifications apportées à IAS 1 « Présentation des états financiers » sur la classification des passifs en tant que passifs courants ou non-courants (applicables à partir du 1er janvier 2023),
- Les modifications apportées à IAS 1 « Présentation des états financiers » et de l'énoncé pratique en IFRS 2 en lien avec les informations à fournir sur les méthodes comptables (applicables à partir du 1er janvier 2023),
- Les modifications apportées à IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » en lien avec la définition des estimations comptables (applicables à partir du 1er janvier 2023),
- Les modifications apportées à IAS 12 « Impôt sur le résultat » en lien avec l'impôt différé rattaché à des actifs et passifs issus d'une même transaction (applicables à partir du 1er janvier 2023).

Les modifications aux normes et nouvelles normes suivantes auront un impact sur le Groupe :

- IFRS 17 (norme) « Contrats d'assurance » (application repoussée au 1er janvier 2023 par l'IASB).

2.2 Réforme de l'IBOR

Par indice de référence ou « benchmark », on entend tout indice par référence auquel sont déterminés les montants à verser au titre d'un instrument financier ou la valeur d'un instrument financier ou qui est utilisé pour déterminer la performance d'un portefeuille.

L'introduction du règlement européen (UE) n° 2016/1011 du 8 juin 2016 (« Règlement Benchmark » ou « Règlement ») pose un nouveau décor pour les acteurs du marché, dont notamment les établissements de crédit, qui doivent prévoir un plan préparant la transition des indices de référence utilisés dans leurs contrats vers de nouveaux indices. Applicable depuis le 1er janvier 2018, le Règlement Benchmark prévoit une période transitoire jusque fin 2021 pendant laquelle la publication des indices utilisés en 2016 reste autorisée. Au-delà de cette date, tout indice de référence doit être conforme à l'ensemble des exigences du Règlement et doit être publié par un administrateur inscrit au registre de l'autorité européenne des marchés financiers (ESMA).

La maison mère du Groupe est impactée par les dispositions du Règlement Benchmark de par son utilisation d'indices de référence au sens du Règlement Benchmark dans le cadre d'instruments financiers, de contrats de crédit et de comptes.

La première phase de la réforme de l'IBOR est appliquée par la maison mère du Groupe depuis le 1er janvier 2020.

IBOR phase 2

Les amendements des normes IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16, publiés par l'IASB en août 2020 et adoptés par la Commission européenne en janvier 2021, livrent les modifications sur

les actifs et les passifs financiers en lien avec l'entrée en vigueur des clauses contractuelles existantes, la comptabilité de couverture et les informations à publier.

L'application se traduit principalement par :

- une transposition pratique pour la prise en compte des modifications exclusivement liées à la mise en place de la réforme du taux de référence et à la condition que les nouvelles bases pour le calcul des flux de trésorerie contractuels soient économiquement équivalentes aux conditions précédentes. Ainsi les modifications se traduiront par un nouveau taux de rendement effectif, conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 applicables ;
- des mesures permettant de maintenir la relation de couverture dans le cas où le taux de référence est modifié sur l'élément couvert ou sur l'élément de couverture ;
- la possibilité de désigner comme un risque couvert, un risque non séparément identifiable à la date de changement mais dont la Banque estime qu'il le sera à un horizon de 24 mois ;
- la publication d'informations dans les annexes des états financiers permettant d'identifier :
 - la nature des risques relatifs à la réforme des taux de référence, auxquels la Banque est exposée ;
 - l'avancement de la transition vers les taux de référence alternatifs et la manière dont le projet est piloté.

Les instruments repris affichent une maturité résiduelle au-delà de la date du 31 décembre 2021 en application des conventions suivantes :

- Les actifs et passifs financiers hors dérivés sont repris sur base de leur nominal restant dû ;
- Les dérivés sont présentés sur base de leur notionnel.

en milliers EUR
au 31 décembre 2021

	Actifs financiers	Passifs financiers	Dérivés (notionnels)
EONIA	-	-	-
EURIBOR	8.445.642	62.000	14.974.834
LIBOR-USD	64.379	-	25.624
LIBOR-JPY	-	-	1.533
LIBOR-autres	4.168	-	-
Total	8.514.190	62.000	15.001.992

La maison mère du Groupe dispose d'un groupe de travail regroupant des représentants des différents services concernés pour traiter le sujet. Les différents contrats concernés par la réforme de l'IBOR ont été répertoriés et les contrats sans clause de « fall-back », c'est-à-dire sans référence alternative aux taux EURIBOR, EONIA ou LIBOR, ont été identifiés.

Pour la transposition de la phase 2, le groupe de travail, ensemble avec les divers services concernés, a veillé à :

- élaborer une clause de « fall-back » commune, conforme aux exigences du règlement 2016/1010 du 8 juin 2016 concernant les indices de référence dans le cadre d'instruments financiers et de contrats financiers ;
- adhérer au Protocol « ISDA IBOR », une mise à jour de l' « ISDA IBOR SUPPLEMENT » ;
- adapter les contrats sans clause de « fall-back » ;
- adapter la documentation contractuelle afin de répondre aux exigences posées par le cadre réglementaire ;
- préparer la communication aux clients concernés ;
- préparer les travaux informatiques des divers systèmes concernés ;
- gérer les éventuels retours des clients.

[2.3 Principe de consolidation](#)

[2.3.1 Périmètre de consolidation](#)

Les comptes consolidés comprennent la société mère, les filiales ainsi que des entreprises associées sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle lorsque ses relations avec ces dernières lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur elles. Les filiales entrent dans le périmètre de consolidation dès la date d'acquisition qui représente la date à partir de laquelle l'acquéreur a le pouvoir de diriger les politiques financières. Elles sortent de ce périmètre le jour où ce contrôle cesse.

La consolidation n'a pas généré de « goodwill » puisque les filiales sont majoritairement détenues par le Groupe depuis leur création.

L'acquisition est comptabilisée à son coût, à savoir le montant de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie versé qui représente la juste valeur, augmenté de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition. Les soldes et les transactions intra-groupes ainsi que les profits latents en résultant sont intégralement éliminés. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont également éliminées à moins que le coût ne puisse être recouvré.

Si une filiale ou une société mise en équivalence du Groupe utilise des méthodes comptables différentes de celles adoptées dans les comptes consolidés, des ajustements appropriés sont apportés à la filiale afin de rester conforme aux méthodes comptables appliquées par le Groupe.

Si les comptes consolidés d'une société sont établis à une date de clôture différente de celle du Groupe, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements significatifs qui se sont produits entre cette date de clôture et celle de la maison mère.

La part des sociétés minoritaires dans les capitaux propres du Groupe est identifiée sur une ligne distincte. De même, la part des sociétés minoritaires dans le résultat de l'exercice du Groupe est identifiée sur une ligne distincte.

[2.3.1.1 Filiales consolidées par intégration globale](#)

Les comptes consolidés enregistrent les actifs, les passifs ainsi que les produits et charges de la maison mère et de ses filiales. Une filiale est une entité sur laquelle la maison mère exerce un contrôle. La maison mère contrôle une entité si elle est exposée ou dispose des droits aux revenus variables de sa participation dans l'entité et si elle a le pouvoir d'influencer le montant de ces revenus variables.

Les filiales sont consolidées intégralement à partir de la date à laquelle le Groupe a pris le contrôle. Elles sont déconsolidées à partir de la date où ce contrôle cesse.

Filiales	Activité	Droits de vote détenus en %	
		31/12/2020	31/12/2021
Lux-Fund Advisory S.A.	Conseil en investissement	89,67	89,55
BCEE Asset Management S.A.	Société de gestion OPC	90,00	90,00
Bourbon Immobilière S.A.	Immobilière	100,00	100,00
Luxembourg State and Savings Bank Trust Company S.A.	Prise de participations	100,00	100,00
Spuerkeess Ré S.A.	Ré-assurances	100,00	100,00

2.3.1.2 Entreprises associées mises en équivalence

Les entreprises associées où le Groupe détient une influence notable sont enregistrées suivant la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable se caractérise par le pouvoir du Groupe de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'en obtenir une partie significative des avantages économiques. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement par le biais de ses filiales, 20% ou plus des droits de vote.

Les entreprises associées sont enregistrées au coût et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition. Le compte de résultat du Groupe reflète la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue.

La consolidation par mise en équivalence cesse lorsque le Groupe n'a plus d'influence notable sur la participation, à moins que le Groupe ne doive reprendre à son compte ou garantir des engagements de la société associée.

Les entreprises associées du Groupe :

Entreprises associées	Activité	Fraction du capital détenu en %	
		31/12/2020	31/12/2021
Société Nationale de Circulation Automobile S.à r.l.	Prestations de services automobiles	20,00	20,00
Luxair S.A.	Transport aérien	21,81	21,81
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	Services financiers	22,75	25,35
Europay Luxembourg S.C.	Services financiers	30,10	30,10
European Fund Administration S.A.	Services financiers	31,67	31,51
LuxHub S.A.	Services financiers	32,50	32,50
Visalux S.C.	Services financiers	34,66	35,36
Lalux Group S.A.	Assurances	40,00	40,00

Le périmètre des entreprises associées mises en équivalence n'a pas changé par rapport au 31 décembre 2020. Au cours de l'exercice 2021, le taux de détention a changé pour European Fund Administration S.A., Visalux S.A., et pour la Société de la Bourse de Luxembourg S.A..

3. INFORMATION SECTORIELLE

3.1 Les activités du Groupe

Les activités du Groupe sont exercées à partir du territoire du Grand-Duché de Luxembourg et se déclinent autour de 3 segments significatifs, chaque segment ayant des caractéristiques de rentabilité et de risque comparables. La Banque détient également des participations dans des entreprises au Luxembourg, renseignées dans un segment à part. Les segments ainsi définis sont gérés de manière séparée et font l'objet d'organisations spécifiques dans l'organigramme du Groupe :

- Banque des Particuliers, des Professionnels, des Entreprises et du Secteur Public : ce segment regroupe le réseau des agences avec les activités de dépôts, de crédit, de conseil et de nature transactionnelle pour la clientèle des particuliers et des professionnels ainsi que les services de gestion destinés à la clientèle privée. La vente de ces produits et services se fait par le réseau d'agences, par Spuerkeess Direct, par des conseillers dédiés au siège de la Banque et à travers les canaux digitaux au service des clients. D'un point de vue organisationnel, ces activités relèvent du département « Particuliers et Professionnels ». Le département « Entreprises et Secteur Public » gère la relation avec la clientèle des entreprises et les acteurs du secteur public. Ses services en matière de prêts et crédits, leasing et autres conseils financiers sont proposés par des équipes spécialisées situées à Luxembourg.
- Banque des Marchés et Clientèle Institutionnelle : ce segment regroupe les activités de Trésorerie, de gestion du portefeuille d'investissement de la Banque, d'« Asset and Liability Management », de « Customer Desk », de suivi de la clientèle institutionnelle et d'administration et gestion d'organismes de placement collectif. D'un point de vue organisationnel, ces activités relèvent des départements « Banque des Marchés » et « Clientèle Institutionnelle ».
- Autres : ce segment regroupe les revenus sur participations, toutes les activités opérationnelles des « back-offices » qui fournissent des services aux segments Banque des Particuliers et des Professionnels, Entreprises et Secteur Public et Banque

des Marchés et Clientèle Institutionnelle ainsi que les fonctions de support et finalement les différences de réconciliation. Les activités de support comprennent entre autres l'informatique, la finance, le secrétariat général, mais aussi les fonctions de contrôle comme l'audit, la conformité et la gestion des risques qui contrôlent les activités de tous les segments de Spuerkeess.

3.2 Règles de répartition et produit net bancaire

L'information sectorielle est produite à partir de règles analytiques de répartition bilantaire, d'un système de prix de transferts et des méthodes d'allocation de frais généraux.

Le système de prix de transferts reflète le transfert du risque de taux d'intérêt qui est pris en charge par l'entité « Asset and Liability Management » de la Banque. Cette entité assure la gestion du risque de taux ainsi que la gestion « actif-passif » pour l'ensemble de la Banque.

Les coûts des « back-offices » ainsi que des activités de support sont refacturés aux différents segments par un mécanisme analytique d'allocation des coûts qui reflète la consommation économique des produits et services fournis aux différents segments.

Le Produit net bancaire (PNB) du Groupe est décomposé entre les principaux produits suivants :

- dépôts des particuliers, des professionnels, des entreprises, du secteur public et de la clientèle institutionnelle ;
- prêts et crédits des particuliers, des professionnels, des entreprises, du secteur public et de la clientèle institutionnelle ;
- autres produits des particuliers, des professionnels, des entreprises, du secteur public et de la clientèle institutionnelle ;
- autres produits.

Aucun client, ni aucun groupe de clients consolidé ne génère plus de 10% du PNB du Groupe.

Présentation par segment :

31/12/2021 milliers d'euros	Banque des Particuliers, Professionnels, Entreprises et du Secteur Public	Banque des Marchés et Clientèle Institutionnelle	Autres	Total
Marge nette d'intérêts	298.409	113.151	-12.397	399.164
Revenus de valeurs mobilières	-	-	23.095	23.095
Commissions	119.359	56.572	19.758	195.689
Résultat sur instruments financiers et sur change	5.952	25.600	11.180	42.732
Produit Net Bancaire	423.720	195.324	41.637	660.680
Autres produits et charges d'exploitation	-	-	7.713	7.713
Produit Bancaire	423.720	195.324	49.349	668.393
Frais généraux et corrections de valeurs sur actifs corporels et incorporels	-258.102	-55.100	-123.068	-436.269
Corrections de Valeur et impairment nettes	21.910	16.530	-7.161	31.279
Résultat de MEE	-	-	121.155	121.155
Résultat avant impôt	187.527	156.754	40.277	384.558
Impôt sur le résultat et impôts différés	-	-	-53.389	-53.389
Intérêts minoritaires	-	-	-2.115	-2.115
Résultat	187.527	156.754	-15.228	329.053
Actifs	24.287.667	26.438.855	2.698.341	53.424.863
Passifs	28.618.302	23.334.500	1.472.062	53.424.863

31/12/2020 milliers d'euros	Banque des Particuliers, Professionnels, Entreprises et du Secteur Public	Banque des Marchés et Clientèle Institutionnelle	Autres	Total
Marge nette d'intérêts	322.995	75.761	-9.012	389.744
Revenus de valeurs mobilières	-	-	15.881	15.881
Commissions	107.588	47.761	16.159	171.508
Résultat sur instruments financiers et sur change	5.189	14.381	-1.650	17.919
Produit Net Bancaire	435.772	137.903	21.378	595.052
Autres produits et charges d'exploitation	-	-	12.625	12.625
Produit Bancaire	435.772	137.903	34.004	607.678
Frais généraux et corrections de valeurs sur actifs corporels et incorporels	-239.632	-59.887	-101.501	-401.020
Corrections de Valeur et impairment nettes	-25.846	-16.401	-4.979	-47.226
Résultat de MEE	-	-	45.813	45.813
Résultat avant impôt	170.294	61.614	-26.663	205.245
Impôt sur le résultat et impôts différés	-	-	-31.334	-31.334
Intérêts minoritaires	-	-	-1.911	-1.911
Résultat	170.294	61.614	-59.907	172.001
Actifs	22.874.280	24.864.314	2.492.766	50.231.360
Passifs	26.816.760	22.111.182	1.303.419	50.231.360

Contribution par produit au produit net bancaire :

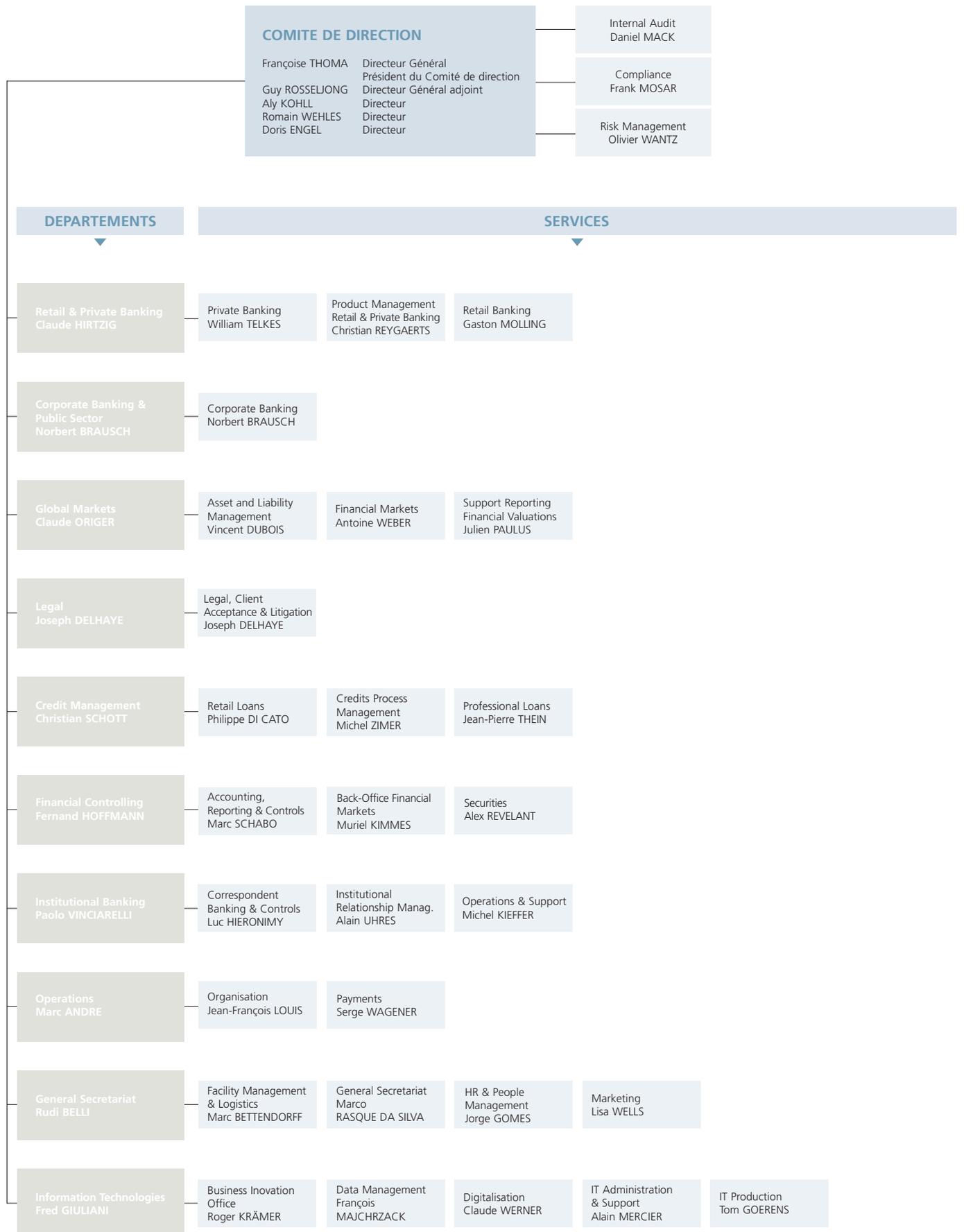
en milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2021
Dépôts des particuliers, professionnels, entreprises du secteur public et de la clientèle institutionnelle	93.493	31.909
Prêts et crédits des particuliers, professionnels, entreprises du secteur public et de la clientèle institutionnelle	266.218	309.805
Autres produits des particuliers, professionnels, entreprises du secteur public et de la clientèle institutionnelle	76.060	82.006
Autres produits	159.281	236.961
Total produit net bancaire	595.052	660.680

La progression du PNB sur les dépôts des clients particuliers, professionnels, entreprises et secteur public est expliqué par plusieurs effets dont un changement méthodologique en matière de prix de transferts internes générant des marges plus importantes au niveau des produits du passif de Spuerkeess.



Chiara **Dennenwald**

Centre Financier Spuerkeess Direct
Agence Spuerkeess Direct





SOCIÉTÉ CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT
LUXEMBOURG

CENTRE FINANCIER KIRCHBERG

B.E.I.
Centre Européen/Kirchberg
Cents
Cour de Justice
J.-F. Kennedy
Kirchberg
Niederanven
Sandweiler

CENTRE FINANCIER BASCHARAGE

Bascharage
Differdange
Nieder Korn
Pétange

CENTRE FINANCIER DIEKIRCH

Diekirch
Ettelbruck
Redange-Attert

CENTRE FINANCIER DUDELANGE

Bettembourg
Dudelange
Kayl

CENTRE FINANCIER ESCH/ALZETTE

Belval-Plaza
Belvaux
Esch/Alzette
Esch/Nord
Mondercange
Schifflange

CENTRE FINANCIER GASPERICH

Ariane
Bonnevoie
Cloche d'Or
Gasperich
Hesperange
Leudelage

CENTRE FINANCIER GREVENMACHER

Echternach
Grevenmacher
Mondorf-les-Bains
Remich

CENTRE FINANCIER MAMER

Bertrange
Bertrange/Concorde
Capellen/NSPA
Mamer
Steinfort
Strassen

CENTRE FINANCIER PLACE DE METZ

Centre
Gare
Knuedler
Limpertsberg
Merl/Belair
Place de Metz

CENTRE FINANCIER WALFERDANGE

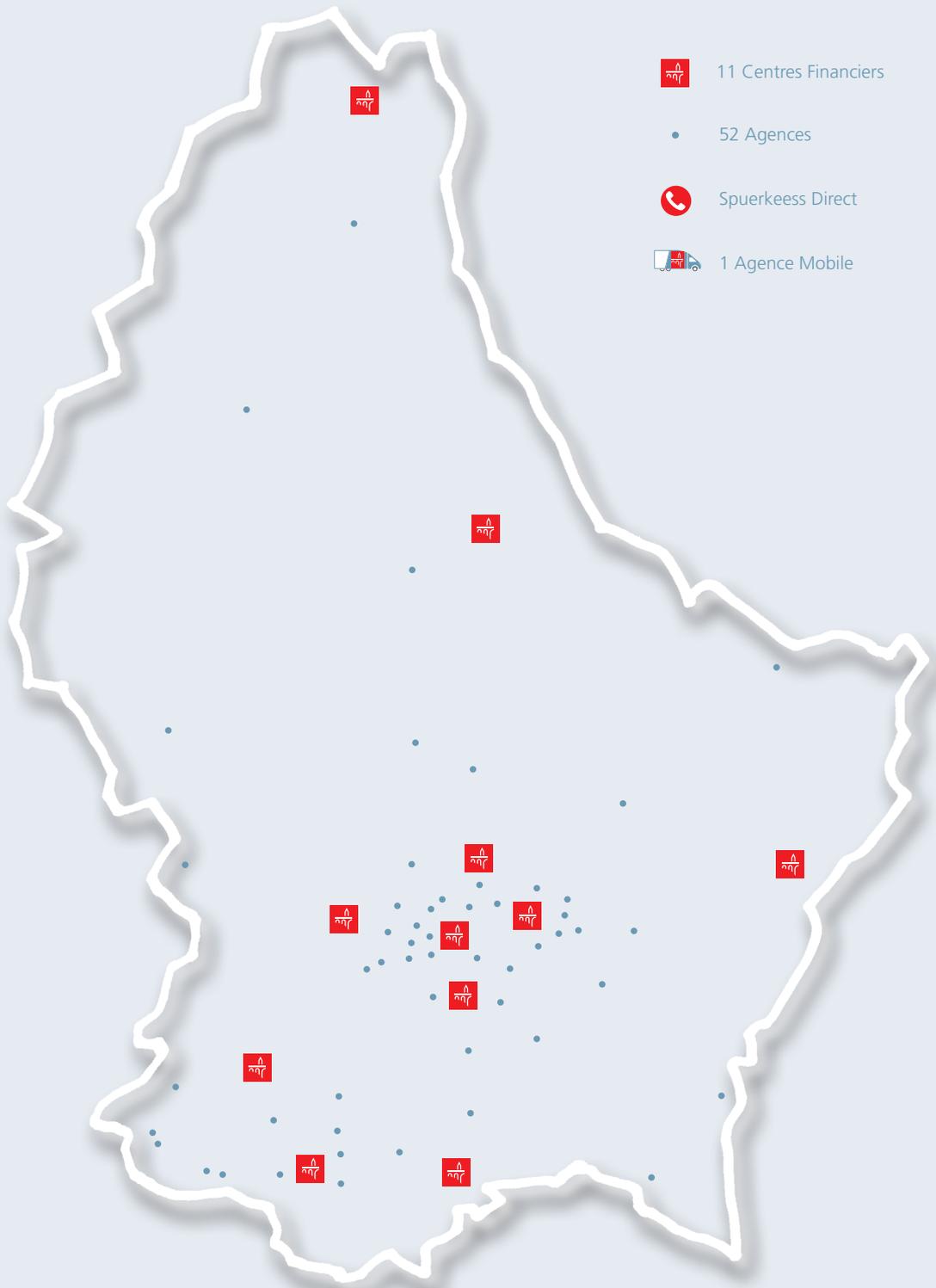
Junglinster
Mersch
Walferdange

CENTRE FINANCIER WEMPERHARDT

Clervaux
Wiltz
Wemperhardt

SPUERKEESS DIRECT 

SPUERKEESS MOBILE 



Photos : Spuerkeess-Service Marketing
istock (page 11)

Layout : Spuerkeess-Service Marketing

Impression : ExePro

Editeur : Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg
établissement public autonome
1, Place de Metz, L-1930 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B30775



SPUERKEESS

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, établissement public autonome
1, Place de Metz, L-1930 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B30775